

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

22 NOVEMBRE 2007

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008

TABLE DES MATIERES

Justifications du dispositif.....	5
Dispositif	12
Liste des programmes.....	38
Chapitre I – Services généraux.....	38
Division organique 01 – Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française....	38
Division organique 06 – Cabinets ministériels	38
Division organique 10 – Services du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques.....	38
Division organique 11 – Affaires générales – Secrétariat général	38
Division organique 12 – Informatique	40
Division organique 13 – Gestion des immeubles	40
Division organique 14 – Relations internationales et actions du Fonds social européen.....	40
Chapitre II – Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport.....	41
Division organique 15 – Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport.....	41
Division organique 16 – Santé.....	41
Division organique 17 – Aide à la Jeunesse	42
Division organique 18 – Aide sociale spécialisée	42
Division organique 19 – Enfance	42
Division organique 20 – Affaires générales – Culture	43
Division organique 21 – Arts de la scène.....	44
Division organique 22 – Livre.....	44
Division organique 23 – Jeunesse et Education permanente	45
Division organique 24 – Patrimoine culturel et Arts plastiques	45
Division organique 25 – Audiovisuel et Multimédia.....	46
Division organique 26 – Sport.....	47
Chapitre III – Education, Recherche et Formation	48
Division organique 40 - Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - Relations internationales.....	48
Division organique 41 – Service général de l'Inspection	49
Division organique 44 – Bâtiments scolaires	49
Division organique 45 – Recherche scientifique	50
Division organique 46 – Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	50
Division organique 47 – Allocations et prêts d'études.....	50
Division organique 48 – Centres PMS.....	51
Division organique 50 – Affaires pédagogiques et Pilotage de l'Enseignement de la Communauté française.....	51

Division organique 51 – Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	51
Division organique 52 – Enseignement secondaire	52
Division organique 53 – Enseignement spécialisé.....	53
Division organique 54 – Enseignement universitaire	54
Division organique 55 – Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles	54
Division organique 56 – Enseignement de Promotion sociale	55
Division organique 57 – Enseignement artistique	56
Division organique 58 – Enseignement à distance	57
Chapitre IV – Dette publique de la Communauté française	58
Division organique 85 – Dette directe	58
Division organique 86 – Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	58
Division organique 87 – Dette liée aux emprunts des organismes d'intérêt public pris en charge par la Communauté française.....	58
Chapitre V – Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	58
Division organique 90 – Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française.....	58
Tableau budgétaire	59
Notice explicative	60
Chapitre I – Services généraux.....	61
Division organique 01 – Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française....	62
Division organique 06 – Cabinets ministériels	63
Division organique 10 – Services du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques.....	67
Division organique 11 - Affaires générales – Secrétariat général	69
Division organique 12 – Informatique	79
Division organique 13 – Gestion des immeubles	80
Division organique 14 – Relations internationales et actions du Fonds social européen	82
Chapitre II – Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	85
Division organique 15 – Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport.....	86
Division organique 16 – Santé.....	92
Division organique 17 – Aide à la Jeunesse	95
Division organique 18 – Aide sociale spécialisée	99
Division organique 19 – Enfance	100
Division organique 20 – Affaires générales – Culture	101
Division organique 21 – Arts de la scène.....	106
Division organique 22 – Livre.....	112
Division organique 23 – Jeunesse et Education permanente	116
Division organique 24 – Patrimoine culturel et Arts plastiques	120

Division organique 25 – Audiovisuel et Multimédia	124
Division organique 26 – Sport	128
Chapitre III – Education, Recherche et Formation	133
Division organique 40 – Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - Relations internationales.....	134
Division organique 41 – Service général de l'Inspection	141
Division organique 44 – Bâtiments scolaires	145
Division organique 45 – Recherche scientifique	147
Division organique 46 – Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique	151
Division organique 47 – Allocations et prêts d'études.....	153
Division organique 48 – Centres PMS	154
Division organique 50 – Affaires pédagogiques et Pilotage de l'Enseignement de la Communauté française.....	156
Division organique 51 – Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	160
Division organique 52 – Enseignement secondaire	166
Division organique 53 – Enseignement spécialisé.....	172
Division organique 54 – Enseignement universitaire	176
Division organique 55 – Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles	179
Division organique 56 – Enseignement de Promotion sociale	185
Division organique 57 – Enseignement artistique	189
Division organique 58 – Enseignement à distance	194
Chapitre IV – Dette publique de la Communauté française	196
Division organique 85 – Dette directe	197
Division organique 86 – Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	198
Division organique 87 – Dette liée aux emprunts des organismes d'intérêt public pris en charge par la Communauté française.....	200
Chapitre V – Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	201
Division organique 90 – Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française.....	202
Section particulière	204
Annexe 1 : Table de transcodification	206

Annexes :

Organismes administratifs à comptabilité autonome :	207
Services à gestion séparée et organismes d'intérêt public	

JUSTIFICATIONS DU DISPOSITIF DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2008

Article 1er

Cet article ouvre les crédits non dissociés et les crédits dissociés pour l'année budgétaire 2008 conformément à la liste des programmes et au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en allocations de base.

Quant aux dépenses à charge des crédits variables, repris à la dernière colonne du tableau récapitulatif, ils reflètent le montant des dépenses estimées, étant entendu que le montant de ces crédits est lié, d'une part au solde du fonds organique au 1er janvier de l'année budgétaire, et d'autre part au montant des recettes affectées réalisées.

Article 2

Cette disposition autorise le paiement des allocations de naissance, de la cotisation de responsabilisation en matière de pension, ainsi que les indemnités pour frais funéraires sous forme de dépenses fixes.

Article 3

Cet article annexe au présent décret budgétaire les opérations des services à gestion séparée.

Article 4

Cet article précise le mode de disposition des avoirs sur les fonds budgétaires.

Quant au dernier alinéa de cet article, il détermine le mode de disposition et de paiement des avoirs des fonds budgétaires repris à la section particulière.

Article 5

Le financement du programme de vaccination en Communauté française est assumé conjointement par l'Etat fédéral (INAMI) et la Communauté française. Annuellement, l'Etat fédéral verse sa quote-part à la Communauté française à charge pour elle d'assumer ensuite l'entier paiement des vaccins. En pratique, l'Etat fédéral verse 75% de sa quote-part à la Communauté française au cours de l'année n et le solde (25%) au cours de l'année n+1. La Communauté française doit cependant pouvoir régler l'ensemble des factures au cours de l'année n. Elle doit par conséquent pouvoir disposer d'avances de trésorerie à cet effet.

Article 6

L'article 6 organise la manière dont peut s'effectuer la gestion de la trésorerie à court terme, de l'émission de papier commercial et de l'utilisation de produits dérivés et cela, tant au plan des prélèvements opérés par le caissier qu'en ce qui concerne la régularisation à charge du budget général des dépenses.

Article 7

L'article 7 permet le paiement des dotations au profit de la Région wallonne et de la Commission communautaire française, en application du décret II du 19 juillet 1993, selon la procédure des dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Article 8

Les dépenses relatives au service et au remboursement de la dette de la Communauté, celles associées aux charges d'intérêts et d'amortissements liées aux immeubles acquis par la Communauté française, ainsi qu'aux loyers versés aux S.P.A.B.S. de même que celles liées à l'exécution des jugements condamnant la Communauté française peuvent être effectuées selon la procédure des dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des Comptes.

Article 9

Cet article définit les différentes dépenses se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations. Cette distinction par rapport aux autres dépenses, celles relatives aux objectifs des programmes d'activités, est imposée par le deuxième alinéa de l'article 12 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat.

Article 10

Cette disposition doit permettre au Cepac de disposer des moyens financiers pour assurer sa mission.

Article 11

Cette disposition permet de répartir par arrêté les provisions entre les différentes allocations de base concernées.

Article 12

Cet article définit la manière dont il faut considérer, au plan de la détermination de la capacité d'emprunt de la Communauté, les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française.

Article 13

Il s'indique, afin d'éviter le non paiement en temps opportun de créances arriérées effectivement dues et les intérêts de retard qui pourraient en résulter, de prévoir le dispositif utile afin de parer à pareille situation dans le cadre strict des crédits budgétaires existants.

Article 14

Il est indispensable d'autoriser juridiquement l'ordonnancement et l'engagement des dépenses de rémunérations avant le 1er janvier 2008 afin d'en permettre le paiement au début du mois de janvier.

Article 15

Cet article autorise la position débitrice du crédit variable repris à l'allocation de base 60.01.56 de la D.O. 56, destiné à l'acquisition de matériel nécessaire aux formations en Promotion sociale.

Article 16

Cet article permet une nouvelle ventilation entre les divisions organiques 06 et 10 et de tenir compte de l'adaptation des libellés des programmes.

Article 17

Cet article autorise le comptable du compte du crédit variable relatif aux activités dans le domaine sportif, à alimenter, en fonction de ses liquidités, le compte général des recettes afin de couvrir les rémunérations du personnel anciennement prises en charge par le Fonds des Sports (rémunérations).

Article 18

La présente disposition permet de solder les négatifs budgétaires de certains crédits variables.

Article 19

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes, l'article 19 définit les possibilités de dépenses au moyen de fonds avancés.

Article 20

Cet article définit le plafond des moyens qui peuvent être octroyés aux comptes extraordinaires.

Article 21

Cet article permet le paiement au moyen de fonds avancés, des frais liés à des missions à l'étranger, dans le cadre de festivals et de marchés internationaux pour le domaine de l'Audiovisuel et du Multimedia.

Article 22

L'article 22 définit la nature des paiements que certains comptes extraordinaires peuvent exécuter au moyen de fonds avancés.

Article 23

Cet article précise que tous les engagements pris sur une ligne de crédit sont soumis au visa du contrôleur des engagements qui les communique à la Cour des comptes.

Article 24

Cet article est destiné à assurer le paiement de la quote-part employeur dans la rémunération du personnel des écoles émergeant au Programme de transition professionnelle.

Article 25

Cet article permet la redistribution des crédits inscrits à l'allocation de base 01.06.21 de la division organique 40 au sein du Chapitre III.

Article 26

Cette disposition habilite le Gouvernement à prendre les mesures administratives idoines en vue d'assurer l'aménagement d'un complexe cinématographique.

Article 27

L'article 27 détermine la manière dont s'effectuent les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement et d'équipement des écoles, des centres psycho-médico-sociaux ainsi que des cabinets de consultation et d'inspection médicale scolaire établis sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne.

Article 28

L'article 28 autorise le comptable extraordinaire chargé d'effectuer les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement et d'équipement des écoles, ainsi que des cabinets de consultation et d'inspection médicale scolaire établis en R.F.A. à honorer au moyen de soldes créditeurs de fonds avancés à charge d'exercices budgétaires antérieurs des engagements et des dépenses relatifs à l'année budgétaire 2004.

Article 29

En dérogation à certaines dispositions des lois sur la comptabilité de l'Etat, l'article 29 habilite les ministres compétents à autoriser certains responsables de la gestion financière des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein-air, du Centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française, du Centre des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, des centres d'autoformation et de formation continuée, et du Centre technique et pédagogique de Frameries, à gestion séparée, à procéder à la vente d'objets mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Article 30

L'article 30 autorise le paiement de dépenses arriérées sur les allocations de base correspondantes de l'année courante.

Article 31

Cet article permet la liquidation des dépenses relatives aux allocations et aux prêts d'études sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Article 32

Cet article permet le paiement des subventions-traitements des membres du personnel des enseignements préscolaire et primaire, secondaire, supérieur non universitaire, spécial et de promotion sociale, de l'enseignement artistique et des centres psycho-médico-sociaux qui peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Article 33

Cet article autorise les allocations de base servant au paiement des rémunérations et des subventions-traitements à supporter le paiement d'avances à l'Office national des allocations familiales des travailleurs salariés, sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Article 34

Les allocations de base relatives aux traitements et subventions-traitements de la division organique 51 peuvent supporter les dépenses relatives aux allocations octroyées aux maîtres de stage dans l'enseignement fondamental.

Les dépenses peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes.

Article 35

Cet article autorise la mise à charge des remboursements liés au contentieux en matière de droits d'inscription aux allocations de base relatives au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements scolaires.

Article 36

Cet article autorise la mise à charge de l'allocation de base prévue au budget de l'année 2008 des dépenses afférentes à l'année budgétaire 2007.

Article 37

La présente disposition permet de solder certains crédits variables.

Article 38

Cet article permet d'appliquer la procédure des dépenses fixes, c'est-à-dire avec exemption du visa préalable de la Cour des comptes, au paiement des traitements des membres du personnel oeuvrant dans le cadre de la médiation scolaire et visés à l'allocation de base 01.07.90 de la division organique 52.

Article 39

Cet article autorise la position débitrice des crédits variables de la division organique 11 (allocations de base 11.07.01 et 11.08.01) destinés au paiement des rémunérations et des charges sociales patronales y afférentes des agents « Rosetta ».

Article 40

Cet article autorise la position débitrice des crédits variables de la D.O. 40 et de la D.O. 56, destinés au paiement des programmes d'action et de formation de la Promotion sociale pour la D.O. 40, des programmes d'action en relation avec l'enseignement supérieur pour la D.O. 55, et pour les subventions de fonctionnement et de personnel pour la D.O. 56.

En cas de situation débitrice les avances de trésorerie sont limitées à concurrence des montants attribués par les conventions institutionnelles conclues avec le Fonds social européen, le Forem, l'Orbem, la Région wallonne et l'Etat fédéral.

Article 41

L'article 41, en application de l'article 12 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, précise en l'absence d'une disposition légale ou décrétable, les subsides et les subventions qui peuvent être accordés dans les limites des allocations de base concernées.

Article 42

La répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale est décidée par le Gouvernement fédéral. Cependant, les promoteurs des projets ponctuels désignés dans ce plan de répartition ne disposent pas de la totalité des aides prévues. L'article 41 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des communautés et extension des compétences fiscales des régions stipule qu'à partir de l'année budgétaire 2002, la Communauté française reçoit un pourcentage fixe du bénéfice à répartir de la Loterie nationale au moyen d'avances versées à termes fixes. Le nouveau fonds budgétaire créé est alimenté en recettes par les dotations et avances de la Loterie nationale. La répartition de la dépense entre les promoteurs est décidée par le Gouvernement.

Article 43

Cet article autorise le Gouvernement à décider de la répartition de la dotation de la Loterie nationale entre les attributaires, y compris le Fonds des Sports – Activités.

Article 44

Cet article définit le mode de fonctionnement du Fonds de la Loterie nationale.

Article 45

Cet article doit permettre le regroupement de cours d'année des moyens budgétaires supportant des dépenses en rapport avec les activités de pilotage de l'enseignement et avec la formation en cours de carrière.

Article 46

Cet article permet la réallocation des crédits entre les programmes visés des divisions organiques 54 et 55.

Article 47

Dans la mesure où la Région wallonne et où les opérateurs assurent le remboursement des valeurs payées, il y a lieu de prévoir une situation débitrice pour ce crédit variable.

Article 48

Cet article permet la redistribution des crédits octroyés dans le cadre de la formation en cours de carrière.

Article 49

Cet article permet la redistribution des crédits octroyés dans le cadre des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement.

Article 50

Cet article vise à permettre d'alimenter l'allocation de base relative, notamment, aux indemnités kilométriques des agents de la Communauté française à partir de la division organique 11.

Article 51

Il s'agit de permettre la traduction budgétaire des décisions du Gouvernement notamment celle du 19 mai 2006.

Article 52

Cet article vise à permettre d'alimenter les allocations de base relatives aux cellules spécialisées dans le secteur de la fiscalité, des finances et de la comptabilité, par transfert budgétaire en provenance de la division organique 85.

Article 53

Cette disposition définit les modalités de fonctionnement budgétaire de l'Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'Information.

Article 54

Cette disposition est nécessaire afin d'assurer l'objectif de désendettement.

Article 55

Cet article permet d'adapter la structure budgétaire 2007 à celle de 2008.

CHAPITRE II

Section particulière

Article 56

Cet article est destiné à percevoir des recettes du pouvoir fédéral en vue de concourir au financement des activités du FEOGA.

CHAPITRE III

Organismes d'intérêt public

Article 57

Cet article précise que le budget :

- du Commissariat général aux Relations internationales,
- est approuvé et annexé au décret budgétaire conformément aux prescriptions légales relatives aux organismes d'intérêt public de type A.

CHAPITRE IV

Services à gestion séparée

Article 58

Cet article énumère les services à gestion séparée dont les budgets sont approuvés et annexés au présent décret budgétaire.

Dispositif

PROJET DE DECRET CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2008

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur proposition de la Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de l'Enseignement obligatoire, de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, du Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports, de la Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, du Ministre de la Jeunesse et de la Promotion sociale et de la Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

ARRETE

Le Ministre du Budget est chargé de présenter, au nom du Gouvernement au Parlement de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit:

CHAPITRE 1er Dispositions générales

Article 1er

Des crédits non dissociés et des crédits dissociés destinés à couvrir les dépenses de la Communauté française de l'année budgétaire 2008 sont ouverts conformément aux programmes énumérés dans la liste des programmes et au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en allocations de base, annexés au présent décret; le tableau budgétaire dont un récapitulatif figure ci-après, donne également l'estimation des dépenses à imputer en 2008 à charge des crédits variables.

Tableau récapitulatif

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits variables
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
CHAPITRE I Services généraux	579.318	608	608	29.571
CHAPITRE II Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	965.683	29.197	22.419	32.595
CHAPITRE III Education, Recherche, Formation	5.950.586	25.411	26.100	25.435
CHAPITRE IV Dette publique de la Communauté française	149.910	0	0	0
CHAPITRE V Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	391.710	0	0	0
Total Général	8.037.207	55.216	49.127	87.601

Ces crédits sont ventilés en allocations de base dans le tableau budgétaire annexé au présent décret.

Dans les articles du présent décret, les abréviations suivantes sont utilisées :

"D.O." pour "division organique";

"A.B." pour "allocation de base".

Article 2

Les allocations de naissance, la cotisation de responsabilisation en matière de pension, ainsi que les indemnités pour frais funéraires peuvent être liquidées selon la procédure des dépenses fixes.

Article 3

Pendant l'année budgétaire 2008, les opérations des services à gestion séparée, des centres PMS et des établissements et fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement d'intérêt public sont estimées aux sommes mentionnées dans leurs budgets respectifs annexés au présent décret.

Article 4

Le mode de disposition des avoirs mentionnés sur les fonds budgétaires et le mode de paiement des dépenses sont indiqués en regard du numéro de l'article ou du littéra se rapportant à chacun d'eux.

Les fonds dont les dépenses sont soumises au visa préalable de la Cour des comptes sont désignés par l'indice A.

Les fonds et comptes sur lesquels il est disposé à l'intervention du Gouvernement sont désignés par l'indice B.

Les fonds et comptes sur lesquels il est disposé directement par les comptables qui ont opéré les recettes sont désignés par l'indice C.

L'article 45 des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991 n'est pas d'application pour l'année budgétaire 2008 en ce qui concerne les fonds budgétaires figurant dans la section particulière reprise dans le tableau budgétaire.

Article 5

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées au crédit variable 12.02.24 de la division organique 16, à concurrence d'un montant équivalent, au maximum, à un tiers des crédits annuels dus par l'Etat fédéral dans le cadre du programme de vaccination.

Article 6

Les intérêts débiteurs résultant de la gestion de la trésorerie dans le cadre du court terme, les montants à payer à l'échéance dans le cadre des émissions de papier commercial ainsi que de l'utilisation de produits dérivés avec le caissier, peuvent être prélevés d'office par le caissier sur les comptes ad hoc et font l'objet d'une régularisation à charge du budget général des dépenses.

Article 7

Les dotations prévues au profit de la Région wallonne et de la Commission communautaire française en application du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, peuvent faire l'objet de liquidations par tranches d'avances mensuelles, selon la procédure des dépenses fixes.

Article 8

Les dépenses relatives au service et au remboursement de la dette de la Communauté, celles associées aux charges d'intérêts et d'amortissements liés aux immeubles acquis par la Communauté

française, ainsi qu'aux loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires de même que celles liées à l'exécution des jugements condamnant la Communauté française peuvent être effectuées selon la procédure des dépenses fixes.

Article 9

Les crédits afférents aux programmes se rapportant aux frais de fonctionnement des administrations et des cabinets ministériels comportent :

1°) Les rémunérations et indemnités généralement quelconques du personnel actif et en disponibilité, les rémunérations ou salaires du personnel auxiliaire, les allocations pour fonctions supérieures et pour fonctions spéciales, les indemnités de préavis et pour accidents du travail - en ce compris le paiement de ces indemnités à des membres de la famille de la victime en cas de décès - ainsi que les rémunérations ou salaires réduits du personnel temporaire ou auxiliaire; ces dépenses peuvent être effectuées selon la procédure des dépenses fixes.

2°) Les dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services :

- Honoraires des avocats et des médecins - Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales - Jetons de présence, frais de route et de séjour de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française - Rémunérations d'experts étrangers à l'Administration et prestations de tiers;
- Dépenses de consommation relatives à l'occupation des locaux - en ce compris les dépenses de consommation énergétique "mazout, gaz, essence, électricité, charbon" et dépenses d'entretien - Frais de bureau, location d'équipement informatique, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres menues dépenses d'administration;
- Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, frais de transport afférents aux voyages de service et primes d'assurance des délégués du département se rendant à l'étranger, intervention de la Communauté française dans le prix des abonnements sociaux ;
- Les autres dépenses relatives au fonctionnement ou aux actions des services dont la description est indiquée dans le programme justificatif.

3°) Les dépenses exceptionnelles pour achat de biens non durables et de services, tels que les travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux et les frais de déménagement.

4°) Les loyers des biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments.

5°) Les indemnités aux tiers, victimes d'accidents dont la responsabilité incombe à la Communauté française ainsi que les divers frais de procédure se rapportant à ces accidents.

6°) Les dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables, machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre.

7°) Les redevances pour droits d'auteur.

Article 10

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, les allocations de base 12.07.91 et 12.03.91 de la D.O. 06 peuvent bénéficier de valeurs complémentaires par voie de redistribution de toute allocation de base, toutes divisions organiques confondues, se rapportant aux contrats liés à la gestion des bâtiments occupés par les services des cabinets des ministres du Gouvernement.

Article 11

Les crédits des allocations de base 01.03.02, 01.05.02, 01.06.02, 01.07.02, 01.08.02, 01.09.02, 01.10.02, 01.11.02, 01.01.08, 01.02.08, 01.03.08 et 01.06.21 de la D.O. 11, de l'allocation de base 01.01.07 de la D.O. 17, de l'allocation de base 01.01.11 de la D.O. 19, de l'allocation de base 01.01.01 de la D.O. 20, de l'allocation de base 01.01.11 de la D.O. 25, des allocations de base 01.02.20, 01.02.21 et 01.04.21 de la D.O. 40, de l'allocation de base 01.04.58 de la D.O. 55 peuvent être répartis par voie d'arrêté du Gouvernement entre les différentes allocations de base du budget général des dépenses.

Article 12

Les opérations de dépenses d'amortissement de la dette de la Communauté française peuvent être considérées comme des opérations de trésorerie.

Article 13

Des redistributions d'allocations de base peuvent être effectuées, par application de l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, afin de couvrir exclusivement des créances d'années antérieures.

Article 14

L'engagement et l'ordonnancement des dépenses relatives aux rémunérations et aux subventions-traitements du mois de décembre 2007, imputables sur le budget de 2008, peuvent intervenir à dater de l'approbation du présent budget par le Parlement, afin d'en permettre le paiement au début du mois de janvier 2008.

Article 15

Le crédit variable, permettant l'acquisition de matériel nécessaire aux formations, repris à l'allocation de base 60.01.56 de la D.O. 56, peut se trouver en situation débitrice à concurrence des montants affectés par le FOREM ou l'ORBEM dans le cadre des conventions avec l'Enseignement de Promotion sociale. Le contrôleur des engagements est chargé du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Article 16

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, les allocations de base des divisions organiques 06 et 10 peuvent bénéficier de redistributions en provenance des allocations de base des différents programmes desdites divisions organiques du budget général des dépenses. Les intitulés des programmes pourront être adaptés à ces ventilations et tenir compte des adaptations administratives liées à la répartition des compétences et à la composition du Gouvernement.

Article 17

Le comptable du compte du crédit variable 12.33.11 de la division organique 26 (Fonds des Sports - Activités) est autorisé à alimenter le compte des recettes courantes générales pour un montant de 4.218.000 Euros.

Article 18

Par dérogation à l'article 45 des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, l'allocation de base 01.13.02 de la D.O. 11 peut alimenter selon la procédure du virement dans les écritures les fonds budgétaires n°1 - article 49.31, n°2 - article 40.06, n°12 - article 49.32, n°26 - article 16.20, n°35 - article 40.01, n°36 - article 40.04, n°37 - article 40.02, n°38 - article 40.05, n°42 - article 40.03 et n°43 - article 39.08 du budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année 2008.

Article 19

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes, les avances de fonds visées à l'article 20 peuvent servir à payer les rémunérations, les allocations et les indemnités de toutes espèces en faveur du personnel rétribué par la Communauté, les créances résultant de marchés n'excédant pas 5.500 Euros hors T.V.A., y compris les acquisitions d'œuvres d'art, ainsi que les secours et les allocations à caractère social, et les subventions inférieures à 3.100 Euros.

Article 20

Par dérogation à l'article 15 de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes :

Des avances de fonds d'un montant maximum de 375.000 Euros peuvent être consenties aux comptes extraordinaires.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 625.000 Euros peuvent être consenties aux comptes extraordinaires de l'Infrastructure, de la Santé, de l'Education permanente, des Arts de la scène et de l'Enseignement obligatoire.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 875.000 Euros peuvent être consenties au compte extraordinaire de l'Aide à la jeunesse.

Des avances de fonds d'un montant maximum de 1.250.000 Euros peuvent être consenties aux comptes extraordinaires du Secrétariat général et du Sport.

Ces plafonds peuvent être adaptés sur décision du Gouvernement de la Communauté française.

Article 21

Le compte extraordinaire de l'Audiovisuel et Multimedia est autorisé à effectuer des paiements lors de missions à l'étranger dans le cadre de festivals et de marchés internationaux, dans la limite de 12.500 Euros.

Article 22

Le compte extraordinaire de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire est autorisé à payer au moyen de fonds avancés, l'intervention de la Communauté dans les frais de pension des enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe et confiés par leurs parents soit à un internat de l'enseignement officiel subventionné, soit à un internat de l'enseignement libre subventionné. En outre, il est autorisé à payer cette intervention sous forme d'avances trimestrielles.

Le compte extraordinaire de la Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique est autorisé à payer, au moyen de fonds avancés, les bourses de voyage et les prix en espèces octroyés aux lauréats de concours universitaires. En outre, il est autorisé à payer, de la même manière, les frais de voyage des personnes qui viennent de l'étranger ou qui s'y rendent.

Article 23

Tout engagement à prendre dans le chef de l'ouverture d'une ligne de crédit pour la réalisation d'un programme pluriannuel de gros investissement est soumis au visa du contrôleur des engagements et à la Cour des comptes.

Article 24

La quote-part employeur dans la rémunération du personnel des écoles émergeant au Programme de transition professionnelle inscrite aux allocations de base 43.23.53, 44.23.55, 43.23.72 et

44.23.74 de la DO 51, 43.23.53 et 44.23.55 de la DO 52, 43.23.53 et 44.23.56 de la DO 53 et 43.23.54 et 44.23.55 de la DO 56 peut être versée directement à l'article 49.39 des recettes courantes générales.

Article 25

Le crédit de l'allocation de base 01.06.21 de la division organique 40 peut être réparti par voie d'arrêté du Gouvernement entre les différentes allocations de base du chapitre III.

Article 26

Le Gouvernement est autorisé à garantir, à concurrence de 2.500.000 euros (TVA et honoraires compris), représentant une première phase de travaux et d'équipement, les emprunts contractés par l'ASBL « Le Palace », sur la période 2006-2008, en vue d'y aménager un complexe cinématographique sis Boulevard Anspach à Bruxelles. Par ailleurs, le Gouvernement peut octroyer à l'ASBL « Le Palace » une subvention destinée à couvrir les remboursements du capital et des intérêts.

Article 27

Sans préjudice des règles relatives aux délégations de pouvoir et des dispositions de l'arrêté du Gouvernement du 11 décembre 1995 relatif au contrôle administratif et budgétaire, les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement et d'équipement des écoles, des centres psycho-médico-sociaux ainsi que des cabinets de consultation et d'inspection médicale scolaire établis sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne et à réaliser sur place par les services relevant de la Défense nationale, peuvent être effectuées conformément aux règles en vigueur dans la République fédérale et faire l'objet d'ordonnances d'ouverture de crédit quel que soit leur montant, au profit d'un comptable extraordinaire désigné par le Ministre de la Défense nationale avec l'accord du Gouvernement de la Communauté française auquel il transmet le compte de l'utilisation des fonds avancés.

Article 28

Par dérogation à l'article 34 des lois sur la Comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991, les soldes créditeurs des ordonnances d'ouvertures de crédits, émises à charge d'exercices budgétaires antérieurs, consenties au profit du comptable extraordinaire désigné en vue d'effectuer les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement et d'équipement des écoles, ainsi que des cabinets de consultation et d'inspection médicale scolaire établis sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne, peuvent servir à honorer des engagements et des dépenses relatifs à l'année budgétaire 2004.

Article 29

Par dérogation à l'article 143, premier alinéa, des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991, les Ministres compétents peuvent autoriser les responsables de la gestion financière des écoles et des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française, des centres de dépaysement et de plein-air, du centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française, du centre des technologies agronomiques de l'enseignement de la Communauté française, du centre d'autoformation et de formation continuée et du centre technique et pédagogique, à gestion séparée, à procéder à la vente des objets mobiliers mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Article 30

Les crédits non dissociés relatifs aux allocations de base 12.02.50 de la D.O. 11, 22.22.14, 71.01.14 et 71.02.14 de la D.O. 13, 21.01.21 et 63.26.21 de la D.O. 15, 33.06.11 de la D.O. 19, 33.11.14, 33.17.14, 33.18.14, 33.19.14, 33.24.14, 33.25.14, 33.28.14, 33.29.14 et 33.30.14 de la DO 17, 11.03.16 de la DO 41, 44.10.56, 44.11.56 de la DO 52, 43.23.53, 44.23.56, 44.09.57 et 44.10.57 de la DO 53, 43.01.43 et 44.01.44 de la D.O. 56, peuvent couvrir des dépenses se rapportant à des années budgétaires antérieures.

Article 31

Les dépenses relatives aux allocations d'études et aux prêts d'études, imputées à la division organique 47, peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Article 32

Les subventions-traitements des membres du personnel des enseignements préscolaire et primaire, secondaire, supérieur non universitaire, spécial et de promotion sociale, de l'enseignement artistique et des centres psycho-médico-sociaux, peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Article 33

Les allocations de base relatives au paiement des rémunérations et de subventions-traitements reprises aux chapitre I et chapitre III du tableau budgétaire peuvent supporter le paiement d'avances à l'Office national des allocations familiales des travailleurs salariés concernant les allocations familiales dues au personnel enseignant et les frais y afférents.

Les dépenses visées à l'alinéa précédent peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Article 34

Les dépenses relatives aux allocations octroyées aux maîtres de stages dans l'enseignement fondamental peuvent être imputées sur les allocations de base de la division organique 51 relatives aux traitements et subventions-traitements des réseaux concernés.

Les dépenses visées à l'alinéa précédent peuvent être liquidées sous forme de dépenses fixes.

Article 35

Les remboursements relatifs au contentieux en matière de droits d'inscription spécifiques payés par les élèves et étudiants visés aux articles 58 et suivants de la loi du 21 juin 1985 concernant l'enseignement peuvent être imputés sur les allocations de base relatives au paiement des dotations ou subventions de fonctionnement des établissements fréquentés par les élèves ou étudiants susvisés.

Article 36

Les subventions octroyées en 2008 à charge de l'allocation de base 33.01.02 de la division organique 44 peuvent couvrir des dépenses afférentes à l'année budgétaire 2007.

Article 37

Par dérogation aux lois sur la comptabilité de l'Etat, les crédits variables 11.06.01, 11.09.01 de la D.O. 11, 11.05.01 de la D.O. 20, 11.05.11 de la D.O. 26, 11.04.80 de la D.O. 51, 11.04.80 de la D.O. 52, 11.04.60 de la D.O. 53, 11.04.90 de la D.O. 55, 11.04.60 de la D.O. 56 et 01.06.90 de la D.O. 40 peuvent alimenter l'article 16.01 du Budget des Voies et Moyens de la Communauté française pour l'année 2008.

Article 38

Les traitements et les subventions-traitements des membres du personnel oeuvrant dans le cadre de la médiation scolaire et visés à l'allocation de base 01.07.90 de la division organique 52 peuvent être liquidés selon la procédure des dépenses.

Article 39

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées aux crédits variables 11.07.01 et 11.08.01 de la division organique 11, à concurrence d'un montant équivalent à la moitié des dépenses totales annuelles autorisées, étant entendu que la liquidation s'exerce selon la procédure des dépenses fixes.

Article 40

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées, avec l'accord du Ministre du Budget, aux crédits variables 01.03.94 de la D.O. 52, 01.01.91 de la D.O. 55, 41.24.52, 43.24.54 et 44.24.55 de la D.O. 56, à concurrence des montants attribués par des conventions institutionnelles (Fonds européens, Forem, Orbem, Région wallonne, Etat fédéral).

Le contrôleur des engagements est chargé de la vérification du respect du plafond de ces avances de trésorerie.

Article 41

Dans les limites des allocations de base concernées, les subventions suivantes peuvent être accordées :

D.O. 11 – Affaires générales – Secrétariat général**Programme 3 – Information, promotion, rayonnement de la langue et de la culture françaises et de la Communauté Wallonie-Bruxelles**

- Subventions accordées à des associations ou organismes développant des activités d'information, de promotion, de rayonnement de la langue française, de la culture française, de la Communauté française, de la démocratie et des droits de l'homme ;
- Subventions allouées dans le cadre de l'égalité des chances ;
- Subventions pour des manifestations diverses.

D.O. 14 – Relations Internationales et Actions du Fonds social européen**Programme 1 – Relations internationales**

- Subventions allouées à des organismes développant des actions relatives à des matières de la compétence de la Communauté française.

Programme 3 – Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement

- Interventions, subventions et contributions diverses dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales.

D.O. 15 – Infrastructure de la santé, des affaires sociales, de la culture et du sport**Programme 2 – Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture**

- Subventions pour la défense et la mise en valeur de l'architecture.

D.O. 16 – Santé**Programme 1 – Interventions diverses**

- Subvention à l'Académie royale de Médecine de Belgique.

Programme 2 – Prévention et Promotion de la santé

- Subventions et actions pour la mise en œuvre du Plan Communautaire Opérationnel;
- Subventions et actions en matière de promotion et de protection de la santé.

Programme 3 – Promotion de la santé à l'école

- Subventions diverses en matière d'équipement et de formation en matière de promotion de la santé à l'école
- Subventions dans le cadre des accords non marchand.

D.O. 17 – Aide à la Jeunesse**Programme 1 – Jeunes en danger et jeunes délinquants**

- Interventions dans les actions, projets et initiatives alternatives et novatrices dans le secteur de l'Aide à la jeunesse ;
- Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés ;
- Subventions au service « Ecoute-Enfant » ;
- Subventions pour des recherches dans le domaine de l'aide à la jeunesse ;
- Subvention destinée au Fonds intersyndical de l'aide sociale
- Subventions dans le cadre des accords non marchand.
- Subventions d'initiatives en matière d'Aide à la Jeunesse

D.O. 18 – Aide sociale spécialisée**Programme 1 – Aide aux détenus**

- Subventions dans le cadre des accords non marchand.

D.O. 19 – Enfance**Programme 1 – Office de la naissance et de l'Enfance**

- Subventions dans le cadre des accords non marchand.

Programme 2 – Politique et accueil de l'Enfance

- Dépenses relatives à la politique de l'enfance ;
- Subventions d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance.

D.O. 20 – Affaires générales de la Culture**Programme 1 – Initiatives et interventions diverses**

- Subventions pour des projets hors catégories traditionnelles regroupant des disciplines différentes sous forme d'événements exceptionnels ;
- Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires ;
- Subsides à des recherches et études scientifiques dans le domaine socio-culturel ;

- Subventions d'aménagement et d'équipement pour les associations et organismes culturels ;
- Subventions aux activités de création, diffusion, promotion et formation des arts numériques ;
- Subventions aux communes, villes, provinces dans le cadre de contrats-culture et pour des activités culturelles ;
- Subventions relatives au programme de transition professionnelle ;
- Contribution au subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés ;
- Subventions aux Archives et Musée de la Littérature.

Programme 2 – Centres culturels

- Subvention pour les frais de fonctionnement et de rémunération du personnel de l'Association des centres culturels (ACC) ;
- Subvention au Centre culturel de la Communauté française «Le Botanique» ;
- Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi ;
- Subvention aux Halles de Schaerbeek – Centre culturel européen de la Communauté française.

Programme 3 – COCOF

- Dotation à la Commission communautaire française pour les matières culturelles.

D.O. 21 – Arts de la Scène

Programme 1 – Initiatives et interventions diverses

- Subventions à des organismes philanthropiques s'occupant d'artistes ;
- Bourses à des artistes de théâtre, musiciens, danseurs ;
- Subvention à la Maison du spectacle ;
- Subvention aux organismes et lieux permanents de diffusions artistique et culturelle.

Programme 2 – Théâtre

- Subventions aux théâtres, aux festivals d'art dramatique et aux associations de promotion ou de recherche théâtrales.

Programme 3 – Musique

- Subvention à l'Opéra royal de Wallonie ;
- Subvention à l'Orchestre philharmonique de Liège ;
- Subventions diverses en matière musicale, aux activités musicales professionnelles et non professionnelles ;
- Subventions pour l'art lyrique, les orchestres, les festivals et organismes de promotion musicale.

Programme 4 – Art de la danse

- Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française ;

- Subventions à la danse, aux festivals et aux organismes de promotion chorégraphique.

Programme 6 – Arts du cirque, arts forains et de la rue

- Subventions de formation, de création et de fonctionnement des compagnies de cirque, arts forains et arts de la rue.

D.O. 22 – Livre

Programme 1 – Lecture publique

- Subventions destinées à soutenir des programmes de promotion et d'animation dans le cadre de la lecture publique ;
- Subventions aux associations et organismes de promotion de la lecture.

Programme 2 – Lettres et livre

- Subvention à l'Académie royale de langue et de littérature françaises ;
- Subvention au Fonds national de la littérature ;
- Bourses littéraires allouées aux écrivains et aux traducteurs littéraires ;
- Prix littéraires de la Communauté française ;
- Aides aux éditeurs littéraires de la Communauté française pour des collections patrimoniales et de création contemporaine ;
- Aides aux éditeurs de poésie et de théâtre ;
- Aides aux initiatives éditoriales mettant en valeur la spécificité du rapport texte-image ;
- Subsides aux associations de promotion et de diffusion des auteurs belges de langue française ;
- Subventions aux organismes de promotion de la poésie ;
- Subventions aux revues littéraires ;
- Aides pour la traduction des auteurs belges de langue française ;
- Aides aux éditeurs et libraires de la Communauté française ainsi qu'à leurs organismes représentatifs ;
- Bourses aux auteurs et illustrateurs de jeunesse et de bande dessinée de création.

Programme 3 – Langues régionales endogènes

- Aides aux revues littéraires et publications de haut niveau susceptibles de conserver la mémoire des langues wallonnes ;
- Aides aux enregistrements des langues wallonnes ;
- Prix de littérature dialectale.

Programme 4 – Langue française

- Subventions pour la promotion et la coordination des initiatives contribuant à la défense, l'illustration et l'enrichissement de la langue française ;
- Aides aux publications scientifiques ou didactiques consacrées à la langue française ou à la francophonie ;
- Aides aux recherches portant sur la langue française ;
- Aides aux publications scientifiques de langue française.

Programme 5 – Informatique

- Subventions destinées au programme d'équipement informatique des bibliothèques reconnues.

D.O. 23 – Jeunesse et Education permanente**Programme 2 – Jeunesse**

- Subventions extraordinaires aux organisations de jeunesse, aux centres de jeunes et diverses associations ;
- Subventions pour les créations, productions et diffusions culturelles « Jeunes » ;
- Subventions aux centres de jeunes et associations développant des projets de création en milieu défavorisé ;
- Subventions à des associations de jeunesse oeuvrant dans l'alphabétisation ;
- Subventions exceptionnelles pour la sécurisation et l'aménagement dans le secteur de la Jeunesse.

Programme 3 – Education permanente

- Subvention et soutien des activités extraordinaires des organisations d'éducation permanente ;
- Subventions à des associations d'éducation permanente ;
- Subventions aux centres d'expression et de créativité ;
- Subventions à des initiatives d'éducation permanente dans le domaine de l'alphabétisation.

Programme 4 – Activités socio-culturelles

- Subventions destinées à promouvoir les actions de formation de cadres ou animateurs des organisations et institutions culturelles.

D.O. 24 – Patrimoine culturel et Arts plastiques**Programme 1 – Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel**

- Subventions aux musées relevant partiellement de la Communauté française ;
- Subventions récurrentes de fonctionnement à divers organismes ;
- Subventions aux centres d'archives privés ;
- Subventions aux centres de culture scientifique ;
- Subventions aux manifestations temporaires ;

- Edition de publications scientifiques et subventions à des associations diverses en ethnologie et folklore ;
- Subventions en vue de la réalisation d'expositions.

Programme 2 – Arts plastiques

- Subventions conventionnées, récurrentes ou extraordinaires à des Centres ou associations d'art contemporain ;
- Subventions à l'édition en arts plastiques ;
- Subventions à des acquisitions en artisanat de création & en design ;
- Prix, bourses aux projets d'artistes.

D.O. 25 – Audiovisuel et Multimédia

Programme 1 – Initiatives et interventions diverses

- Intervention dans l'achat de matériel par les organismes ou associations d'audiovisuel.

Programme 2 – Cinéma et vidéo

- Subventions diverses dans le domaine de l'audiovisuel.

Programme 4 – Presse

- Subvention à l'Union professionnelle de la presse belge (Maison de la Presse) ;
- Subvention à l'Association générale des journalistes professionnels belges ;
- Subventions diverses dans le domaine de la presse périodique.
- Subvention au Conseil de déontologie.

D.O. 26 – Sport

Programme 3 – Subventions diverses

- Subvention pour la participation des athlètes francophones aux Jeux Olympiques et aux jeunes talents sportifs ;
- Subvention aux organisateurs de camps sportifs ;
- Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif ;
- Subventions aux organisateurs d'activités de sport de quartier ;
- Subventions aux organisateurs d'activités de sport pour tous ;
- Subventions aux fédérations et associations sportives ;
- Subventions aux associations pour handicapés ;
- Subventions au Comité olympique et interfédéral belge ;
- Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires ;
- Subventions destinées à l'achat de matériel sportif ;
- Subventions destinées à l'achat de matériel de psychomotricité ;

- Subventions aux organisateurs de projet « femme et sport » ;
- Subventions aux cercles sportifs pour handicapés ;
- Subventions aux centres sportifs locaux ;
- Subvention à l'école des sports ULB ;
- Subvention à une association de centres sportifs ;
- Subvention à l'agence mondiale antidopage ;
- Subvention à l'accord partiel élargi sur le sport

D.O. 40 – Services communs, Affaires générales, Recherche en Education, Pilotage de l'enseignement (interréseaux) et Orientation – Relations internationales

Programme 1 – Subsistance Administration – Personnel de l'Enseignement

- Allocations et subventions dans le cadre de l'action sociale du Département en faveur du Personnel de l'Enseignement.

Programme 4 – Recherches en éducation – Pilotage interréseaux – Activités pédagogiques interréseaux – Orientation - Divers

- Subventions octroyées en matière de politique de l'enseignement, notamment pour le développement et la mise en œuvre de projets en relation avec l'aide et la prise en charge des enfants à haut potentiel, l'égalité des chances dans l'enseignement, le renforcement du dialogue école-famille, la promotion de l'alimentation saine à l'école, l'information dans les écoles relative à la prévention du SIDA et de l'homophobie (initiatives ministérielles) ;
- Subvention au service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège pour une « étude longitudinale d'un échantillon d'enfants de la région wallonne, de la naissance à l'âge adulte » ;
- Subventions au service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège pour la participation de la Communauté française à l'enquête internationale I.E.A. – PIRLS ;
- Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective destinée aux recherches en éducation (initiatives ministérielles) ;
- Subventions pour des publications à caractère pédagogique octroyées à diverses associations et fédérations (décision du Comité de coordination des services d'inspection) ;
- Subventions relatives à des projets visant à améliorer l'orientation des jeunes ;
- Subventions à l'ASBL « ICHEC » dans le cadre du projet « DREAM » ;
- Subventions à l'ASBL « Orientation à 12 » ;
- Subventions à l'ASBL « Ecole et Surdité » ;
- Subventions à l'ASBL « Institut d'Enseignement spécialisé » ;
- Subventions à l'ASBL « Question Santé » dans le cadre de la promotion de l'alimentation saine à l'école ;
- Subventions au SIEP dans le cadre de la publication de ses manuels ;
- Subventions à l'ASBL « Gouvernance et Démocratie Conseil » ;
- Subventions à l'ASBL « Mission locale de Forest » dans le cadre du projet « JEEP » ;

- Subventions aux diverses Associations de Professeurs ;
- Subventions dans le cadre des Olympiades de mathématique, biologie, physique et chimie ;
- Subventions aux Jeunesses scientifiques de Belgique ;
- Subventions au CREHAM ;
- Subventions à la Fédération des Télévisions Locales.

Programme 5 – Collaborations à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – Divers

- Subventions au consortium European Schoolnet (participation de la Communauté française au réseau européen d'écoles) ;
- Subventions aux associations et organismes européens travaillant dans le domaine de l'enseignement ;
- Subventions aux associations de parents – FAPEO – UFAPEC.

Programme 7 – Actions visant à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur et à promouvoir la mobilité étudiante

- Interventions, subventions et contributions diverses dans le cadre de la collaboration entre le Département et diverses institutions internationales ;

Programme 9 – Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire

- Interventions diverses en vue de la lutte contre l'échec scolaire ;
- Dépenses relatives aux commissions des discriminations positives ;
- Financement d'actions ou de formation et de réinsertion socio-professionnelles ;
- Expériences pédagogiques en matière pluriculturelle ;
- Dépenses relatives pour des travaux de recherche et à la mise en place de dispositifs relatifs à la prise en charge des élèves à haut potentiel.

D.O. 44 – Bâtiments scolaires

Programme 0 – Fonctionnement des Fonds des Bâtiments scolaires et des institutions succédant au Fonds national de garantie

- Subsidés destinés aux travaux urgents de remise en état de locaux de bâtiments scolaires ;
- Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993.

D.O. 45 – Recherche scientifique

Programme 1 – Subventions ASBL ou assimilés

- Subventions en vue d'assurer le financement de congrès et de colloques en Belgique organisés par des institutions de langue française ;
- Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'Ecole française d'Athènes ;
- Subvention à l'AUF (Agence universitaire de la Francophonie) ;
- Subventions en vue d'assurer la souscription à certains ouvrages et de financer des publications scientifiques périodiques ;

- Subventions au Centre de Recherche en Mathématique (CREM) ;
- Subventions à diverses associations scientifiques et universitaires ;
- Subventions en vue de favoriser la coopération scientifique entre laboratoires, services et départements d'institutions belges de langue française et d'institutions étrangères.

Programme 2 – Subventions diverses

- Subventions en faveur de la Recherche scientifique fondamentale collective – Initiative ministérielle ;
- Subventions en faveur de la Recherche scientifique fondamentale collective – Initiative des chercheurs ;
- Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (C.R.I.S.P.) ;
- Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques ;
- Subvention aux Instituts Internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest SOLVAY ;
- Subvention au Centre de recherches sur l'économie wallonne (C.R.E.W.).

Programme 3 – Recherche scientifique

- Dépenses de personnel et de fonctionnement résultant de la participation de la Belgique à des activités internationales de politique scientifique ;
- Subvention à l'Aquarium DUBUISSON ;
- Subventions en vue d'assurer le financement des prix et des bourses et la participation à des activités et manifestations scientifiques ;
- Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques en ce compris l'organisation du printemps des sciences ;
- Subventions aux associations de parents et d'étudiants ;
- Subvention à la ferme expérimentale du Sart Tilman ;
- Subventions à des jeunes chercheurs et étudiants universitaires – Voyages à l'étranger en groupe ;
- Subventions aux professeurs et membres du personnel académique et scientifique pour missions scientifiques à l'étranger ;
- Subventions au F.N.R.S. dans le cadre du plan d'expansion ;
- Subsides pour la recherche médicale (FRSM) ;
- Subvention à l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires (I.I.S.N.) ;
- Subvention aux collèges interuniversitaires d'études doctorales dans les sciences du management ;
- Subventions aux centres de génétique humaine reconnus ;
- Subventions au Fonds pour la Formation à la Recherche dans l'Industrie et dans l'Agriculture (F.R.I.A.) ;
- Subventions à des programmes de recherche concertés en sciences fondamentales et à des activités scientifiques de services publics dans le cadre d'un programme national où sont reprises quelques

disciplines d'intérêt exceptionnel pour le développement scientifique, culturel, économique et social de la nation ;

- Subsidés destinés à assurer le financement des Fonds spéciaux pour la Recherche dans les institutions universitaires ;
- Subventions en faveur de la recherche fondamentale et collective, initiatives des chercheurs en matière pédagogique pour l'enseignement supérieur ;
- Subventions en vue de favoriser l'élaboration des dossiers européens et internationaux ;
- Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'O.C.D.E.

D.O. 46 – Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique

Programme 2 – Subventions diverses

- Subventions diverses en vue de couvrir le financement des prix, des concours, des missions à l'étranger, des frais de colloques.

D.O. 50 – Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française

Programme 2 – Pilotage – Structures – Programmes – Activités de Formation, Recherches et information – Etablissements de la Communauté française

- Subventions en faveur de recherches et d'études ;
- Subvention à l'ASBL «Sport, Culture, Ecole et Solidarité (S.C.E.S.)» à Bruxelles ;
- Subvention à l'ASBL – Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté.

D.O. 51 – Enseignement préscolaire et Enseignement primaire

Programme 7 – Fonctionnement des écoles primaires

- Subvention à l'ASBL « Centre sportif et culturel des Fourons ».

Programme 8 – Lutte contre l'échec scolaire – Subventions diverses

- Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne ;
- Subventions destinées aux recherches relatives à l'enseignement fondamental, y compris l'évaluation des mesures de discriminations positives ;
- Subventions destinées à soutenir des projets relatifs à l'innovation pédagogique ;
- Subventions à des projets dans le domaine d'actions d'éducation interculturelle ;
- Subventions destinées à financer des outils pédagogiques multimédia ;
- Subventions destinées à couvrir des frais relatifs à l'organisation de la Journée Mondiale Poésie-Enfance ;
- Subventions à l'ASBL « Maison internationale de la Poésie » ;
- Subventions à l'ASBL « Accueil Champêtre en Wallonie », notamment celle relative au projet « Fermécoles » ;

- Subventions à l'Ordre des Barreaux francophones et germanophone dans le cadre de l'opération « Avocats dans l'Ecole » ;
- Subventions à la Ligue des familles.

Programme 9 – Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite

- Dépenses relatives aux frais de rémunération des animateurs pédagogiques.

D.O. 52 – Enseignement secondaire

Programme 9 – Discriminations positives – Divers

- Financement d'actions dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et d'initiatives développées en vue de rencontrer les problèmes d'assuétudes, de violence dans les écoles et la mise en œuvre de mesures de discrimination positive ;
- Financement d'actions pour les relations entre les écoles, les médias et les théâtres, pour les relations entre les arts et le monde de l'enseignement, pour l'information à la solidarité et la démocratie, et pour la formation des délégués d'élèves ;
- Financement d'actions visant à favoriser l'apprentissage des langues en immersion linguistique ;
- Financement d'actions visant à la formation des élèves aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les cyberécoles ;
- Subvention à l'ASBL Carrefour Economie Technologie Enseignement ;
- Financement d'actions relatives à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel et à la modernisation de l'équipement technique et professionnel des écoles ;
- Subventions relatives à l'attribution de prix, aux manifestations pédagogiques et culturelles interréseaux ;
- Subventions à l'ASBL « L'Enfant des Etoiles » ;
- Subventions à la Médiathèque de la Communauté française ;
- Subventions à l'ASBL « Non-Violence à l'Ecole » ;
- Subventions à l'ASBL « Amnesty International » ;
- Subventions à l'ASBL « La Ligue des Droits de l'Homme » ;
- Subventions à l'ASBL « Educ'Action » ;
- Subventions à l'Ordre des Barreaux francophone et germanophone dans le cadre de l'opération « Avocats dans l'Ecole » ;
- Subventions à l'ASBL « Trempline » ;
- Subventions à l'ASBL « Les Territoires de la Mémoire » ;
- Subventions à l'ASBL « Promotion Théâtre ».

D.O. 53 – Enseignement spécial**Programme 7 – Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles**

- Subventions en faveur d'actions dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, contre les assuétudes et la violence à l'école ;
- Subventions destinées à la formation des délégués d'élèves et des adultes-relais, dans le but d'un meilleur fonctionnement des relations au sein des établissements scolaires ;
- Subventions dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, à l'éducation aux médias et aux relations entre le monde de la culture et l'école dans l'enseignement spécialisé ou en relation avec l'enseignement spécialisé ;
- Subventions à l'ASBL « Surdimobil ».

Programme 8 – Lutte contre l'échec scolaire – Subventions diverses

- Subventions destinées aux travaux de recherche en pédagogie spécifiques à l'enseignement spécialisé, notamment en matière de modalités d'intégration dans l'enseignement ordinaire.

D.O. 54 – Enseignement universitaire**Programme 1 – Universités de la Communauté**

- Subventions au Centre hospitalier universitaire de Liège en vue de couvrir des charges exceptionnelles et de contribuer à la constitution du capital.

Programme 2 – Universités libres

- Subvention à l'Institut universitaire d'études du Judaïsme Martin Buber.

Programme 3 – Subventions diverses

- Subventions au Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, au Centre universitaire de Charleroi et à l'Institut polytechnique de Charleroi.

Programme 4 – Enseignement universitaire

- Subventions au Conseil Interuniversitaire de la Communauté française ;
- Subventions relatives à la promotion de l'Enseignement supérieur universitaire ;
- Subventions en vue du paiement des frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques ;
- Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante à Bruxelles ;
- Intervention spéciale dans les initiatives de coopération interuniversitaire ;
- Bibliothèque virtuelle ou interuniversitaire coordonnée au Conseil interuniversitaire de la Communauté française (CIUF) ;
- Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l'enseignement supérieur ;
- Subventions aux écoles doctorales inter-universitaires ;
- Subventions en faveur de la promotion de la santé et de la médecine préventive ;
- Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite.

D.O. 55 – Enseignement supérieur hors Université et Hautes Ecoles**Programme 5 – Fonctionnement des Hautes Ecoles**

- Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles.

Programme 8 – Hautes écoles et Enseignement supérieur hors université

- Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur ;
- Subventions et dotations aux centres de ressources de l'éducation aux médias
- Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l'enseignement supérieur ;
- Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite.

D.O. 56 – Enseignement de promotion sociale**Programme 0 – Subsistance administration – Enseignement et Recherche**

- Subventions relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale.

Programme 5 – Fonctionnement des écoles de promotion sociale

- Crédit variable pour l'octroi de subventions d'équipements pour les écoles de promotion sociale.

Programme 8 – Restructuration et validation de l'enseignement de promotion sociale

- Actions diverses en matière de validation des compétences en promotion sociale ;
- Actions diverses en matière d'évaluation de la qualité dans l'enseignement de promotion sociale ;
- Transferts de données en relation avec la mise en œuvre du protocole CISCO ;
- Transferts de données en matière de développement d'initiatives en rapport avec la société de la connaissance.

D.O. 57 – Enseignement artistique**Programme 2 – Initiatives et subventions diverses**

- Subventions destinées à couvrir les frais de fonctionnement à l'Académie d'été de Wallonie ;
- Subventions à des associations diverses oeuvrant dans le domaine de l'enseignement artistique – Enseignement de la Communauté ;
- Subventions à la Médiathèque de la Communauté française ;
- Subventions à l'ASBL « Charleroi-Opérette » ;
- Subventions aux différentes Académies des Beaux-Arts dans le cadre de projets spécifiques ;
- Subventions au Musée des Beaux-Arts de Bruxelles ;
- Subventions à l'ASBL « Jeunesses Musicales ».

Programme 4 – Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur

- Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement artistique ;
- Subventions à des associations diverses oeuvrant dans le domaine de l'enseignement artistique (Enseignement officiel et libre subventionnés).

Programme 8 – Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit

- Subventions pour des expérimentations pédagogiques dans les établissements d'enseignement à horaire réduit officiels subventionnés et libres subventionnés.

Programme 9 – Equipements

- Equipement des écoles supérieures des arts.

D.O. 58 – Enseignement à distance**Programme 0 – Subsistance – Enseignement et recherche**

- Subventions diverses dans le cadre d'initiatives nouvelles ou en relation avec la réalisation de cours.

Programme 3 – Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance

- Actions diverses dans le domaine de la réinsertion professionnelle et sociale.

Article 42

Les attributaires des fonds en provenance de la Loterie nationale reçoivent leurs dotations respectives à l'intervention du crédit variable 01.01.36 de la division organique 11 (Fonds Loterie nationale) sur base d'une répartition décidée par le Gouvernement. Ce fonds budgétaire, créé à cet effet, est alimenté par les dotations et avances de la Loterie nationale.

Article 43

Le Gouvernement est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires pour répartir les recettes affectées du fonds budgétaire Loterie nationale entre les attributaires, y compris le Fonds des Sports – Activités (crédit variable 12.33.11 de la division organique 26).

Article 44

Le comptable du compte du crédit variable 01.01.36 de la division organique 11 (Fonds Loterie nationale) est autorisé à alimenter le compte du crédit variable 12.33.11 de la division organique 26 (Fonds des Sports – Activités) selon la répartition décidée par le Gouvernement.

Article 45

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, l'allocation de base 41.01.40 de la D.O. 40 peuvent bénéficier d'un complément de crédits par voie de redistribution en provenance de toute allocation de base, toutes divisions organiques confondues, supportant des dépenses en rapport avec les activités de pilotage de l'enseignement et celles en rapport avec la formation en cours de carrière.

Article 46

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, le Ministre ordonnateur peut, pendant l'année budgétaire et après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à une nouvelle ventilation des allocations de base entre le programme 1 de la D.O. 54 et les programmes 4, 5, 7 et 8 de la D.O. 55.

Article 47

Des avances de trésorerie peuvent être octroyées au crédit variable 01.01.23 de la D.O. 15, à concurrence des montants dus par la Région wallonne à la Communauté française et/ou à un opérateur, en vertu des conventions cadres organisant le transfert des fonds du FEDER (Fonds européen de Développement régional), des fonds régionaux et des fiches projet.

Article 48

Par dérogation à l'article 15, alinéa premier, des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, le Ministre ordonnateur peut, pendant l'année budgétaire et après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à une nouvelle ventilation des allocations de base afférentes aux dépenses pour la formation en cours de carrière entre les D.O. 48, 50, 51, 52, 53 et 56.

Article 49

Par dérogation à l'article 15, alinéa premier, des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, le Ministre ordonnateur peut, pendant l'année budgétaire et après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à une nouvelle ventilation des allocations de base afférentes aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement entre les D.O. 51, 52, 53 et 56.

Article 50

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, l'allocation de base 12.05.02 de la D.O. 11 peut bénéficier de valeurs complémentaires par voie de redistribution en provenance de toute allocation de base de la division organique 11.

Article 51

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, les allocations de base 11.04.01 et 12.05.02 de la division organique 11 peuvent bénéficier de valeurs complémentaires par voie de redistribution de crédits en provenance de 33.36.14 de la division organique 17 et réciproquement.

Article 52

Par dérogation à l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, les allocations de base des programmes 8 et 9 de la division organique 11 peuvent bénéficier de valeurs complémentaires par voie de redistribution de crédits en provenance des allocations de base de la division organique 85.

Article 53

Le budget de l'Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'Information et de la Communication de la Communauté française s'élève, pour les recettes à 25.126.173 euros, et pour les dépenses à 25.126.173 euros. Il comporte, en dépenses, des crédits d'engagement pour un montant de 6.903.750 euros.

Article 54

Les opérations de versements au Fonds Ecureuil des excédents de trésorerie telles que prévues à l'art 18 § 2 du décret relatif à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française peuvent être considérées comme des opérations de trésorerie.

Article 55

Les soldes engagés et non ordonnancés au 31 décembre 2007, des allocations de base concernant les activités 05 et 07 de la division organique 06, sont transférés dans la structure du budget en 2008 en fonction d'une table de transcodification jointe en annexe 1, du tableau budgétaire du budget général des dépenses.

CHAPITRE II

Section particulière

Article 56

L'article 66.48 B "Fonds pour la qualification agricole" perçoit les aides accordées par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) en vue de concourir au financement des activités exécutées en matière de formation professionnelle de personnes travaillant dans l'agriculture.

CHAPITRE III

Organismes d'intérêt public

Article 57

Est approuvé pour l'année budgétaire 2008 et annexé au présent décret le budget :

- du Commissariat général aux Relations internationales.

CHAPITRE IV

Services à gestion séparée

Article 58

Sont approuvés :

- le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel;
- les budgets agrégés des services à gestion séparée de l'Enseignement de la Communauté (enseignement obligatoire);
- les budgets des Hautes écoles de la Communauté française ;
- les budgets agrégés des services à gestion séparée des centres PMS de l'Enseignement de la Communauté;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement de la Communauté;
- le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné;
- le budget du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires ;
- le budget de l'Observatoire des Politiques culturelles ;
- le budget de l'Agence Fonds social européen ;
- le budget du Musée de Mariemont ;
- le budget du Centre de l'aide à la presse écrite ;
- le budget du Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française - Frameries;
- le budget du Centre d'autoformation et de formation continuée de Tihange ;

- les budgets des établissements d'enseignement artistique supérieur de la Communauté française et des conservatoires royaux ;
- le budget agrégé des établissements de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française ;
- les budgets des internats autonomes de l'enseignement supérieur de la Communauté française ;
- le budget de l'Institut supérieur d'architecture « LA CAMBRE » ;
- les budgets des centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française ;
- le budget du « Centre des Technologies agronomiques » à STREE;
- le budget du Centre technique horticole de l'enseignement de la Communauté française à GEMBLoux.

Bruxelles, le 16 novembre 2007

**La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de
l'Enseignement obligatoire,**

M. ARENA

**La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et
des Relations internationales,**

M.D. SIMONET

**Le Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des
Sports,**

M. DAERDEN

La Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel,

F. LAANAN

Le Ministre de la Jeunesse et de la Promotion sociale,

M. TARABELLA

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

C. FONCK

LISTE DES PROGRAMMES

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
CHAPITRE I - Services généraux		
DIVISION ORGANIQUE 01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française		
Programme 1 - Parlement	<i>Cnd</i>	26.522
Programme 2 - Médiateur de la Communauté française	<i>Cnd</i>	1.250
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01	<i>Cnd</i>	27.772
DIVISION ORGANIQUE 06 - Cabinets ministériels		
Programme 0 - Gouvernement de la Communauté française	<i>Cnd</i>	19.962
Programme 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française	<i>Cnd</i>	3.448
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06	<i>Cnd</i>	23.410
DIVISION ORGANIQUE 10 - Services du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques		
Programme 5 - Service permanent d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	<i>Cnd</i>	605
Programme 6 - Charges liées au Gouvernement	<i>Cnd</i>	556
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10	<i>Cnd</i>	1.161
DIVISION ORGANIQUE 11 - Affaires générales - Secrétariat général		
Programme 0 - Subsistance	<i>Cnd</i>	432.631
	<i>Cv</i>	4.612
<i>Fonds destiné aux rémunérations des membres du personnel subventionné du Ministère de la Communauté française</i>		
Solde au 1er janvier	-	
Recettes de l'année	1.112	
Disponibles	1.112	
Dépenses de l'année	1.112	
Solde au 31 décembre	-	
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents subventionnés dans le cadre du Plan "Rosetta" en exécution de l'accord de coopération avec la Région Wallonne relatif à la convention de premier emploi</i>		
Solde au 1er janvier	-	
Recettes de l'année	2.000	
Disponibles	2.000	
Dépenses de l'année	2.000	
Solde au 31 décembre	-	

		En milliers d'euros	
Libellé		Crédits initiaux	
Fonds destiné aux rémunérations des agents subventionnés dans le cadre du Plan "Rosetta" en exécution de l'accord de coopération avec l'Etat fédéral relatif à la convention de premier emploi			
	Solde au 1er janvier	-	
	Recettes de l'année	1.500	
	Disponible	1.500	
	Dépenses de l'année	1.500	
	Solde au 31 décembre	-	
Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés du Ministère de la Communauté française (Education, Recherche et Formation)			
	Solde au 1er janvier	-	
	Recettes de l'année	-	
	Disponible	-	
	Dépenses de l'année	-	
	Solde au 31 décembre	-	
Programme 1 - Secrétariat général			
	Cnd		1.672
	Cv		1.241
Fonds des actions communautaires			
	Solde au 1er janvier	-	
	Recettes de l'année	1.241	
	Disponible	1.241	
	Dépenses de l'année	1.241	
	Solde au 31 décembre	-	
Programme 2 - Formation - Recrutement - Sélection			
	Cnd		6.609
Programme 3 - Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française			
	Cnd		2.425
	Cv		23.718
Fonds Loterie nationale			
	Solde au 1er janvier	-	
	Recettes de l'année	23.718	
	Disponible	23.718	
	Dépenses de l'année	23.718	
	Solde au 31 décembre	-	
Programme 5 - Cabinets dissous			
	Cnd		1.180
Programme 6 - Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises			
	Cnd		82
Programme 7 - corps interministériel des commissaires du gouvernement			
	Cnd		813
Programme 8 - Cellule fiscale et cellule d'informations financières de la Communauté française			

<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé	Crédits initiaux
	<i>Cnd</i> 204
Programme 9 - Cellule comptabilité	
	<i>Cnd</i> 2.250
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11	
	<i>Cnd</i> 447.866
	<i>Cv</i> 29.571
DIVISION ORGANIQUE 12 - Informatique	
Programme 1 - Informatique et bureautique	
	<i>Cnd</i> 24.160
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12	
	<i>Cnd</i> 24.160
DIVISION ORGANIQUE 13 - Gestion des Immeubles	
Programme 0 - Subsistance	
	<i>Cnd</i> 5
Programme 1 - Immeubles de la Communauté française	
	<i>Cnd</i> 20.282
	<i>Cde</i> 608
	<i>Cdo</i> 608
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13	
	<i>Cnd</i> 20.287
	<i>Cde</i> 608
	<i>Cdo</i> 608
DIVISION ORGANIQUE 14 - Relations internationales et Actions du Fonds social européen	
Programme 1 - Relations internationales	
	<i>Cnd</i> 34.295
	<i>Cv</i> 0
<i>Fonds pour le cofinancement d'activités liées à la Présidence belge de l'Union européenne</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	-
<i>Disponible</i>	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Actions du Fonds social européen	
	<i>Cnd</i> 50
	<i>Cde</i> 0
	<i>Cdo</i> 0
Programme 3 - Diverses initiatives dans le domaine de l'enseignement	
	<i>Cnd</i> 210
Programme 4 - Promotion culturelle internationale	
	<i>Cnd</i> 107

<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé	Crédits initiaux
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14	
<i>Cnd</i>	34.662
<i>Cde</i>	0
<i>Cdo</i>	0
<i>Cv</i>	0
TOTAUX CHAPITRE I	
<i>Cnd</i>	579.318
<i>Cde</i>	608
<i>Cdo</i>	608
<i>Cv</i>	29.571
CHAPITRE II - Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	
DIVISION ORGANIQUE 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	
Programme 0 - Subsistance	
<i>Cnd</i>	10
Programme 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la Santé et des Affaires sociales	
<i>Cnd</i>	109
<i>Cde</i>	3.584
<i>Cdo</i>	3.584
Programme 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la Culture	
<i>Cnd</i>	3.010
<i>Cde</i>	18.706
<i>Cdo</i>	11.882
<i>Cv</i>	1.022
<i>Fonds des infrastructures culturelles</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	1.022
<i>Disponible</i>	1.022
<i>Dépenses de l'année</i>	1.022
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du Sport	
<i>Cnd</i>	1.497
<i>Cde</i>	6.907
<i>Cdo</i>	6.907
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15	
<i>Cnd</i>	4.626
<i>Cde</i>	29.197
<i>Cdo</i>	22.373
<i>Cv</i>	1.022
DIVISION ORGANIQUE 16 - Santé	
Programme 0 - Subsistance	
<i>Cnd</i>	72
Programme 1 - Interventions diverses	
<i>Cnd</i>	185
Programme 2 - Prévention et promotion de la santé	

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
	Cnd	20.415
	Cv	12.057
<i>Fonds relatif au financement du programme de vaccination</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	12.057
	<i>Disponible</i>	12.057
	<i>Dépenses de l'année</i>	12.057
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 3 - Promotion de la Santé à l'Ecole		
	Cnd	17.958
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 16		
	Cnd	38.630
	Cv	12.057
DIVISION ORGANIQUE 17 - Aide à la Jeunesse		
Programme 0 - Subsistance		
	Cnd	9.101
Programme 1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants		
	Cnd	218.587
	Cv	7.397
<i>Fonds relatif à l'adoption</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	97
	<i>Disponible</i>	97
	<i>Dépenses de l'année</i>	97
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	7.300
	<i>Disponible</i>	7.300
	<i>Dépenses de l'année</i>	7.300
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17		
	Cnd	227.688
	Cv	7.397
DIVISION ORGANIQUE 18 - Aide sociale spécialisée		
Programme 1 - Aide aux détenus		
	Cnd	1.780
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18		
	Cnd	1.780
DIVISION ORGANIQUE 19 - Enfance		
Programme 1 - Office de la Naissance et de l'Enfance		
	Cnd	182.500
	Cv	0
<i>Fonds de subventionnement aux centres de vacances</i>		

<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé	Crédits initiaux
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	-
<i>Disponible</i>	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Politique et accueil de l'enfance	
Cnd	732
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19	
Cnd	183.232
Cv	0
DIVISION ORGANIQUE 20 - Affaires générales - Culture	
Programme 0 - Subsistance	
Cnd	42.656
Cv	500
<i>Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (Culture).</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	-
<i>Disponible</i>	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds d'exploitation du Centre culturel "Marcel Hicter" à La Marlagne.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	450
<i>Disponible</i>	450
<i>Dépenses de l'année</i>	450
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds d'exploitation du Centre de Formation socio-culturelle de Rossignol.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	50
<i>Disponible</i>	50
<i>Dépenses de l'année</i>	50
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses	
Cnd	9.758
Cv	50
<i>Fonds pour la formation socio-culturelle.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	-
<i>Disponible</i>	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
<i>Fonds de remploi des indemnisations pour dommages causés au matériel fourni en prêt et du produit des prêts payants.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	50
	<i>Disponible</i>	50
	<i>Dépenses de l'année</i>	50
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds des actions communes du Gouvernement avec le soutien du FIPI.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Centres culturels	Cnd	20.361
Programme 3 - Commission Communautaire française	Cnd	9.845
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20		
	Cnd	82.620
	Cv	550
DIVISION ORGANIQUE 21 - Arts de la Scène		
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses	Cnd	6.898
Programme 2 - Théâtre	Cnd	35.911
Programme 3 - Musique	Cnd	30.704
Programme 4 - Art de la danse	Cnd	5.596
Programme 6 - Arts du cirque, arts forains et de la rue	Cnd	849
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21		
	Cnd	79.958
DIVISION ORGANIQUE 22 - Livre		
Programme 0 - Subsistance	Cnd	84
Programme 1 - Lecture publique	Cnd	12.152
	Cv	200
<i>Fonds des Centres de Lecture publique de la Communauté française, de la Bibliothèque publique centrale de la Communauté française ainsi que du Centre de Lecture publique de la Communauté française.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	200

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
	Disponible	200
	Dépenses de l'année	200
	Solde au 31 décembre	-
Programme 2 - Lettres et livre		
	Cnd	3.516
	Cv	269
Fonds de l'édition du livre.		
	Solde au 1er janvier	-
	Recettes de l'année	249
	Disponible	249
	Dépenses de l'année	249
	Solde au 31 décembre	-
Fonds d'aide à la diffusion.		
	Solde au 1er janvier	-
	Recettes de l'année	20
	Disponible	20
	Dépenses de l'année	20
	Solde au 31 décembre	-
Programme 3 - Langues régionales endogènes		
	Cnd	151
Programme 4 - Langue française		
	Cnd	229
Programme 5 - Informatique		
	Cnd	386
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22		
	Cnd	16.518
	Cv	469
DIVISION ORGANIQUE 23 - Jeunesse et éducation permanente		
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses		
	Cnd	6
Programme 2 - Jeunesse		
	Cnd	21.398
Programme 3 - Education permanente		
	Cnd	25.220
Programme 4 - Activités socio-culturelles		
	Cnd	1.717
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23		
	Cnd	48.341
DIVISION ORGANIQUE 24 - Patrimoine culturel et Arts plastiques		
Programme 1 - Dépenses et subventions diverses en patrimoine culturel		
	Cnd	7.777
	Cde	0
	Cdo	46

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
Programme 2 - Arts plastiques	Cnd	4.580
Programme 3 - Patrimoine et création	Cnd	1.118
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24	Cnd	13.475
	Cde	0
	Cdo	46
DIVISION ORGANIQUE 25 - Audiovisuel et Multimédia		
Programme 0 - Subsistance	Cnd	30
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses	Cnd	2.856
	Cv	0
<i>Fonds de la création cinématographique et audiovisuelle</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds d'aide à la création d'œuvres multimédias</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Cinéma et vidéo	Cnd	19.589
Programme 3 - Radio et télévision	Cnd	213.817
	Cv	265
<i>Fonds d'aide à la création radiophonique.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	265
	<i>Disponible</i>	265
	<i>Dépenses de l'année</i>	265
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 4 - Presse	Cnd	7.242
	Cv	0
<i>Fonds de développement de la presse écrite.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-

<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé	Crédits initiaux
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25	
Cnd	243.534
Cv	265
DIVISION ORGANIQUE 26 - Sport	
Programme 0 - Subsistance	
Cnd	1.845
Cv	0
<i>Fonds destiné à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (Sport).</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	-
<i>Disponible</i>	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 1 - Education physique et sport	
Cnd	1.832
Cv	10.835
<i>Fonds des sports - Rémunérations.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	-
<i>Disponible</i>	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds des sports - Activités.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	10.835
<i>Disponible</i>	10.835
<i>Dépenses de l'année</i>	10.835
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Recherches et développement	
Cnd	1.249
Programme 3 - Subventions diverses	
Cnd	19.345
Programme 4 - Services sportifs extérieurs	
Cnd	1.010
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26	
Cnd	25.281
Cv	10.835
TOTAUX CHAPITRE II	
Cnd	965.683
Cde	29.197
Cdo	22.419
Cv	32.595

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
CHAPITRE III - Éducation, Recherche et Formation		
DIVISION ORGANIQUE 40 - Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (interréseaux) et orientation - relations internationales		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche	Cnd	139
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement	Cnd	6.270
	Cv	0
<i>Fonds de prêts au personnel en activité de service, aux pensionnés et à leur veuve bénéficiant d'une pension de survie.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 2 - Provisions pour charges diverses	Cnd	56.714
Programme 3 - Affaires pédagogiques - inspection - dépenses de personnel et de fonctionnement	Cnd	0
Programme 4 - Recherches en éducation, pilotage interréseaux - Activités pédagogiques interréseaux - Orientation - Divers	Cnd	11.728
	Cv	70
<i>Fondations, donations, legs et prix.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	70
	<i>Disponible</i>	70
	<i>Dépenses de l'année</i>	70
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers	Cnd	117
Programme 6 - Enseignement supérieur - Recherche scientifique - Administration	Cnd	25
Programme 7 - Actions visant à renforcer l'attraction de l'Enseignement supérieur et à promouvoir la mobilité étudiante	Cnd	1.517
Programme 8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la région wallonne et de la région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	Cv	9.347
<i>Fonds relatif aux interventions du Fonds social européen</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-

<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé	Crédits initiaux
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement de promotion sociale.</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	6.000
<i>Disponible</i>	6.000
<i>Dépenses de l'année</i>	6.000
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et Enseignement en alternance</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	3.347
<i>Disponible</i>	3.347
<i>Dépenses de l'année</i>	3.347
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire	
Cnd	9.173
Cv	0
<i>Fonds pour le programme de transition professionnelle</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	-
<i>Disponible</i>	-
<i>Dépenses de l'année</i>	-
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40	
Cnd	85.683
Cv	9.417
DIVISION ORGANIQUE 41 - Service général de l' Inspection	
Programme 1 - Subsistance Inspection - Dépenses de personnel	
Cnd	12.555
Programme 2 - Subsistance Inspection - Frais de fonctionnement	
Cnd	1.932
Programme 3 - Service de Conseil et de Soutien pédagogique	
Cnd	5.748
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41	
Cnd	20.235
DIVISION ORGANIQUE 44 - Bâtiments scolaires	
Programme 0 - Fonctionnement des Fonds des Bâtiments scolaires et des institutions succédant au Fonds national de Garantie	
Cnd	80.372
Cde	25.411
Cdo	26.100

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44		
	<i>Cnd</i>	80.372
	<i>Cde</i>	25.411
	<i>Cdo</i>	26.100
DIVISION ORGANIQUE 45 - Recherche scientifique		
Programme 0 - Subsistance administration		
	<i>Cnd</i>	109
Programme 1 - Subventions ASBL ou assimilés		
	<i>Cnd</i>	250
Programme 2 - Subventions diverses		
	<i>Cnd</i>	549
Programme 3 - Recherche scientifique		
	<i>Cnd</i>	117.582
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45		
	<i>Cnd</i>	118.490
DIVISION ORGANIQUE 46 - Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche		
	<i>Cnd</i>	234
Programme 1 - Subsistance Administration - Personnel de l'Enseignement		
	<i>Cnd</i>	582
Programme 2 - Subventions diverses		
	<i>Cnd</i>	314
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46		
	<i>Cnd</i>	1.130
DIVISION ORGANIQUE 47 - Allocations et Prêts d'études		
Programme 0 - Subsistance		
	<i>Cnd</i>	265
Programme 1 - Allocations et prêts		
	<i>Cnd</i>	41.793
	<i>Cv</i>	1.862
<i>Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983).</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	1.371
	<i>Disponible</i>	1.371
	<i>Dépenses de l'année</i>	1.371
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds des prêts d'études.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	491
	<i>Disponible</i>	491
	<i>Dépenses de l'année</i>	491
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-

<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé	Crédits initiaux
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47	
<i>Cnd</i>	42.058
<i>Cv</i>	1.862
DIVISION ORGANIQUE 48 - Centres PMS	
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	
<i>Cnd</i>	19
Programme 1 - Subsistance Administration - Personnel de l'Enseignement	
<i>Cnd</i>	17
Programme 4 - Dépenses de personnel des Centres PMS	
<i>Cnd</i>	65.323
Programme 5 - Fonctionnement des Centres PMS	
<i>Cnd</i>	7.305
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48	
<i>Cnd</i>	72.664
DIVISION ORGANIQUE 50 - Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française	
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	
<i>Cnd</i>	273
Programme 2 - Pilotage - structures - programmes - activités de formation - recherches et information - établissements de la Communauté française	
<i>Cnd</i>	2.815
Programme 3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - Établissements de la Communauté française	
<i>Cnd</i>	2.426
Programme 4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - Auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - Établissements de la Communauté française	
<i>Cnd</i>	1.849
Programme 5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	
<i>Cnd</i>	3.033
Programme 6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française	
<i>Cnd</i>	4.536
Programme 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier	
<i>Cnd</i>	912
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50	
<i>Cnd</i>	15.844
DIVISION ORGANIQUE 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et recherche	
<i>Cnd</i>	100
Programme 1 - Subsistance administration du personnel de l'enseignement	
<i>Cnd</i>	32
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles	
<i>Cnd</i>	417.691

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
Programme 5 - Fonctionnement des écoles maternelles	Cnd	48.165
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires	Cnd	936.432
Programme 7 - Fonctionnement des écoles primaires	Cnd	138.836
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses	Cnd	28.431
	Cv	0
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement fondamental.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite	Cnd	7.055
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51		
	Cnd	1.576.742
	Cv	0
DIVISION ORGANIQUE 52 - Enseignement secondaire		
Programme 0 - Subsistance Administration - Enseignement et Recherche	Cnd	782
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'Enseignement de plein exercice	Cnd	1.914.221
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'Enseignement de plein exercice	Cnd	291.217
Programme 6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	Cnd	41.135
Programme 7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance	Cnd	1.843
Programme 8 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi	Cnd	9.274
	Cv	0
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement secondaire.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 9 - Discriminations positives - Divers		

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
	Cnd	18.007
	Cv	8.794
<i>Fonds d'impulsion à la politique de l'immigration.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds relatif aux interventions des Régions</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique professionnel</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique et professionnel</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	8.794
	<i>Disponible</i>	8.794
	<i>Dépenses de l'année</i>	8.794
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52		
	Cnd	2.276.479
	Cv	8.794
DIVISION ORGANIQUE 53 - Enseignement spécialisé		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche		
	Cnd	46
Programme 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'Enseignement spécialisé		
	Cnd	353.888
Programme 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé		
	Cnd	39.209
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi		
	Cnd	2.803
	Cv	0
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement spécial.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-

		<i>En milliers d'euros</i>
Libellé		Crédits initiaux
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 7 - Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles		
	Cnd	94
Programme 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses		
	Cnd	23
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53		
	Cnd	396.063
	Cv	0
DIVISION ORGANIQUE 54 - Enseignement universitaire		
Programme 0 - Contrôle des Universités		
	Cnd	1.310
Programme 1 - Universités de la Communauté		
	Cnd	180.273
Programme 2 - Universités libres		
	Cnd	381.528
Programme 3 - Subventions diverses		
	Cnd	259
Programme 4 - Enseignement universitaire		
	Cnd	14.387
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54		
	Cnd	577.757
DIVISION ORGANIQUE 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles		
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche		
	Cnd	129
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement		
	Cnd	32
Programme 4 - Dépenses de personnel des Hautes Écoles (Hors Dotations)		
	Cnd	14.114
Programme 5 - Fonctionnement des Hautes Écoles		
	Cnd	342.267
	Cv	0
<i>Fonds relatif aux interventions des régions</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	-
	<i>Recettes de l'année</i>	-
	<i>Disponible</i>	-
	<i>Dépenses de l'année</i>	-
	<i>Solde au 31 décembre</i>	-
Programme 6 - Dépenses de personnel et de fonctionnement des Instituts supérieurs d'architecture		
	Cnd	14.595
Programme 7 - Enseignement supérieur Hors Université		

<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé	Crédits initiaux
Cnd	8.045
Programme 8 - Hautes Écoles et Enseignement Supérieur Hors Université	
Cnd	5.944
Programme 9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale en matière d'Emploi	
Cnd	3.855
Cv	100
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement supérieur hors université.</i>	
Solde au 1er janvier	-
Recettes de l'année	-
Disponible	-
Dépenses de l'année	-
Solde au 31 décembre	-
<i>Fonds relatif aux interventions des Fonds européens - Enseignement supérieur</i>	
Solde au 1er janvier	-
Recettes de l'année	100
Disponible	100
Dépenses de l'année	100
Solde au 31 décembre	-
<i>Fonds relatif aux interventions de l'Etat fédéral</i>	
Solde au 1er janvier	-
Recettes de l'année	-
Disponible	-
Dépenses de l'année	-
Solde au 31 décembre	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55	
Cnd	388.981
Cv	100
DIVISION ORGANIQUE 56 - Enseignement de Promotion Sociale	
Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche	
Cnd	114
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement	
Cnd	4
Programme 4 - Dépenses de personnel des Écoles de Promotion sociale	
Cnd	141.466
Programme 5 - Fonctionnement des Écoles de Promotion sociale	
Cnd	9.050
Cv	5.138
<i>Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.</i>	
Solde au 1er janvier	-
Recettes de l'année	1.449

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
	Disponible	1.449
	Dépenses de l'année	1.449
	Solde au 31 décembre	-
<i>Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale officiels subventionnés dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.</i>		
	Solde au 1er janvier	-
	Recettes de l'année	2.154
	Disponible	2.154
	Dépenses de l'année	2.154
	Solde au 31 décembre	-
<i>Fonds pour l'affectation des recettes des établissements d'enseignement de promotion sociale libres subventionnés dans le cadre de l'application des articles 114 et 115 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991.</i>		
	Solde au 1er janvier	-
	Recettes de l'année	1.535
	Disponible	1.535
	Dépenses de l'année	1.535
	Solde au 31 décembre	-
<i>Fonds pour l'équipement des écoles de Promotion sociale</i>		
	Solde au 1er janvier	-
	Recettes de l'année	-
	Disponible	-
	Dépenses de l'année	-
	Solde au 31 décembre	-
Programme 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles Capitale en matière d'Emploi		
	Cnd	1.283
	Cv	0
<i>Fonds destiné aux rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement de promotion sociale.</i>		
	Solde au 1er janvier	-
	Recettes de l'année	-
	Disponible	-
	Dépenses de l'année	-
	Solde au 31 décembre	-
Programme 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers		
	Cnd	1.166
Programme 8 - Restructuration et validation de l'enseignement de promotion sociale		
	Cnd	716
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56		
	Cnd	153.799
	Cv	5.138

DIVISION ORGANIQUE 57 - Enseignement artistique

Programme 0 - Subsistance administration - Enseignement et Recherche

<i>En milliers d'euros</i>	
Libellé	Crédits initiaux
	<i>Cnd</i> 59
Programme 1 - Subsistance administration - Personnel de l'Enseignement	<i>Cnd</i> 40
Programme 2 - Initiatives et subventions diverses	<i>Cnd</i> 453
Programme 3 - Dépenses de Personnel des Établissements d'Enseignement Supérieur	<i>Cnd</i> 53.883
Programme 4 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement Supérieur	<i>Cnd</i> 5.697
Programme 5 - Dépenses de personnel des Établissements d'Enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	<i>Cnd</i> 1.924
Programme 6 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	<i>Cnd</i> 0
Programme 7 - Dépenses de personnel des Établissements d'Enseignement à horaire réduit	<i>Cnd</i> 76.857
Programme 8 - Fonctionnement des Établissements d'Enseignement à horaire réduit	<i>Cnd</i> 2.678
Programme 9 - Equipements	<i>Cnd</i> 124
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57	<i>Cnd</i> 141.715
DIVISION ORGANIQUE 58 - Enseignement à distance	
Programme 0 - Subsistance - Enseignement et Recherche	<i>Cnd</i> 2.565
Programme 1 - Subsistance Inspection	<i>Cnd</i> 9
Programme 3 - Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance	<i>Cv</i> 124
<i>Fonds d'intervention des Fonds Européens - Enseignement à distance</i>	
<i>Solde au 1er janvier</i>	-
<i>Recettes de l'année</i>	124
<i>Disponible</i>	124
<i>Dépenses de l'année</i>	124
<i>Solde au 31 décembre</i>	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58	<i>Cnd</i> 2.574
	<i>Cv</i> 124

		En milliers d'euros
Libellé		Crédits initiaux
TOTAUX CHAPITRE III		
	<i>Cnd</i>	5.950.586
	<i>Cde</i>	25.411
	<i>Cdo</i>	26.100
	<i>Cv</i>	25.435
CHAPITRE IV - Dette publique de la Communauté française		
DIVISION ORGANIQUE 85 - Dette directe		
Programme 0 - Subsistance Administration		
	<i>Cnd</i>	765
Programme 1 - Service de la dette directe		
	<i>Cnd</i>	139.863
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85		
	<i>Cnd</i>	140.628
DIVISION ORGANIQUE 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires		
Programme 1 - Service de la dette indirecte		
	<i>Cnd</i>	9.282
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86		
	<i>Cnd</i>	9.282
DIVISION ORGANIQUE 87 - Dette liée aux emprunts des organismes d'intérêt public pris en charge par la Communauté française		
Programme 1 - Service de la dette indirecte		
	<i>Cnd</i>	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 87		
	<i>Cnd</i>	0
TOTAUX CHAPITRE IV		
	<i>Cnd</i>	149.910
CHAPITRE V - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française		
DIVISION ORGANIQUE 90 - Dotations à la Région wallonne et à la Commission Communautaire française		
Programme 1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française		
	<i>Cnd</i>	391.710
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90		
	<i>Cnd</i>	391.710
TOTAUX CHAPITRE V		
	<i>Cnd</i>	391.710
TOTAL GÉNÉRAL		
	<i>Cnd</i>	8.037.207
	<i>Cde</i>	55.216
	<i>Cdo</i>	49.127
	<i>Cv</i>	87.601

TABLEAU BUDGÉTAIRE

NOTICE EXPLICATIVE

								<i>En milliers d'euros</i>	
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Totaux

Mi = Ministre ordonnateur
 01 Marie Arena : Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire
 02 Marie-Dominique Simonet : Vice-Présidente, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales
 03 Michel Daerden : Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports
 04 Fadila Laanan : Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel
 05 Marc Tarabella : Ministre de la Jeunesse et de la Promotion sociale
 06 Catherine Fonck : Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé
 13 Compétence exercée conjointement par les Ministres 01 et 03
 14 Compétence exercée conjointement par les Ministres 01 et 04
 42 Compétence exercée conjointement par les Ministres 04 et 02
 45 Compétence exercée conjointement par les Ministres 04 et 05
 00 Allocations de base non dévolues

Ad = Code Administration
 1 : Secrétariat général
 2 : Enseignement et Recherche
 3 : Personnels de l'Enseignement
 4 : Culture et Informatique
 5 : Aide à la Jeunesse, Sport et Santé
 6 : Infrastructures
 7 : Secrétariat du Gouvernement
 8 : Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets

DO = Division organique

AB = Allocation de base

PA = Programme – Activité

CD = Check digit

Cé = Codes économiques

Cr = Nature des crédits : Cnd : crédits non dissociés; Cde : crédits d'engagement; Cdo : crédits d'ordonnancement; Cv : crédits variables

CHAPITRE I

SERVICES GÉNÉRAUX

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 06 CABINETS MINISTÉRIELS PROGRAMME 0 GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
01 - Cabinet de la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire										
01	0	06	11.01	01	57	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre-Présidente	112	
01	0	06	11.02	01	60	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	4.400	
01	0	06	11.03	01	63	01	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet, y compris créances années antérieures	-	
01	0	06	11.04	01	66	1111 1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	90	
01	0	06	12.06	01	81	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	6	
01	0	06	12.07	01	84	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
01	0	06	12.19	01	23	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	1.098	
01	0	06	12.20	01	26	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet, y compris créances années antérieures	-	
01	0	06	74.01	01	42	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	250	
Totaux activité 01										
									Cnd	5.956
02 - Cabinet de la Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales										
02	0	06	11.01	02	58	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	112	
02	0	06	11.02	02	61	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.061	
02	0	06	11.03	02	64	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet, y compris créances années antérieures	-	
02	0	06	11.04	02	67	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	85	
02	0	06	12.06	02	82	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	6	
02	0	06	12.07	02	85	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
02	0	06	12.19	02	24	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	400	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	0	06	74.01	02	43	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	75	
Totaux activité 02										
									Cnd	3.739
03 - Cabinet du Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports										
03	0	06	11.01	03	59	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	
03	0	06	11.02	03	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.550	
03	0	06	11.04	03	68	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	90	
03	0	06	12.06	03	83	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	6	
03	0	06	12.07	03	86	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
03	0	06	12.19	03	25	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	774	
03	0	06	12.20	03	28	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet, y compris créances années antérieures	-	
03	0	06	74.01	03	44	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	150	
Totaux activité 03										
									Cnd	3.570
04 - Cabinet de la Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel										
04	0	06	11.01	04	60	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement et frais de représentation de la Ministre	112	
04	0	06	11.02	04	63	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.065	
04	0	06	11.03	04	66	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel du cabinet y compris créances années antérieures	-	
04	0	06	11.04	04	69	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	68	
04	0	06	12.06	04	84	1212 1213	Cnd	Indemnités de logement	6	
04	0	06	12.07	04	87	1211	Cnd	Premier établissement et informatisation	-	
04	0	06	12.19	04	26	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du cabinet	353	
04	0	06	12.20	04	29	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Cabinet, y compris créances années antérieures	-	
04	0	06	74.01	04	45	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales du cabinet	40	
Totaux activité 04										
									Cnd	2.644

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	6	06	01.01	91	57	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives au respect des obligations en matière de protection au travail	-	
01	6	06	11.02	91	53	1111 1112 112 1131	Cnd	Dépenses arriérées liées au remboursement de traitement des agents détachés dans un cabinet ministériel du Gouvernement de la Communauté française	-	
01	6	06	12.01	91	59	1211	Cnd	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	546	
01	6	06	12.03	91	65	1211	Cnd	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation	55	
01	6	06	12.04	91	68	1211	Cnd	Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	891	
01	6	06	12.06	91	74	1212 1213	Cnd	Loyers des sites extérieurs - Cabinets	1.756	
01	6	06	12.07	91	77	1211	Cnd	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation	200	
01	6	06	12.08	91	80	1211	Cnd	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 91										
								Cnd		3.448
Totaux programme 9										
								Cnd		3.448
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06										
								Cnd		23.410

En milliers d'euros

[illegible]

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	8	10	11.02	60	33	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	326	
01	8	10	11.03	60	36	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitement du personnel du Secrétariat du Gouvernement, y compris créances années antérieures	-	
01	8	10	11.04	60	39	1112 112 1131	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel	12	
Totaux activité 60										
									Cnd	338
61 - Dépenses de fonctionnement et diffusion de l'information										
01	7	10	12.08	61	61	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	163	
01	7	10	12.09	61	64	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information, y compris années antérieures	-	
01	7	10	12.19	61	94	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	42	
01	7	10	74.02	61	19	7422	Cnd	Dépenses patrimoniales et informatiques du secrétariat du Gouvernement	13	
Totaux activité 61										
									Cnd	218
Totaux programme 6										
									Cnd	556
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10										
									Cnd	1.161

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
03	1	11	01.01	02	06	112	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'instauration par l'Etat fédéral d'une cotisation de responsabilisation en matière de pensions	228	
03	1	11	01.03	02	12	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	67.523	
03	1	11	01.04	02	15	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la gestion du personnel	-	
03	1	11	01.05	02	18	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non marchand.	-	
03	1	11	01.06	02	21	01	Cnd	Provision d'index pour les organismes d'intérêts publics	520	
03	1	11	01.07	02	24	01	Cnd	Nouvelle provision non-marchand faisant le lien avec l'accord 2000 et le futur accord 2006-2009	-	
03	1	11	01.08	02	27	01	Cnd	Provision litige en cours dans le cadre du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente	508	
03	1	11	01.09	02	30	01	Cnd	Provision et litiges dans le cadre du décret du 3 mars 2004 relatif aux centres de jeunes et maisons de jeunes (nouveau)	645	
03	1	11	01.10	02	33	01	Cnd	Provision dans le cadre des MENA (nouveau)	325	
03	1	11	01.11	02	36	01	Cnd	Provision dans le cadre des équipes SOS Enfants (nouveau)	206	
03	1	11	01.12	02	39	01	Cnd	Provision conjoncturelle et de solidarité pour l'ensemble des francophones (nouveau)	53.000	
03	1	11	01.13	02	42	01	Cnd	Dépenses de régularisation liées à la suppression de certains fonds organiques (nouveau)	106.312	
03	1	11	11.31	02	89	112	Cnd	Provision litige contentieux ONSS et honoraires d'avocats dans le cadre de la récupération d'indus et consultance générale	945	
03	1	11	12.01	02	08	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	240	
03	1	11	12.02	02	11	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	10.500	
03	1	11	12.03	02	14	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique	1.477	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
03	1	11	12.04	02	17	1218	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration, y compris créances années antérieures	-	
03	1	11	12.05	02	20	1112 1211	Cnd	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)	4.969	
03	1	11	12.07	02	26	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables	1.000	
03	1	11	12.08	02	29	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique y compris créances années antérieures	-	
03	1	11	12.09	02	32	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	121	
03	1	11	12.22	02	71	1211	Cnd	Paiement de primes d'assurance	230	
03	1	11	74.01	02	81	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	540	
Totaux activité 02										
									Cnd	249.289
03 - Responsabilité de la Communauté française - Service Juridique										
03	1	11	12.01	03	09	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	1.176	
03	1	11	12.02	03	12	1211	Cnd	Responsabilité civile objective	38	
03	1	11	34.01	03	13	3441	Cnd	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	214	
Totaux activité 03										
									Cnd	1.428
04 - Affaires budgétaires et trésorerie										
03	1	11	12.01	04	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	77	
03	1	11	74.01	04	83	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	26	
Totaux activité 04										
									Cnd	103
05 - Action sociale										
03	1	11	12.01	05	11	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
03	1	11	33.01	05	06	33	Cnd	Subventions à l'ASBL Service social	602	
03	1	11	74.01	05	84	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 05										
									Cnd	602

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
06 - Médecine du travail										
03	1	11	01.02	06	13	01 1211 7422	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de médecine du travail	142	
03	1	11	01.03	06	16	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail	103	
03	1	11	12.34	06	14	1211	Cnd	Conventions inhérentes à la Médecine du travail	1.716	
Totaux activité 06										
									Cnd	1.961
08 - Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française - Fonds Ecureuil										
03	1	11	01.01	08	12	01	Cnd	Provision pour fin de législature	-	
03	1	11	01.02	08	15	01	Cnd	Provision pour le Parlement de la Communauté française afin d'harmoniser son fonctionnement avec celui de la Région wallonne	-	
03	1	11	12.01	08	14	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
03	1	11	41.41	08	07	414	Cnd	Dotation au Fonds d'égalisation des budgets et pour le désendettement de la Communauté française	-	
03	1	11	41.42	08	10	414	Cnd	Dotation au Fonds Ecureuil	-	
03	1	11	41.43	08	13	414	Cnd	Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecureuil	55	
Totaux activité 08										
									Cnd	55
09 - Pertes résultant des déficits des comptes des services d'administration générale										
00	1	11	34.41	09	42	3441	Cnd	Subventions en vue de couvrir les déficits	-	
Totaux activité 09										
									Cnd	0
Totaux programme 0										
									Cnd	432.631
									Cv	4.612
PROGRAMME 1 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL										
11 - Secrétariat général - fonctionnement										
03	1	11	12.01	11	17	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	139	
03	1	11	12.24	11	86	1211	Cnd	Dépenses diverses, frais de représentation	25	
03	1	11	74.01	11	90	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	
Totaux activité 11										
									Cnd	189
12 - Information et recherches										
04	1	11	01.01	12	16	01	Cv	Crédit variable destiné à des actions et interventions ponctuelles, exceptionnelles menées dans le domaine communautaire (B)	1.241	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	1	11	12.32	12	14	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	270	
								Totaux activité 12		
								Cnd		270
								Cv		1.241
								13 - Bibliothèque		
03	1	11	12.01	13	19	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	197	
03	1	11	12.31	13	12	1211	Cnd	Bibliothèque centrale, dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements, aux travaux de reliure et de conservation des collections	99	
03	1	11	74.01	13	92	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
								Totaux activité 13		
								Cnd		296
								14 - Cinémathèque		
03	1	11	12.01	14	20	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	203	
03	1	11	74.01	14	93	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	65	
								Totaux activité 14		
								Cnd		268
								15 - Centre de documentation		
03	1	11	11.12	15	45	1112	Cnd	Indemnités pour chargés de mission	4	
03	1	11	12.01	15	21	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	44	
03	1	11	74.01	15	94	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	3	
								Totaux activité 15		
								Cnd		51
								16 - Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse		
06	1	11	12.01	16	22	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	201	
06	1	11	74.01	16	95	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	
								Totaux activité 16		
								Cnd		211
								17 - Cellule maltraitance		
06	1	11	12.32	17	19	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	200	
								Totaux activité 17		
								Cnd		200
								18 - Observatoire des politiques culturelles		
04	1	11	41.01	18	91	413	Cnd	Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	99	
								Totaux activité 18		
								Cnd		99
								19 - Conseil de l'éducation aux médias		

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
14	1	11	12.02	19	28	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Education aux Médias	88	
								Totaux activité 19		
								Cnd		88
								Totaux programme 1		
								Cnd		1.672
								Cv		1.241
								PROGRAMME 2		
								FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION		
								21 - Formation		
03	1	11	01.01	21	25	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la création de l'Ecole communautaire de l'Administration	-	
03	1	11	01.02	21	28	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	148	
03	1	11	01.03	21	31	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	228	
03	1	11	01.04	21	34	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour la simplification administrative	167	
03	1	11	01.05	21	37	01	Cnd	Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement	211	
03	1	11	01.06	21	40	01	Cnd	Initiatives pour la modernisation de la fonction publique et des services publics	4.255	
03	1	11	12.01	21	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents	-	
03	1	11	41.01	21	94	415	Cnd	Dotation à l'Ecole communautaire de l'Administration de la Communauté française	1.600	
03	1	11	74.01	21	03	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
								Totaux activité 21		
								Cnd		6.609
								22 - Recrutement - Sélection		
03	1	11	12.01	22	28	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	-	
								Totaux activité 22		
								Cnd		0
								Totaux programme 2		
								Cnd		6.609
								PROGRAMME 3		
								INFORMATION, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE, DE LA CULTURE FRANÇAISES ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE		
								31 - Information, promotion, rayonnement de la langue, de la culture françaises et de la Communauté française		

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	1	11	33.04	33	43	33	Cnd	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 - art. 55, § 3)	67	
								Totaux activité 33		
								Cnd		67
03	1	11	12.71	34	56	1211	Cnd	34 - Manifestations diverses Dépenses inhérentes à des manifestations diverses et notamment de pratiques sportives	75	
13	1	11	33.02	34	38	33	Cnd	Subventions diverses à des actions de visibilité de la Communauté française, notamment par la pratique sportive	-	
								Totaux activité 34		
								Cnd		75
01	1	11	12.02	35	44	1211	Cnd	35 - Initiatives dans le domaine de l'éducation Dépenses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	35	
								Totaux activité 35		
								Cnd		35
01	1	11	01.01	36	40	01 33	Cv	36 - Interventions diverses de la Loterie nationale Crédit variable destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	23.718	
								Totaux activité 36		
								Cv		23.718
								Totaux programme 3		
								Cnd		2.425
								Cv		23.718
								PROGRAMME 5 CABINETS DISSOUS		
01	1	11	11.03	50	53	1112 112 1131	Cnd	50 - Charges liées aux cabinets dissous Charges du personnel liées aux cabinets dissous	100	
01	1	11	11.06	50	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge	1.030	
01	1	11	11.07	50	65	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge, y compris créances années antérieures	-	
01	1	11	12.02	50	59	1211	Cnd	Charges liées aux cabinets dissous	50	
								Totaux activité 50		
								Cnd		1.180
								Totaux programme 5		
								Cnd		1.180
								PROGRAMME 6 INSTITUT DE FORMATION PERMANENTE POUR LES CLASSES MOYENNES ET LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES		

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 9										
CELLULE COMPTABILITÉ										
90 - Cellule comptabilité										
03	1	11	11.01	90	87	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements et indemnités du personnel	66	
03	1	11	12.01	90	96	1211	Cnd	Frais de fonctionnement	24	
03	1	11	74.01	90	72	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales	12	
03	1	11	74.02	90	75	7422 741	Cnd	Dépenses patrimoniales dans le cadre de l'acquisition et de l'implémentation d'un progiciel de gestion intégrée de la comptabilité en partie double (nouveau)	2.148	
Totaux activité 90										
									<i>Cnd</i>	2.250
Totaux programme 9										
									<i>Cnd</i>	2.250
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11										
									<i>Cnd</i>	447.866
									<i>Cv</i>	29.571

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 12										
INFORMATIQUE										
PROGRAMME 1										
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE										
14 - Dotation ETNIC - Cyberécoles										
03	4	12	41.01	14	17	414	Cnd	Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication (ETNIC)	24.160	
Totaux activité 14									<i>Cnd</i>	24.160
Totaux programme 1									<i>Cnd</i>	24.160
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12									<i>Cnd</i>	24.160

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 13										
GESTION DES IMMEUBLES										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Biens, services et indemnités										
01	6	13	12.20	01	21	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études. Fourniture de biens et de services	5	
Totaux activité 01										
									Cnd	5
Totaux programme 0										
									Cnd	5
PROGRAMME 1										
IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
11 - Gestion des immeubles de la Communauté française										
01	6	13	12.31	11	64	1211	Cnd	Dépenses de toute nature résultant de la gestion des immeubles de la Communauté française en propriété ou en copropriété	84	
01	6	13	72.32	11	25	721 7422	Cde	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	608	
01	6	13	72.32	11	25	721 7422	Cdo	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	608	
Totaux activité 11										
									Cnd	84
									Cde	608
									Cdo	608
12 - Loyers et énergie										
01	6	13	12.03	12	78	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	-	
01	6	13	12.06	12	87	1212 1213	Cnd	Loyers de biens immobiliers des divers services du département, en ce compris les loyers, rétributions et indemnités dus à la Régie des bâtiments. Impôts grevant les bâtiments	9.670	
01	6	13	12.07	12	90	125	Cnd	Taxe régionale et mainmorte	-	
Totaux activité 12										
									Cnd	9.670
13 - Biens, services, assurances										
01	6	13	12.07	13	91	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...)	88	
01	6	13	12.08	13	94	1211	Cnd	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables (travaux et fournitures pour l'aménagement de locaux, dégâts locatifs,...), y compris créances annuées antérieures	10	
01	6	13	12.22	13	39	1211	Cnd	Paiement de primes d'assurance	550	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 14 RELATIONS INTERNATIONALES ET ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN PROGRAMME 1 RELATIONS INTERNATIONALES 11 - Commissariat général aux Relations internationales										
02	1	14	41.01	11	68	414	Cnd	Dotation au Commissariat général aux Relations internationales	33.785	
Totaux activité 11										
									Cnd	33.785
12 - Interventions diverses dans le cadre des relations internationales										
02	1	14	12.71	12	18	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales	50	
02	1	14	12.72	12	21	1211	Cv	Crédit variable relatif aux activités organisées par la Communauté française durant la Présidence de l'Union européenne (A)	-	
02	1	14	12.73	12	24	1211	Cnd	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales, y compris créances années antérieures	-	
02	1	14	33.02	12	97	33	Cnd	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	150	
Totaux activité 12										
									Cnd	200
									Cv	0
13 - Intervention en faveur de la Cocof										
02	1	14	45.01	13	09	451	Cnd	Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	310	
Totaux activité 13										
									Cnd	310
Totaux programme 1										
									Cnd	34.295
									Cv	0
PROGRAMME 2 ACTIONS DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN 20 - Financement d'activités de contrôle et de l'audit										
02	1	14	12.01	20	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	50	
Totaux activité 20										
									Cnd	50
22 - Actions et études diverses										
02	1	14	01.01	22	10	1211	Cde	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-	
02	1	14	01.01	22	10	1211	Cdo	Quote-part de la Communauté française - Évaluations actions Union européenne	-	
02	1	14	01.02	22	13	1211	Cde	Informatisation de la cellule FSE	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	1	14	01.02	22	13	1211	Cdo	Informatisation de la cellule FSE	-	
02	1	14	01.03	22	16	01	Cde	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	-	
02	1	14	01.03	22	16	01	Cdo	Dépenses de toute nature en relation avec les activités de l'agence FSE	-	
Totaux activité 22										
									Cde	0
									Cdo	0
Totaux programme 2										
									Cnd	50
									Cde	0
									Cdo	0
PROGRAMME 3										
DIVERSES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT										
30 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participation aux programmes européens										
02	1	14	01.03	30	24	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	30	
02	1	14	12.01	30	20	1211	Cnd	Dépenses courantes pour l'organisation de réunions internationales en Communauté française et la participation à des réunions internationales	50	
02	1	14	33.07	30	33	1211 353 354	Cnd	Recherches et enquêtes - Relations internationales	40	
02	1	14	35.40	30	53	354	Cnd	Action de toute nature et cotisations internationales (CONFEMEN et CERI - OCDE)	90	
02	1	14	35.41	30	56	354	Cnd	Action de toute nature et cotisations internationales (CONFEMEN et CERI-OCDE), y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 30										
									Cnd	210
Totaux programme 3										
									Cnd	210
PROGRAMME 4										
PROMOTION CULTURELLE INTERNATIONALE										
41 - Services extérieurs de promotion internationale										
42	1	14	12.01	41	31	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Théâtre	38	
42	1	14	12.02	41	34	1211	Cnd	Dépenses relatives aux activités du Service extérieur de promotion internationale de Wallonie-Bruxelles-Musique	62	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
42	1	14	74.01	41	07	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables - Services extérieurs de promotion internationale Wallonie-Bruxelles-Musique et Wallonie-Bruxelles-Théâtre	7	
Totaux activité 41										
									<i>Cnd</i>	107
Totaux programme 4										
									<i>Cnd</i>	107
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14										
									<i>Cnd</i>	34.662
									<i>Cde</i>	0
									<i>Cdo</i>	0
									<i>Cv</i>	0
TOTAUX CHAPITRE I										
									<i>Cnd</i>	579.318
									<i>Cde</i>	608
									<i>Cdo</i>	608
									<i>Cv</i>	29.571

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 15 INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Subsistance administration										
04	6	15	12.01	01	18	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5	
04	6	15	74.01	01	91	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables (nouveau)	5	
Totaux activité 01										
									Cnd	10
Totaux programme 0									Cnd	10
PROGRAMME 1										
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES										
12 - Hôpitaux universitaires										
06	6	15	41.31	12	89	3111	Cnd	Intervention dans les charges d'intérêts des emprunts des hôpitaux universitaires	109	
06	6	15	61.34	12	84	5111	Cde	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	1.234	
06	6	15	61.34	12	84	5111	Cdo	Construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires	1.234	
Totaux activité 12										
									Cnd	109
									Cde	1.234
									Cdo	1.234
13 - Aide à la Jeunesse										
06	6	15	72.01	13	85	721 7422	Cde	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	2.350	
06	6	15	72.01	13	85	721 7422	Cdo	Achat de terrains, bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	2.350	
Totaux activité 13										
									Cde	2.350
									Cdo	2.350
Totaux programme 1									Cnd	109
									Cde	3.584
									Cdo	3.584
PROGRAMME 2										
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE										
21 - Charges d'emprunt										
04	6	15	21.01	21	22	211	Cnd	Charges d'intérêts d'emprunts (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)	166	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	6	15	63.26	21	87	911	Cnd	Charges d'amortissements d'emprunts (Convention du 24 juin 1993 relative à une ligne de crédits pour le financement des infrastructures culturelles)	1.666	
Totaux activité 21										
									Cnd	1.832
22 - Musées										
04	6	15	52.41	22	34	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	-	
04	6	15	52.41	22	34	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région de langue française	30	
04	6	15	52.42	22	37	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise	147	
04	6	15	52.42	22	37	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de musées privés - Région bruxelloise	155	
Totaux activité 22										
									Cde	147
									Cdo	185
23 - Infrastructures culturelles										
04	6	15	01.01	23	38	721 7422 6341	Cv	Crédit variable pour l'achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagements et premier équipement de bâtiments d'infrastructures culturelles ainsi que des subsides (A)	1.022	
04	6	15	63.41	23	37	6321	Cde	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	3.674	
04	6	15	63.41	23	37	6321	Cdo	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	3.104	
04	6	15	63.42	23	40	6321	Cde	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	749	
04	6	15	63.42	23	40	6321	Cdo	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	262	
04	6	15	63.43	23	43	6321	Cde	Subventions pour le financement des charges d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	6	15	63.43	23	43	6321	Cdo	Subventions pour le financement des charges d'emprunts des collectivités locales pour achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région de langue française	-	
04	6	15	63.44	23	46	6321	Cde	Subventions pour le financement des charges d'emprunt des collectivités pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	1.039	
04	6	15	63.44	23	46	6321	Cdo	Subventions pour le financement des charges d'emprunt des collectivités pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures - Région bruxelloise	-	
04	6	15	72.41	23	21	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	1.935	
04	6	15	72.41	23	21	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments	994	
04	6	15	72.42	23	24	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française	7.768	
04	6	15	72.42	23	24	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments- Région de langue française	5.169	
04	6	15	72.43	23	27	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	3.000	
04	6	15	72.43	23	27	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments - Région bruxelloise	1.811	
04	6	15	72.65	23	93	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	194	
04	6	15	72.65	23	93	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments	157	
04	6	15	72.66	23	96	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région de langue française	-	
04	6	15	72.66	23	96	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement, maintenance et premier équipement de bâtiments - Région de langue française	-	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 23										
									<i>Cde</i>	18.359
									<i>Cdo</i>	11.497
									<i>Cv</i>	1.022
24 - Défense et mise en valeur de l'architecture										
04	6	15	12.30	24	31	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	100	
04	6	15	33.21	24	96	33	Cnd	Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture	60	
Totaux activité 24										
									<i>Cnd</i>	160
25 - Cinéma Palace										
04	6	15	52.10	25	41	521	Cnd	Subventions pour la rénovation du Cinéma Palace à Bruxelles - Région bruxelloise	13	
Totaux activité 25										
									<i>Cnd</i>	13
26 - Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles										
04	6	15	52.10	26	42	521	Cnd	Subventions pour l'acquisition du Théâtre National de la Communauté Wallonie-Bruxelles - Région bruxelloise	1.005	
Totaux activité 26										
									<i>Cnd</i>	1.005
27 - Maison de jeunes										
05	5	15	52.11	27	46	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région de langue française	150	
05	6	15	52.11	27	46	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région de langue française	150	
05	6	15	52.12	27	49	521	Cde	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région bruxelloise	50	
05	6	15	52.12	27	49	521	Cdo	Subventions pour l'acquisition, la construction, la transformation et l'aménagement de bâtiments à usage de maisons de jeunes - Région bruxelloise	50	
Totaux activité 27										
									<i>Cde</i>	200
									<i>Cdo</i>	200
Totaux programme 2										
									<i>Cnd</i>	3.010
									<i>Cde</i>	18.706
									<i>Cdo</i>	11.882
									<i>Cv</i>	1.022

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 3										
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT										
31 - Charges d'emprunt										
03	6	15	21.02	31	35	211	Cnd	Charges d'intérêts d'emprunts relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	66	
03	6	15	63.27	31	03	911	Cnd	Charges d'amortissements relatives à la construction d'un hall de sports à Jambes	403	
Totaux activité 31										
									Cnd	469
32 - Centres sportifs										
03	6	15	12.06	32	64	1212	Cnd	Location d'une infrastructure sportive	28	
03	6	15	72.56	32	75	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	809	
03	6	15	72.56	32	75	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs	809	
03	6	15	72.57	32	78	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française	3.909	
03	6	15	72.57	32	78	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région de langue française	3.909	
03	6	15	72.58	32	81	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	589	
03	6	15	72.58	32	81	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagement et premier équipement de bâtiments rénovation des centres sportifs - Région bruxelloise	589	
Totaux activité 32										
									Cnd	28
									Cde	5.307
									Cdo	5.307
33 - Centres sportifs de haut niveau										
03	6	15	12.07	33	68	1212	Cnd	Location d'une infrastructure sportive (nouveau)	1.000	
03	6	15	72.59	33	85	721 7422	Cde	Achat de terrains et de bâtiments. Rénovation des centres sportifs (nouveau)	1.600	
03	6	15	72.59	33	85	721 7422	Cdo	Achat de terrains et de bâtiments. Rénovation des centres sportifs (nouveau)	1.600	
Totaux activité 33										
									Cnd	1.000
									Cde	1.600
									Cdo	1.600

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 3										
									<i>Cnd</i>	1.497
									<i>Cde</i>	6.907
									<i>Cdo</i>	6.907
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15										
									<i>Cnd</i>	4.626
									<i>Cde</i>	29.197
									<i>Cdo</i>	22.373
									<i>Cv</i>	1.022
Dont Région bruxelloise										
									<i>Cnd</i>	13
									<i>Cde</i>	5.524
									<i>Cdo</i>	2.817
Dont Région de langue française										
									<i>Cde</i>	15.351
									<i>Cdo</i>	12.212

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 16										
SANTÉ										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Biens et services										
06	5	16	12.01	01	45	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence, frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers y compris les dépenses afférentes aux années antérieures	35	
06	5	16	12.20	01	05	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de santé : réunions, enquêtes, organisation de journées d'études, recherches, expertises, publications, imprimés, achat de petit matériel	37	
Totaux activité 01									<i>Cnd</i>	72
Totaux programme 0									<i>Cnd</i>	72
PROGRAMME 1										
INTERVENTIONS DIVERSES										
11 - Accords de coopération										
06	5	16	12.31	11	48	1211	Cnd	Dépenses relatives aux accords de coopération	75	
Totaux activité 11									<i>Cnd</i>	75
12 - Académie royale de médecine de Belgique										
06	5	16	33.02	12	54	1211	Cnd	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	110	
Totaux activité 12									<i>Cnd</i>	110
Totaux programme 1									<i>Cnd</i>	185
PROGRAMME 2										
PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ										
22 - Actions en matière de protection de la santé										
03	5	16	12.36	22	74	1211	Cnd	Contrôle médico-sportif	521	
06	5	16	74.01	22	42	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 22									<i>Cnd</i>	521
24 - Subventions et actions pour la mise en œuvre du Plan Communautaire Opérationnel (PCO)										
06	5	16	12.01	24	68	1211	Cnd	Programme de vaccination, y compris créances années antérieures	6.151	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
06	5	16	12.02	24	71	1211	Cv	Crédit variable destiné au financement du programme de vaccination par l'INAMI (A) (nouveau)	12.057	
06	5	16	33.01	24	63	33	Cnd	Prévention des assuétudes	1.266	
06	5	16	33.02	24	66	33	Cnd	Prévention du SIDA	1.872	
06	5	16	33.03	24	69	33	Cnd	Prévention des cancers	1.700	
06	5	16	33.04	24	72	33	Cnd	Prévention des maladies cardio-vasculaires	680	
06	5	16	33.05	24	75	33	Cnd	Prévention de la tuberculose	1.391	
06	5	16	33.06	24	78	33	Cnd	Prévention des traumatismes et promotion de la sécurité	175	
06	5	16	33.07	24	81	33	Cnd	Etudes et recherches en relation avec le pilotage du plan communautaire opérationnel de promotion de la santé	334	
06	5	16	33.08	24	84	33	Cnd	Subventions diverses pour la mise en œuvre du PCO	595	
06	5	16	33.09	24	87	33	Cnd	Prévention du SIDA, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 24										
									Cnd	14.164
									Cv	12.057
25 - Subventions et actions en matière de promotion et de protection de la santé										
06	5	16	12.01	25	69	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de promotion de la santé et de médecine préventive	188	
06	5	16	33.01	25	64	33	Cnd	Subventions aux organismes agréés	2.684	
06	5	16	33.02	25	67	33	Cnd	Problématiques émergentes et projets particuliers à l'initiative du Gouvernement	490	
06	5	16	33.03	25	70	33	Cnd	Problématiques émergentes et projets pilotes	-	
06	5	16	33.04	25	73	33	Cnd	Programmes locaux	433	
06	5	16	33.05	25	76	33	Cnd	Dépistage des anomalies métaboliques	760	
06	5	16	33.06	25	79	33	Cnd	Dépistage de la surdité néonatale	275	
06	5	16	33.07	25	82	33	Cnd	Programme PTP	13	
06	5	16	45.40	25	95	454	Cnd	Institut scientifique de Santé publique Louis Pasteur	887	
06	5	16	52.10	25	68	521	Cnd	Subventions d'équipement aux organismes d'éducation à la santé	-	
Totaux activité 25										
									Cnd	5.730
Totaux programme 2										
									Cnd	20.415
									Cv	12.057
PROGRAMME 3										
PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ECOLE										
31 - Subventions en matière de services de Promotion de la Santé à l'Ecole										
06	5	16	33.01	31	70	33	Cnd	Subventions de fonctionnement des services P.S.E. libres	9.204	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
06	5	16	33.02	31	73	33	Cnd	Subventions de fonctionnement des services PSE libres, y compris créances années antérieures	-	
06	5	16	33.03	31	76	33	Cnd	Subventions non marchand	1.039	
06	5	16	43.01	31	63	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement des services P.S.E. officiels subventionnés	7.412	
06	5	16	43.02	31	66	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement des services officiels subventionnés, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 31										
									Cnd	17.655
32 - Formation continue en Promotion de la Santé à l'Ecole										
06	5	16	33.01	32	71	33	Cnd	Subvention pour la formation continue (secteur libre)	-	
06	5	16	33.02	32	74	33	Cnd	Subventions pour la formation continue aux services de Promotion de la Santé à l'Ecole	150	
Totaux activité 32										
									Cnd	150
33 - Subventions d'équipement des services de Promotion de la Santé à l'Ecole et achats de biens durables										
06	5	16	12.01	33	77	1211	Cnd	Dépenses d'informatisation dans le cadre de la promotion de la santé à l'école	93	
06	5	16	33.01	33	72	33	Cnd	Dépenses d'informatisation dans le cadre de la Promotion de la Santé à l'Ecole	-	
06	5	16	52.10	33	76	521	Cnd	Subvention à l'achat d'équipement (secteur libre)	5	
06	5	16	63.01	33	51	6311 6321	Cnd	Subvention à l'achat d'équipement (secteur officiel subventionné)	5	
06	5	16	74.01	33	53	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	50	
Totaux activité 33										
									Cnd	153
Totaux programme 3										
									Cnd	17.958
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 16										
									Cnd	38.630
									Cv	12.057

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 17										
AIDE À LA JEUNESSE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Fonctionnement de divers services										
06	5	17	12.01	01	72	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures	242	
06	5	17	12.02	01	75	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	2.381	
Totaux activité 01									Cnd	2.623
02 - Énergie										
06	5	17	12.03	02	79	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	1.336	
Totaux activité 02									Cnd	1.336
03 - Frais exposés en faveur des jeunes dans le secteur public										
06	5	17	12.29	03	61	1211	Cnd	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	2	
06	5	17	12.32	03	70	1211	Cnd	Dépenses relatives à l'entretien des élèves confiés aux Institutions publiques de protection de la jeunesse et au Centre d'Everberg (y compris les frais de correspondance, d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des IPPJ et au Centre d'Everberg	1.500	
Totaux activité 03									Cnd	1.502
04 - Formation										
06	5	17	12.33	04	74	1211	Cnd	Dépenses relatives à la prise en charge de formations à l'initiative du Service des méthodes, de la recherche et de la formation	200	
Totaux activité 04									Cnd	200
05 - Achat de matériel										

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
06	5	17	74.01	05	52	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	317	
								Totaux activité 05		
								Cnd		317
								07 - Provision		
06	5	17	01.01	07	76	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	3.123	
								Totaux activité 07		
								Cnd		3.123
								Totaux programme 0		
								Cnd		9.101
								PROGRAMME 1		
								JEUNES EN DANGER ET JEUNES DÉLINQUANTS		
								11 - Prévention générale		
06	5	17	12.34	11	84	1211	Cnd	Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	32	
06	5	17	12.35	11	87	1211	Cnd	Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale	92	
06	5	17	12.37	11	93	1211	Cnd	Dépenses relatives aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement	156	
06	5	17	12.73	11	07	1211	Cnd	Dépenses inhérentes aux examens médico-psychologiques	-	
06	5	17	33.08	11	01	33	Cnd	Subventions aux actions de prévention générale des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	366	
06	5	17	33.12	11	13	33	Cnd	Subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrés	191	
								Totaux activité 11		
								Cnd		837
								12 - Initiatives locales		
06	5	17	12.70	12	96	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse	56	
06	5	17	33.16	12	26	33	Cnd	Subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse	1.435	
06	5	17	33.17	12	29	33	Cnd	Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	136	
								Totaux activité 12		
								Cnd		1.627
								13 - Aides à l'adoption		
06	5	17	01.01	13	82	01	Cv	Crédit variable destiné à couvrir les dépenses de toute nature relative à l'adoption (A)	97	
06	5	17	12.74	13	12	1211	Cnd	Dépenses liées à l'exécution des missions fixées à l'Autorité centrale communautaire (ACC) par le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption	346	
06	5	17	33.05	13	91	33	Cnd	Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	588	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 13										
									Cnd	934
									Cv	97
14 - Établissements, milieux d'accueil et initiatives diverses										
06	5	17	33.04	14	89	33	Cv	Crédit variable destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse (A).	7.300	
06	5	17	33.07	14	01	33	Cnd	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	78	
06	5	17	33.08	14	04	33	Cnd	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical d'Aide sociale", y compris créances années antérieures	-	
06	5	17	33.10	14	10	33	Cnd	Subsides aux jeunes, particuliers et services, couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse	680	
06	5	17	33.11	14	13	33	Cnd	Formation continuée en matière d'aide à la jeunesse	983	
06	5	17	33.14	14	22	33	Cnd	Subventions pour frais particuliers des services d'aide en milieu ouvert	92	
06	5	17	33.17	14	31	33	Cnd	Subventions des services d'aide en milieu ouvert	15.897	
06	5	17	33.18	14	34	33	Cnd	Subventions des centres d'orientation éducative	5.955	
06	5	17	33.19	14	37	33	Cnd	Subventions des services de prestations éducatives et philanthropiques	4.008	
06	5	17	33.20	14	40	33	Cnd	Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	6.234	
06	5	17	33.21	14	43	33	Cnd	Subventions à des internats scolaires	1.693	
06	5	17	33.22	14	46	33	Cnd	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	271	
06	5	17	33.23	14	49	3431	Cnd	Subventions des familles d'accueil	3.845	
06	5	17	33.24	14	52	3431	Cnd	Subventions des services de placement familial	13.851	
06	5	17	33.25	14	55	33	Cnd	Subventions des services de protutelle	384	
06	5	17	33.27	14	61	33	Cnd	Subventions à des services non-agrérés pour l'accueil occasionnel des jeunes	138	
06	5	17	33.28	14	64	33	Cnd	Subventions des mesures d'aide et de protection mises en oeuvre par les services d'hébergement	123.203	
06	5	17	33.29	14	67	33	Cnd	Subventions des centres de jour	743	
06	5	17	33.30	14	70	33	Cnd	Subventions des services d'aide et d'intervention éducative	13.116	
06	5	17	33.31	14	73	33	Cnd	Subvention destinée au Fonds Old Timer	-	
06	5	17	33.32	14	76	33	Cnd	Subventions pour la prise en charge des jeunes confiés dans le cadre de l'aide ou de la protection de la jeunesse aux maisons maternelles situées en Région wallonne	333	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 18 AIDE SOCIALE SPÉCIALISÉE PROGRAMME 1 AIDE AUX DÉTENUS										
12 - Aide sociale aux détenus										
06	1	18	12.01	12	13	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers.	-	
06	1	18	33.03	12	14	33	Cnd	Subsides aux services agréés d'aide sociale aux détenus et services liens	1.373	
06	1	18	33.05	12	20	33	Cnd	Subsides en faveur de l'aide aux détenus	209	
06	1	18	33.06	12	23	33	Cnd	Subventions non marchand	198	
Totaux activité 12										
									<i>Cnd</i>	1.780
Totaux programme 1										
									<i>Cnd</i>	1.780
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18										
									<i>Cnd</i>	1.780

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 19										
ENFANCE										
PROGRAMME 1										
OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE										
11 - Office de la Naissance et de l'Enfance										
06	5	19	01.01	11	37	01	Cnd	Provision pour politiques nouvelles	1.700	
06	5	19	33.06	11	49	33	Cnd	Dotations complémentaires à l'ONE relatives aux centres de vacances	2.851	
06	5	19	33.07	11	52	33	Cv	Crédit variable pour le subventionnement des centres de vacances (A).	-	
06	5	19	33.36	11	42	33	Cnd	Subvention complémentaire à l'ONE pour les équipes "S.O.S.-Enfants" agréées	4.854	
06	5	19	33.38	11	48	414	Cnd	Dotation complémentaire à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	-	
06	5	19	41.01	11	09	414	Cnd	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	157.459	
06	5	19	41.04	11	18	414	Cnd	Provision pour l'indexation de l'ONE	2.287	
06	5	19	41.05	11	21	01	Cnd	Provision pour l'ouverture des places d'accueil dans le cadre du Plan Cigogne II	-	
06	5	19	41.06	11	24	414	Cnd	Dotation complémentaire relatives aux subventions du non marchand	13.349	
Totaux activité 11										
									Cnd	182.500
									Cv	0
Totaux programme 1										
									Cnd	182.500
									Cv	0
PROGRAMME 2										
POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE										
21 - Politique et accueil										
06	5	19	01.01	21	47	01	Cnd	Dépenses relatives à la politique de l'enfance	500	
06	5	19	33.01	21	44	33	Cnd	Commission Nationale des Droits de l'Enfant	31	
06	5	19	52.46	21	59	521	Cnd	Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance	201	
Totaux activité 21										
									Cnd	732
Totaux programme 2										
									Cnd	732
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19										
									Cnd	183.232
									Cv	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 20 AFFAIRES GÉNÉRALES - CULTURE PROGRAMME 0 SUBSISTANCE										
01 - Personnel										
04	4	20	01.01	01	54	01	Cnd	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	37.603	
04	4	20	11.05	01	59	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable relatif à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non-marchand (Culture) (A)	-	
04	4	20	11.06	01	62	1111 1112 112 1131	Cnd	Dépenses de rémunérations relatives à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (nouveau)	3.500	
Totaux activité 01										
									Cnd	41.103
									Cv	0
02 - Biens et services										
04	4	20	12.01	02	57	1211	Cnd	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'experts étrangers à l'administration et prestations de tiers	229	
04	4	20	12.02	02	60	1211	Cnd	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	573	
04	4	20	12.06	02	72	1212 1213	Cnd	Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	114	
04	4	20	12.31	02	50	1211	Cnd	Frais relatifs à des immeubles appartenant à la Communauté française ou loués par elle et affectés à des fins culturelles	146	
Totaux activité 02										
									Cnd	1.062
03 - Énergie										
04	4	20	12.03	03	64	1211	Cnd	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	337	
Totaux activité 03										
									Cnd	337
04 - Équipement des centres										
04	4	20	74.01	04	35	7422 741	Cnd	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	154	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 04										
									Cnd	154
05 - Centres extérieurs										
04	4	20	01.01	05	58	1211 721 7422	Cv	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter" (C)	450	
04	4	20	01.02	05	61	1211 721 7422	Cv	Crédit variable pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre de formation socio-culturelle de Rossignol (C)	50	
Totaux activité 05										
									Cv	500
Totaux programme 0										
									Cnd	42.656
									Cv	500
PROGRAMME 1										
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES										
11 - Enquêtes, colloques, journées d'études, publications										
04	4	20	01.01	11	64	01	Cnd	Dépenses relatives au domaine culturel	514	
04	4	20	12.20	11	26	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes; à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études et à l'organisation d'activités culturelles interdisciplinaires	333	
04	4	20	12.50	11	19	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités de formation socio-culturelle	151	
04	4	20	12.51	11	22	1211	Cv	Crédit variable pour des dépenses de toute nature relatives à la formation socio-culturelle (C)	-	
Totaux activité 11										
									Cnd	998
									Cv	0
13 - Activités culturelles pluridisciplinaires										
04	4	20	33.07	13	81	33	Cnd	Subventions aux activités culturelles pluridisciplinaires	3.861	
14	4	20	33.09	13	87	33	Cnd	Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre de l'arrêté Culture-Ecole - Communauté française	155	
04	4	20	33.10	13	90	33	Cnd	Aides à des initiatives nouvelles, initiatives multidisciplinaires de partenariats européens, transfrontaliers, internationaux	-	
04	4	20	33.11	13	93	33	Cnd	Subventions aux établissements scolaires ou organismes culturels dans le cadre de l'arrêté Culture-Ecole-Communauté française, y compris créances années antérieures	-	
04	4	20	33.12	13	96	33	Cnd	Subvention aux ASBL développant en partenariat avec les villes, des programmes de valorisation culturelle ou des grands événements culturels	547	
04	4	20	33.14	13	05	33	Cnd	Subventions à des activités de création, de diffusion, de promotion et de formation des arts numériques	290	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	4	20	43.07	13	74	4322	Cnd	Subventions aux communes, villes et provinces dans le cadre des contrats-culture et pour des activités culturelles pluridisciplinaires	125	
Totaux activité 13										
									Cnd	4.978
14 - Eudes et recherches scientifiques										
04	4	20	33.08	14	85	33	Cnd	Financement de recherches dans le domaine socio-culturel	-	
Totaux activité 14										
									Cnd	0
15 - Organismes culturels										
04	4	20	12.32	15	66	1211	Cv	Crédit variable pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué (A)	50	
04	4	20	33.01	15	65	33	Cnd	Subventions aux associations culturelles reconnues ou subventionnées développant des programmes de numérisation concertés dans le cadre des normes et standards définis par le groupe d'experts européens (MINERVA)	600	
04	4	20	52.21	15	05	521	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistiques, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	517	
04	4	20	63.51	15	97	6321 6311	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistique, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées	356	
04	4	20	63.52	15	03	6311 6321	Cnd	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes, en faveur des : associations et compagnies de théâtre, musique et danse; associations et initiatives tendant à développer la promotion et la diffusion artistique, l'éducation permanente; organisations de jeunesse; centres culturels régionaux et locaux; bibliothèques publiques; musées, y compris créances années antérieures	-	
04	4	20	74.05	15	58	7422	Cnd	Achat de biens mis à disposition d'organismes culturels par le centre de prêt de Naninne	200	
04	4	20	74.06	15	61	7422	Cnd	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels	396	
04	4	20	74.07	15	64	7422	Cnd	Achat de biens mis à la disposition d'organismes culturels occupant des bâtiments appartenant à la Communauté française	369	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 15										
									Cnd	2.438
									Cv	50
16 - Archives et musée de la littérature										
04	4	20	33.18	16	20	33	Cnd	Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	1.277	
Totaux activité 16										
									Cnd	1.277
17 - Actions communes du Gouvernement										
04	1	20	30.05	17	52	33	Cnd	Subventions au Programme de Transition Professionnelle	67	
01	4	20	33.49	17	17	33	Cv	Crédit variable pour le subventionnement des activités menées dans le cadre du Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (C)	-	
04	4	20	33.50	17	20	33	Cnd	Subventions aux organisations culturelles dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle	-	
Totaux activité 17										
									Cnd	67
									Cv	0
Totaux programme 1										
									Cnd	9.758
									Cv	50
PROGRAMME 2										
CENTRES CULTURELS										
21 - Centres culturels										
04	4	20	33.38	21	85	33	Cnd	Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités	86	
04	4	20	33.39	21	88	33	Cnd	Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités - Région de langue française	12.801	
04	4	20	33.40	21	91	33	Cnd	Subventions aux Centres culturels, fonctionnement et interventions dans les rémunérations des animateurs et la coordination de leurs activités - Région bruxelloise	1.063	
Totaux activité 21										
									Cnd	13.950
22 - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique" ASBL										
04	4	20	33.41	22	95	33	Cnd	Subvention à l'ASBL - Centre culturel de la Communauté française "Le Botanique"	2.653	
Totaux activité 22										
									Cnd	2.653
23 - Palais des Beaux-Arts de Charleroi - ASBL										
04	4	20	33.42	23	02	33	Cnd	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi - Région de langue française	1.249	
Totaux activité 23										
									Cnd	1.249

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								24 - Subventions extraordinaires aux centres culturels		
04	4	20	33.43	24	06	33	Cnd	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région de langue française	228	
04	4	20	33.44	24	09	33	Cnd	Subventions extraordinaires aux centres culturels - Région bruxelloise	56	
								Totaux activité 24		
								Cnd		284
								25 - Halles de Schaerbeek		
04	4	20	33.45	25	13	33	Cnd	Halles de Schaerbeek - Centre culturel européen de la Communauté française	1.402	
								Totaux activité 25		
								Cnd		1.402
								26 - Centre culturel "Le Manège Mons"		
04	4	20	33.01	26	76	33	Cnd	Subvention au Centre culturel transfrontalier " Le Manège Mons"	823	
								Totaux activité 26		
								Cnd		823
								Totaux programme 2		
								Cnd		20.361
								PROGRAMME 3		
								COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE		
								31 - Commission communautaire française		
04	1	20	45.01	31	92	451	Cnd	Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	9.845	
								Totaux activité 31		
								Cnd		9.845
								Totaux programme 3		
								Cnd		9.845
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20		
								Cnd		82.620
								Cv		550
								Dont Région bruxelloise		
								Cnd		1.119
								Dont Région de langue française		
								Cnd		14.278

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 21										
ARTS DE LA SCÈNE										
PROGRAMME 1										
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES										
11 - Initiatives diverses dans le domaine des arts de la scène										
04	4	21	12.20	11	53	1211	Cnd	Dépenses relatives au domaine des arts de la scène	18	
Totaux activité 11										
									Cnd	18
12 - Initiatives diverses en matière de promotion, de diffusion et de décentralisation artistiques										
04	4	21	12.39	12	14	1211	Cnd	Dépenses relatives à la promotion des arts de la scène	133	
04	4	21	33.35	12	94	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : cadre scolaire	537	
04	4	21	33.36	12	97	33	Cnd	Subventions à la diffusion et la décentralisation des arts de la scène : programmes de promotion	140	
04	4	21	33.37	12	03	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : centres culturels et centres dramatiques (spectacles tout public)	802	
04	4	21	33.38	12	06	33	Cnd	Subventions à la diffusion et à la décentralisation des arts de la scène : lieux divers (spectacles tout public)	212	
Totaux activité 12										
									Cnd	1.824
13 - Aides aux artistes										
04	4	21	33.01	13	90	33 3441	Cnd	Subventions, bourses à la création et à la formation continue ainsi que de prix à des artistes et aux organismes philanthropiques s'occupant d'artistes	-	
04	4	21	33.02	13	93	33	Cnd	Subventions en vue du soutien aux initiatives de concertation du secteur professionnel	-	
Totaux activité 13										
									Cnd	0
15 - Diffusion et promotion artistiques										
04	4	21	33.03	15	01	33	Cnd	Subventions aux associations et aux artistes pour des activités de promotion, diffusion, décentralisation artistiques et culturelles	320	
04	4	21	33.04	15	04	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte	165	
Totaux activité 15										
									Cnd	485
17 - Activités pluridisciplinaires										
04	4	21	33.07	17	15	33	Cnd	Subventions de soutien aux activités pluridisciplinaires	589	
04	4	21	33.08	17	18	33	Cnd	Subventions à des résidences d'artistes dans des institutions culturelles	-	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	4	21	33.09	17	21	33	Cnd	Subventions en relation avec la mise en application des contrats Villes et Culture	87	
04	4	21	33.10	17	24	33	Cnd	Subventions relatives aux activités artistiques pluridisciplinaires et notamment musicales et théâtrales du Centre culturel transfrontalier " Le Manège Mons"	3.895	
								Totaux activité 17		
								Cnd		4.571
								Totaux programme 1		
								Cnd		6.898
								PROGRAMME 2		
								THÉÂTRE		
								21 - Initiatives diverses en matière théâtrale		
04	4	21	01.01	21	04	01	Cnd	Dépenses quelconques destinées à financer les projets visant à favoriser une meilleure relation entre les arts de la scène et le monde enseignant	-	
04	4	21	12.40	21	26	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à la création et à la diffusion théâtrales	130	
04	4	21	33.01	21	01	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue et subventions à des prix du théâtre	27	
04	4	21	33.02	21	04	33	Cnd	Subvention à la maison du spectacle, ASBL - Région Bruxelloise	134	
								Totaux activité 21		
								Cnd		291
								22 - Théâtre National et centres dramatiques régionaux		
04	4	21	33.38	22	16	33	Cnd	Subvention au Théâtre National	5.995	
04	4	21	33.39	22	19	33	Cnd	Subvention aux centres dramatiques régionaux	4.673	
								Totaux activité 22		
								Cnd		10.668
								23 - Compagnies et théâtres professionnels pour adultes		
04	4	21	33.39	23	20	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation	15.068	
04	4	21	33.42	23	29	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés	180	
								Totaux activité 23		
								Cnd		15.248
								24 - Aide aux projets		
04	4	21	33.45	24	39	33	Cnd	Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales	1.289	
								Totaux activité 24		
								Cnd		1.289
								25 - Compagnies, théâtres et centres dramatiques pour l'Enfance et la Jeunesse		

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	4	21	33.46	25	43	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse conventionnés	3.117	
04	4	21	33.47	25	46	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres agréés	600	
04	4	21	33.50	25	55	33	Cnd	Aide à la création	100	
04	4	21	33.51	25	58	33	Cnd	Festivals théâtre jeunes publics (nouveau)	-	
Totaux activité 25										
									Cnd	3.817
26 - Théâtre-action										
04	4	21	33.48	26	50	33	Cnd	Subventions au théâtre-action	1.486	
Totaux activité 26										
									Cnd	1.486
27 - Théâtre dialectal et folklorique										
04	4	21	33.49	27	54	33	Cnd	Subventions au théâtre dialectal et folklorique	279	
Totaux activité 27										
									Cnd	279
28 - Théâtre semi-professionnel, amateur et universitaire										
04	4	21	33.52	28	64	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, amateurs, festivals et concours	305	
04	4	21	33.53	28	67	33	Cnd	Subventions aux compagnies et théâtres semi-professionnels (nouveau)	-	
Totaux activité 28										
									Cnd	305
29 - Promotion, recherche et création théâtrales										
04	4	21	33.04	29	18	33	Cnd	Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale	1.252	
04	4	21	33.06	29	24	33	Cnd	Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales	1.266	
04	4	21	33.11	29	39	33	Cnd	Subventions facultatives au bénéfice d'initiatives non récurrentes	10	
04	4	21	33.12	29	42	33	Cnd	Subventions exceptionnelles aux activités de promotion, de recherche, de création et de diffusion théâtrales	-	
Totaux activité 29										
									Cnd	2.528
Totaux programme 2										
									Cnd	35.911
PROGRAMME 3										
MUSIQUE										
31 - Initiatives diverses en matière musicale										
04	4	21	12.50	31	66	1211	Cnd	Dépenses de toute nature faites à l'initiative du Service de la Musique	21	
04	4	21	33.01	31	11	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue en musique classique	41	
04	4	21	33.02	31	14	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continuée et Prix de concours en musique non classique	10	

[illegible]

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	4	21	33.27	36	94	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique de Liège et de la Communauté française	8.029	
Totaux activité 36										
									Cnd	8.029
37 - Organismes de musique classique et contemporaine sous contrats-programmes ou conventions										
04	4	21	33.29	37	04	33	Cnd	Subventions aux orchestres, ensembles musicaux et compagnies lyriques conventionnés	490	
04	4	21	33.30	37	07	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de concerts et festivals de musique classique conventionnés	362	
04	4	21	33.31	37	10	33	Cnd	Subventions aux associations de production discographique conventionnées	236	
04	4	21	33.32	37	13	33	Cnd	Subventions aux associations et centres de musique électroacoustique conventionnés	388	
04	4	21	33.33	37	16	33	Cnd	Subventions à diverses associations musicales conventionnées	65	
04	4	21	33.34	37	19	33	Cnd	Subventions aux Jeunesses Musicales de la Communauté française	950	
04	4	21	33.35	37	22	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	1.121	
04	4	21	33.36	37	25	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Centre de chant choral de la Communauté française	499	
04	4	21	33.37	37	28	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Festival de Wallonie	436	
04	4	21	33.38	37	31	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Ars Musica	299	
Totaux activité 37										
									Cnd	4.846
Totaux programme 3										
									Cnd	30.704
PROGRAMME 4										
ART DE LA DANSE										
41 - Initiatives diverses en matière de danse										
04	4	21	12.30	41	16	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en matière de danse	16	
04	4	21	33.01	41	21	33	Cnd	Bourses à la création et à la formation continue	14	
Totaux activité 41										
									Cnd	30
42 - Centre chorégraphique de la Communauté française										
04	4	21	33.28	42	06	33	Cnd	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	3.220	
Totaux activité 42										
									Cnd	3.220
43 - Compagnies de danse										
04	4	21	33.36	43	31	33	Cnd	Subventions aux compagnies de danse sous contrats-programmes	1.670	
04	4	21	33.37	43	34	33	Cnd	Subventions aux compagnies de danse conventionnées	426	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux activité 43		
								Cnd		2.096
								44 - Art de la danse - Chorégraphie - Productions, recherches et festivals		
04	4	21	33.15	44	66	33	Cnd	Subventions à la danse et aux festivals chorégraphiques. Aide aux compagnies expérimentales et à la création	250	
								Totaux activité 44		
								Cnd		250
								Totaux programme 4		
								Cnd		5.596
								PROGRAMME 6		
								ARTS DU CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE		
								61 - Initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue		
04	4	21	12.61	61	32	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à des initiatives diverses en matière de cirque, arts forains et arts de la rue	8	
04	4	21	33.01	61	41	33	Cnd	Bourses à la création, à la recherche ou à la formation continue	10	
								Totaux activité 61		
								Cnd		18
								62 - Compagnies		
04	4	21	33.62	62	31	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux compagnies professionnelles de cirque, arts forains et d'arts de la rue	235	
								Totaux activité 62		
								Cnd		235
								63 - Festivals		
04	4	21	33.63	63	35	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux festivals professionnels de cirque, arts forains et d'arts de la rue	273	
								Totaux activité 63		
								Cnd		273
								64 - Aides aux projets		
04	4	21	33.64	64	39	33	Cnd	Subventions aux projets professionnels de cirque, arts forains et arts de la rue	170	
								Totaux activité 64		
								Cnd		170
								65 - Promotion		
04	4	21	33.65	65	43	33	Cnd	Subventions aux lieux, aux organismes et aux actions de promotion en faveur du secteur professionnel du cirque, des arts forains et arts de la rue	153	
								Totaux activité 65		
								Cnd		153
								Totaux programme 6		
								Cnd		849
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 21		
								Cnd		79.958
								Dont Région de langue française		
								Cnd		180

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 22										
LIVRE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Service général des Lettres et du Livre - Fonctionnement et promotion de la lecture										
04	4	22	12.02	01	16	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	84	
Totaux activité 01										
									Cnd	84
Totaux programme 0										
									Cnd	84
PROGRAMME 1										
LECTURE PUBLIQUE										
11 - Promotion et animation en faveur de la lecture publique et du livre										
04	4	22	01.01	11	21	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la politique d'animation des bibliothèques publiques menée à l'initiative de la Communauté française	74	
04	4	22	01.02	11	24	01 1211 33	Cnd	Dépenses généralement quelconques liées à la lecture publique	30	
04	4	22	12.20	11	80	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études ou animations	20	
04	4	22	12.30	11	13	1211	Cv	Crédit variable pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux centres de lecture publique de la Communauté française et au CLPCF (C)	200	
04	4	22	12.34	11	25	1211	Cnd	Initiatives du Centre de lecture publique de la Communauté française	130	
04	4	22	33.14	11	57	33	Cnd	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique	20	
04	4	22	33.15	11	60	33	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture (nouveau)	77	
04	4	22	43.05	11	23	4312 4322	Cnd	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique	87	
04	4	22	43.06	11	26	4312	Cnd	Subventions pour des activités de promotion de la lecture et d'animations dans le cadre de la lecture publique, y compris créances années antérieures	-	
04	4	22	43.07	11	29	4312 4322	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques pour des projets pluriannuels de développement de la lecture (nouveau)	335	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 11										
									Cnd	773
									Cv	200
12 - Achats d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lecture publique de la Communauté française										
04	4	22	12.31	12	17	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives à l'achat d'ouvrages, de revues, d'enregistrements pour les centres de lecture publique de la Communauté française	300	
Totaux activité 12										
									Cnd	300
15 - Intervention aux services publics de la lecture - Décret du 28 février 1978										
04	4	22	33.10	15	49	33	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques et associations professionnelles en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	1.453	
04	4	22	43.09	15	39	4312 4322	Cnd	Subventions allouées à certaines bibliothèques publiques en application ou en vue de l'application du décret du 28 février 1978 organisant le service public de la lecture	9.487	
04	4	22	43.11	15	45	4312 4322	Cnd	Fonds documentaires spécialisés	139	
Totaux activité 15										
									Cnd	11.079
Totaux programme 1										
									Cnd	12.152
									Cv	200
PROGRAMME 2 LETTRES ET LIVRE										
21 - Acquisitions d'ouvrages et activités liées à la promotion des lettres										
04	4	22	01.01	21	31	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées aux projets de chèque-lire	-	
04	4	22	12.40	21	53	1211	Cnd	Service de la promotion des lettres, dépenses courantes relatives à la promotion et à la diffusion des lettres	470	
04	4	22	33.15	21	70	33	Cnd	Soutien aux projets associatifs visant au développement de la lecture	25	
04	4	22	33.16	21	73	33	Cnd	Aide à la création littéraires	742	
04	4	22	33.17	21	76	3132	Cnd	Aide à l'édition littéraire	631	
04	4	22	33.18	21	79	3132	Cnd	Aide à la promotion et à la diffusion littéraires	863	
04	4	22	33.19	21	82	33	Cnd	Aide à la traduction littéraire	137	
Totaux activité 21										
									Cnd	2.868
22 - Académie royale de Langue et de Littérature françaises - Fonds national de la Littérature										

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	4	22	33.23	22	95	1211	Cnd	Subvention aux publications de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises	50	
04	4	22	33.28	22	13	1211	Cnd	Subvention au Fonds national de la Littérature	30	
Totaux activité 22										
									Cnd	80
24 - Promotion du livre belge de langue française										
04	4	22	12.42	24	62	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux enquêtes sur le livre et la lecture, et à la promotion du livre	30	
04	4	22	33.26	24	09	3132	Cnd	Promotion du livre	253	
04	4	22	81.01	24	75	8112	Cnd	Prêts remboursables et aides à l'édition du livre	25	
04	4	22	81.02	24	78	8112	Cv	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux éditeurs (B)	249	
04	4	22	81.03	24	81	8112	Cnd	Prêts remboursables et aides aux libraires pour la diffusion du livre	-	
04	4	22	81.04	24	84	8112	Cv	Crédit variable pour l'octroi de prêts aux libraires (B)	20	
Totaux activité 24										
									Cnd	308
									Cv	269
25 - Activités liées à la BD, au livre de jeunesse et au livre de sciences humaines										
04	4	22	12.01	25	37	1211	Cnd	Dépenses relatives à la promotion et la diffusion en littérature de jeunesse	20	
04	4	22	33.01	25	32	33	Cnd	Subventions aux activités liées à la création, à la diffusion et à la promotion de la BD	100	
04	4	22	33.02	25	35	33	Cnd	Aides à la création, la diffusion et la promotion du livre de jeunesse	140	
04	4	22	33.04	25	41	33	Cnd	Subventions aux livres de sciences humaines	-	
Totaux activité 25										
									Cnd	260
Totaux programme 2										
									Cnd	3.516
									Cv	269
PROGRAMME 3										
LANGUES RÉGIONALES ENDOGÈNES										
31 - Aides aux langues régionales endogènes et prix										
04	4	22	12.01	31	43	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services relatives à la défense, à l'illustration, à la promotion et à la diffusion des langues régionales endogènes (nouveau)	3	
04	4	22	33.22	31	04	33	Cnd	Subventions aux activités de promotion et de diffusion des langues régionales endogènes	148	
Totaux activité 31										
									Cnd	151

En milliers d'euros										
Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 3										
									Cnd	151
PROGRAMME 4 LANGUE FRANÇAISE										
41 - Promotion de la langue française										
04	4	22	12.41	41	76	1211	Cnd	Service de la langue française. Dépenses de toute nature relatives à la promotion et à la diffusion de la langue française	89	
04	4	22	33.24	41	20	33	Cnd	Subventions aux activités de défense, de diffusion, de promotion et d'illustration de la langue française	140	
Totaux activité 41										
									Cnd	229
Totaux programme 4										
									Cnd	229
PROGRAMME 5 INFORMATIQUE										
51 - Aide au développement Informatique										
04	4	22	12.32	51	59	1211	Cnd	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement informatique des bibliothèques créées par la Communauté française	60	
04	4	22	12.35	51	68	1211	Cnd	Dépenses pour le développement des technologies de la communication pour le réseau public de lecture de la Communauté française	89	
04	4	22	52.11	51	65	521	Cnd	Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la compatibilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	48	
04	4	22	63.52	51	93	6311 6321	Cnd	Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la compatibilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	189	
Totaux activité 51										
									Cnd	386
Totaux programme 5										
									Cnd	386
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 22										
									Cnd	16.518
									Cv	463

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 23 JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE										
PROGRAMME 1 INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES										
11 - Promotion et animation en faveur de la jeunesse et de l'éducation permanente										
45	4	23	12.20	11	10	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques ou journées d'études	6	
Totaux activité 11								Cnd		6
Totaux programme 1								Cnd		6
PROGRAMME 2 JEUNESSE										
21 - Activités du service et soutien aux activités extraordinaires de jeunesse										
05	4	23	12.30	21	50	1211	Cnd	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse et aux frais de secrétariat du CJEF et du CRIJ (Conseil de la Jeunesse d'expression française et Comité pour les relations internationales de jeunesse)	60	
05	4	23	12.33	21	59	1211	Cnd	Dépenses liées à des activités internationales de jeunesse	-	
05	4	23	33.03	21	61	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse, centres de jeunes et organisations non reconnues pour des activités particulières d'animation, subventions à des associations ayant signé une convention	300	
05	4	23	33.09	21	79	33	Cnd	Subventions pour des projets entrés dans le cadre de programmes, subventions pour les créations, productions et diffusions culturelles "Jeunes"	438	
Totaux activité 21								Cnd		798
22 - Conseil de la Jeunesse d'expression française										
05	4	23	12.31	22	54	1211	Cnd	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités propres au CJEF sur proposition de son bureau ou de son assemblée plénière	41	
Totaux activité 22								Cnd		41
23 - Subventions ordinaires de fonctionnement et de personnel										

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
05	4	23	33.01	23	57	33	Cnd	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 19 mai 2004)	9.441	
05	4	23	33.02	23	60	33	Cnd	Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000 et du 3 mars 2004)	9.541	
05	4	23	33.03	23	63	33	Cnd	Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse (nouveau)	1.250	
05	4	23	33.20	23	17	33	Cnd	Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 28 avril 2004)	327	
Totaux activité 23										
									Cnd	20.559
25 - Formation										
05	4	23	33.40	25	79	33	Cnd	Subventions pour la formation d'animateurs volontaires	-	
Totaux activité 25										
									Cnd	0
Totaux programme 2										
									Cnd	21.398
PROGRAMME 3										
EDUCATION PERMANENTE										
31 - Activités du Service										
04	4	23	12.40	31	90	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education permanente	50	
04	4	23	12.42	31	96	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relative aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'éducation permanente, y compris créances années antérieures	-	
04	4	23	33.06	31	80	33	Cnd	Subventions aux associations bénéficiant des dispositions transitoires prévues à l'article 39 du décret du 17 juillet 2003 ou d'un contrat-programme dans le cadre dudit décret	21.407	
04	4	23	33.07	31	83	33	Cnd	Subventions aux organisations générales, régionales et locales d'éducation permanente reconnues (fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs) selon le décret du 17 juillet 2003, y compris créances années antérieures	5	
04	4	23	33.08	31	86	33	Cnd	Subventions aux associations bénéficiant d'une convention dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	447	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
----	----	----	----	----	----	----	----	---------	---------------------	--------

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23

Cnd

48.341

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 24 PATRIMOINE CULTUREL ET ARTS PLASTIQUES PROGRAMME 1 DÉPENSES ET SUBVENTIONS DIVERSES EN PATRIMOINE CULTUREL										
11 - Patrimoine culturel et Musées										
04	4	24	12.20	11	37	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux réunions, enquêtes et à l'organisation de colloques ou journées d'études, aux publications, à la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine culturel	200	
04	4	24	12.21	11	40	1211	Cnd	Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige	-	
04	4	24	33.04	11	81	33	Cnd	Subventions aux organismes qui assurent une action éducative dans les musées - Communauté française	25	
04	4	24	33.07	11	90	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel	453	
04	4	24	33.08	11	93	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région de langue française	250	
04	4	24	33.09	11	96	33	Cnd	Subventions aux musées privés et aux associations relevant du patrimoine culturel - Région bruxelloise	82	
04	4	24	33.10	11	02	33	Cnd	Subventions aux institutions muséales privées reconnues (nouveau)	34	
04	4	24	33.34	11	74	33	Cnd	Subventions aux musées et institutions muséales liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions	1.967	
04	4	24	33.35	11	77	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe - Musée de l'Orfèvrerie de la Communauté française liée par contrat-programme à la Communauté française	1.551	
04	4	24	33.36	11	80	33	Cnd	Subventions aux musées et institutions muséales liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions, y compris créances années antérieures	-	
04	4	24	43.11	11	95	434	Cnd	Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics - Région de langue française	412	
04	4	24	43.12	11	01	434	Cnd	Subventions aux musées publics et aux associations de musées publics- Région bruxelloise	167	
04	4	24	43.13	11	04	434	Cnd	Subventions en vue de la réalisation d'expositions	-	
04	4	24	43.14	11	07	434	Cnd	Subventions aux musées publics reconnus liés à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions (décret du 17/07/2002) (nouveau)	421	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	4	24	74.80	11	96	7422	Cnd	Achat d'œuvres d'art et d'objets de collection pour les musées relevant de la Communauté française - Région de langue française	154	
04	4	24	74.81	11	02	7422	Cde	Acquisition d'œuvre d'art et d'objets de la collection Godart pour les musées relevant de la Communauté française	-	
04	4	24	74.81	11	02	7422	Cdo	Acquisition d'œuvre d'art et d'objets de la collection Godart pour les musées relevant de la Communauté française	46	
Totaux activité 11										
									Cnd	5.716
									Cde	0
									Cdo	46
12 - Musée Royal de Mariemont										
04	4	24	41.30	12	38	413	Cnd	Dotation au service à gestion séparée - Musée Royal de Mariemont	987	
Totaux activité 12										
									Cnd	987
13 - Ethnologie et Folklore										
04	4	24	33.01	13	74	33	Cnd	Subventions octroyées dans le cadre des manifestations du patrimoine oral et immatériel	50	
04	4	24	33.22	13	40	33	Cnd	Subventions aux activités de recherche ethnologique	28	
Totaux activité 13										
									Cnd	78
14 - Archives										
04	4	24	33.37	14	86	33	Cnd	Mundaneum	374	
04	4	24	33.38	14	89	33	Cnd	Subventions liées à des centres, destinées au développement de centres de documentation et de centres d'archives privées	585	
Totaux activité 14										
									Cnd	959
15 - Centres de culture scientifique										
04	4	24	33.40	15	96	33	Cnd	Subventions aux Centres de culture scientifique	37	
Totaux activité 15										
									Cnd	37
Totaux programme 1										
									Cnd	7.777
									Cde	0
									Cdo	46
PROGRAMME 2										
ARTS PLASTIQUES										
21 - Initiatives propres et aide aux institutions et associations										
04	4	24	12.30	21	77	1211	Cnd	Dépenses relatives à des manifestations et expositions de prestige	-	
04	4	24	12.60	21	70	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à l'animation et à la création en matière d'arts plastiques, d'artisanat de création et de design ainsi qu'à la conservation des œuvres d'art plastique	359	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	4	24	33.30	21	72	33	Cnd	Subventions aux artistes, aux établissements publics, associations et organismes de création et de diffusion des arts plastiques et graphiques toutes régions, ainsi que subventions ponctuelles en artisanat de création et au design	179	
04	4	24	33.31	21	75	33	Cnd	Subventions à des éditeurs, artistes, artisans de création et designers pour l'édition et la diffusion d'ouvrages, de revues et de publications électroniques ou de conventions avec les mêmes personnes et institutions	130	
04	4	24	33.41	21	08	33	Cnd	Subventions aux centres d'art contemporain et aux institutions liées à la Communauté française par contrats-programmes ou conventions ainsi que subventions à des manifestations liées par conventions à la Communauté française	1.691	
04	4	24	74.21	21	26	745	Cnd	Acquisition d'oeuvres d'art relevant des arts plastiques et des métiers d'art contemporain	50	
Totaux activité 21										
									Cnd	2.409
22 - Musée des Arts contemporains du Grand Hornu										
04	4	24	33.01	22	83	33	Cnd	Subventions au Programme de Transition Professionnelle relatif au Musée des arts contemporains du Grand Hornu	71	
04	4	24	33.36	22	91	33	Cnd	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu lié par convention à la Communauté française	1.734	
04	4	24	74.22	22	30	745	Cnd	Acquisition d'œuvres pour le Musée des Arts contemporains du Grand Hornu	200	
Totaux activité 22										
									Cnd	2.005
23 - Aide aux artistes										
04	4	24	33.06	23	02	33	Cnd	Prix à des artistes	16	
04	4	24	33.33	23	83	33	Cnd	Bourses aux projets d'artistes	150	
Totaux activité 23										
									Cnd	166
Totaux programme 2										
									Cnd	4.580
PROGRAMME 3										
PATRIMOINE ET CRÉATION										
31 - Dépenses et subventions diverses										
04	4	24	33.01	31	92	33	Cnd	Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain (nouveau)	496	
04	4	24	33.02	31	95	33	Cnd	Centre de la Gravure et de l'Image imprimée de la Communauté française (nouveau)	374	
04	4	24	43.01	31	85	434	Cnd	Subventions en vue de la réalisation d'expositions (nouveau)	248	
Totaux activité 31										
									Cnd	1.118

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux programme 3		
								<i>Cnd</i>		1.118
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 24		
								<i>Cnd</i>		13.475
								<i>Cde</i>		0
								<i>Cdo</i>		46
								Dont Région bruxelloise		
								<i>Cnd</i>		249
								Dont Région de langue française		
								<i>Cnd</i>		816

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 25										
AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
01 - Biens et services										
04	1	25	12.01	01	94	1211	Cnd	Honoraires des avocats. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales	30	
Totaux activité 01										
									Cnd	30
Totaux programme 0										
									Cnd	30
PROGRAMME 1										
INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES										
11 - Promotion et animation en faveur de l'audiovisuel										
04	1	25	01.01	11	05	01	Cnd	Provision pour politiques nouvelles (nouveau)	300	
04	1	25	12.20	11	64	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux publications, imprimés, enquêtes et à l'organisation de réunions, colloques, journées d'études et de manifestations diverses	150	
Totaux activité 11										
									Cnd	450
12 - Commissions et Conseil supérieur de l'Audiovisuel										
04	1	25	41.01	12	75	1211	Cnd	Dotation pour le fonctionnement du CSA	801	
04	1	25	41.02	12	78	1111 1112 112 1131	Cnd	Dotation pour le personnel du CSA	1.105	
04	1	25	41.03	12	81	413	Cnd	Dotation complémentaire en vue de couvrir les dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA	-	
Totaux activité 12										
									Cnd	1.906
13 - Organismes d'audiovisuel										
04	1	25	52.24	13	50	521	Cnd	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	100	
04	1	25	74.05	13	94	7422	Cnd	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	400	
Totaux activité 13										
									Cnd	500
14 - Aide aux télévisions locales, au Centre du cinéma et de l'audiovisuel et aux projets multimédias										
04	1	25	01.01	14	08	3132 413	Cv	Crédit variable destiné aux subventions des télévisions locales et au Centre du cinéma et de l'audiovisuel (A)	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	4	25	30.01	14	75	33 3132	Cv	Crédit variable destiné aux subventions pour des projets de création d'œuvres audiovisuelles, musicales et multimédia (A)	-	
Totaux activité 14										
									Cv	0
15 - Aides à la professionnalisation et à la formation des employeurs										
04	1	25	33.01	15	06	33	Cnd	Subventions destinées à la professionnalisation et à la formation des employeurs	-	
Totaux activité 15										
									Cnd	0
Totaux programme 1										
									Cnd	2.856
									Cv	0
PROGRAMME 2 CINÉMA ET VIDÉO										
21 - Aides à la production cinématographique et télévisuelle										
04	1	25	01.01	21	15	01	Cnd	Dépenses relatives à la concertation en matière de cinéma	-	
04	1	25	33.04	21	21	413	Cnd	Subvention à la Médiathèque de la Communauté française relative à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	
04	1	25	33.05	21	24	413	Cnd	Subventions à la Médiathèque de la Communauté française de Belgique	5.727	
04	1	25	33.06	21	27	33	Cnd	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	54	
04	1	25	41.03	21	90	413	Cnd	Dotation au Centre du cinéma et de l'audiovisuel	13.751	
Totaux activité 21										
									Cnd	19.532
23 - Politique de l'audiovisuel										
04	1	25	12.35	23	24	1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la politique de l'audiovisuel	10	
04	1	25	33.02	23	17	33	Cnd	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	47	
Totaux activité 23										
									Cnd	57
Totaux programme 2										
									Cnd	19.589
PROGRAMME 3 RADIO ET TÉLÉVISION										
31 - Dotations et subventions en faveur de la RTBF										
04	1	25	41.01	31	94	021	Cnd	Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF)	192.723	
04	1	25	41.04	31	06	021	Cnd	Provision indexation pour la RTBF	-	
04	1	25	41.05	31	09	021	Cnd	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	745	
04	1	25	41.06	31	12	021	Cnd	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet de numérisation des archives audiovisuelles	100	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	1	25	81.02	31	69	022	Cnd	RTBF - Dotation en vue de couvrir les charges d'amortissement d'emprunts, d'acquisition de matériel et de réalisations audiovisuelles	-	
04	1	25	81.03	31	72	022	Cnd	Intervention financière dans le cadre des investissements (Plan Magellan) de la RTBF	7.653	
04	1	25	81.07	31	84	022	Cnd	Dotation exceptionnelle à la RTBF relative au financement de la construction d'un pylône Radio-TV	-	
Totaux activité 31										
									Cnd	201.221
32 - Expérimentations diverses en matière de diffusion directe par satellite										
04	1	25	81.05	32	79	022	Cnd	RTBF - Soutien au projet TV5	4.573	
04	1	25	81.06	32	82	022	Cnd	Subventions de la Communauté française au projet TV5	-	
04	1	25	81.07	32	85	01	Cnd	Participation de la Communauté française au projet ARTE Belgique	2.707	
Totaux activité 32										
									Cnd	7.280
33 - Soutien aux télévisions locales										
04	1	25	31.09	33	30	3132	Cnd	Subventions en vue de couvrir les charges contractées par les télévisions locales et communautaires pour l'équipement et l'aménagement de studios de télévision	400	
04	1	25	31.32	33	02	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	
04	1	25	33.10	33	51	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales	4.321	
04	1	25	33.11	33	54	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales - Région bruxelloise	-	
04	1	25	33.12	33	57	3132	Cnd	Subventions aux télévisions locales pour projets cofinancés par l'Union européenne	6	
04	1	25	33.13	33	60	3132	Cnd	Subvention à la fédération des télévisions locales	126	
04	1	25	74.06	33	20	7422	Cnd	Achats de biens mis à la disposition d'organismes culturels	347	
Totaux activité 33										
									Cnd	5.200
34 - Aide à la création radiophonique										
04	1	25	31.01	34	07	3132	Cv	Crédit variable destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques (B)	265	
Totaux activité 34										
									Cv	265
35 - Fréquences Radio Diffusion										
04	1	25	12.01	35	31	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	46	
04	1	25	12.02	35	34	1211	Cnd	Conventions - Gestion fréquences radiodiffusion	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
04	1	25	33.01	35	26	33	Cnd	Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	40	
04	1	25	74.01	35	07	7422	Cnd	Achats de biens meubles durables	30	
Totaux activité 35										
									Cnd	116
Totaux programme 3										
									Cnd	213.817
									Cv	265
PROGRAMME 4										
PRESSE										
41 - Aide directe à la presse d'opinion										
04	1	25	01.01	41	35	3132 413	Cv	Crédit variable destiné au développement de la presse écrite (A)	-	
04	1	25	01.02	41	38	3132	Cnd	Provision en vue d'aide à la presse	-	
04	1	25	32.03	41	29	3132	Cnd	Aide directe à la presse d'opinion	330	
04	1	25	33.04	41	41	33	Cnd	Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	140	
04	1	25	33.05	41	44	33	Cnd	Subvention au Conseil de déontologie	80	
04	1	25	41.01	41	07	413	Cnd	Dotation au Centre de l'aide à la presse écrite de la Communauté française	6.692	
04	1	25	41.02	41	10	413	Cnd	Aide à la presse périodique	-	
Totaux activité 41										
									Cnd	7.242
									Cv	0
Totaux programme 4										
									Cnd	7.242
									Cv	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25										
									Cnd	243.534
									Cv	265
Dont Région bruxelloise										
									Cnd	0
Dont Région de langue française										
									Cnd	4.321

En milliers d'euros

[illegible]

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
03	5	26	12.06	06	44	1212	Cnd	Loyers des biens immobiliers à vocation sportive et éventuels impôts ou charges les grevant	-	
								Totaux activité 06		
								07 - Assurances		
03	5	26	12.27	07	11	1211	Cnd	Paiement des polices d'assurance	100	
								Totaux activité 07		
								Totaux programme 0		
								PROGRAMME 1		
								EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT		
								11 - Imprimés, publications, relations publiques		
03	5	26	11.05	11	37	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable destiné aux rémunérations d'encadrement des activités sportives (A)	-	
03	5	26	12.33	11	33	1211	Cv	Crédit variable destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)	10.835	
								Totaux activité 11		
								12 - Médailles, prix, trophées, plaquettes		
03	5	26	12.31	12	28	1211	Cnd	Achat de médailles, prix, trophées, coupes, plaquettes	15	
								Totaux activité 12		
								13 - Matériel non durable		
03	5	26	12.35	13	41	1211	Cnd	Services sportifs - Achat de matériel non durable	30	
								Totaux activité 13		
								14 - Centres sportifs		
03	5	26	01.01	14	35	01 1211 33	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	1.787	
								Totaux activité 14		
								Totaux programme 1		
								PROGRAMME 2		
								RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT		
								21 - Promotion du sport et de l'ADEPS		
03	5	26	12.30	21	34	1211	Cnd	Promotion du sport	964	
03	5	26	12.31	21	37	1211	Cnd	WE et promotion d'événements sportifs	225	
								Totaux activité 21		
								22 - Etudes et recherches dans le domaine du sport		

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
03	5	26	12.32	22	41	1211	Cnd	Frais d'études et d'expertise scientifique	60	
								Totaux activité 22		
								Cnd		60
								Totaux programme 2		
								Cnd		1.249
								PROGRAMME 3		
								SUBVENTIONS DIVERSES		
								31 - Subventions pour le sport de haut niveau		
03	5	26	33.07	31	67	33	Cnd	Subvention pour la participation aux Jeux Olympiques et convention de partenariat jeunes talents sportifs	621	
								Totaux activité 31		
								Cnd		621
								32 - Plaines de jeux et installations de jeux sportifs		
03	5	26	33.13	32	86	33	Cnd	Subventions aux organisateurs de camps sportifs	67	
03	5	26	33.15	32	92	33	Cnd	Subvention aux organisateurs de programme de développement sportif	178	
								Totaux activité 32		
								Cnd		245
								34 - Insertion sociale par le sport		
03	5	26	12.34	34	59	1211	Cnd	Insertion sociale par la pratique du sport	1.025	
03	5	26	33.16	34	97	33	Cnd	Subvention aux sports de quartier	100	
03	5	26	33.17	34	03	33	Cnd	Subvention réseau de sport de quartier	-	
								Totaux activité 34		
								Cnd		1.125
								35 - Subventions aux fédérations, ASBL, centres ou clubs sportifs		
03	5	26	01.01	35	56	01	Cnd	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	25	
03	5	26	01.02	35	59	01	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité ainsi que pour l'encadrement	-	
03	5	26	12.01	35	58	1211	Cnd	Dépenses en relation avec la promotion du sport féminin	10	
03	5	26	12.02	35	61	1211	Cnd	Dépenses en relation avec la campagne pour l'éthique dans le sport	50	
03	5	26	33.02	35	56	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux fédérations sportives francophones reconnues et à leurs cercles y affiliés. Conventions particulières	-	
03	5	26	33.03	35	59	33	Cnd	Subventions aux centres sportifs universitaires et assimilés et aux fédérations sportives scolaires	628	
03	5	26	33.04	35	62	33	Cnd	Subvention fédérations sportives - projet femmes et sports	-	
03	5	26	33.06	35	68	33	Cnd	Subventions en faveur de l'ASBL "Jeunesses maritimes"	-	
03	5	26	33.07	35	71	33	Cnd	Subvention projet femmes et sports	90	
03	5	26	33.10	35	80	33	Cnd	Subvention projet sports et éthique	-	
03	5	26	33.11	35	83	33	Cnd	Sport pour tous	50	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
03	5	26	33.16	35	01	33	Cnd	Subventions aux clubs sportifs pour handicapés	125	
03	5	26	33.17	35	04	33	Cnd	Subvention à l'école de sport - ULB	35	
03	5	26	33.18	35	07	33	Cnd	Subventions aux centres sportifs locaux	2.600	
03	5	26	33.19	35	10	33	Cnd	Subvention à une association de Centres sportifs	80	
03	5	26	33.20	35	13	33	Cnd	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues	4.100	
03	5	26	33.21	35	16	33	Cnd	Subventions pour les plans programmes des fédérations sportives reconnues et de l'association visée à l'article 25, 1° du décret	5.664	
03	5	26	33.22	35	19	33	Cnd	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues	205	
03	5	26	33.23	35	22	33	Cnd	Subventions forfaitaires de fonctionnement des associations sportives reconnues	113	
03	5	26	33.24	35	25	33	Cnd	Subventions de fonctionnement aux associations pour handicapés	308	
03	5	26	33.25	35	28	33	Cnd	Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives francophones reconnues	75	
03	5	26	33.26	35	31	33	Cnd	Subventions pour des formations de cadres sportifs	600	
03	5	26	33.27	35	34	33	Cnd	Subvention au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) pour la préparation des athlètes francophones	200	
03	5	26	33.28	35	37	33	Cnd	Subventions de promotion et notoriété des fédérations : sportives, sportives de loisirs et des associations	800	
03	5	26	52.01	35	30	521	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, etc.	600	
03	5	26	52.10	35	57	521	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel de psychomotricité	642	
03	5	26	63.01	35	32	6311 6321	Cnd	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	100	
Totaux activité 35										
									Cnd	17.100
36 - Sportifs de haut niveau										
évaluation - lutte anti-dopage										
03	5	26	12.35	36	64	1211	Cnd	Evaluation des sportifs de haut niveau	185	
03	5	26	33.01	36	54	33	Cnd	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage (AMA)	45	
03	5	26	33.02	36	57	33	Cnd	Contribution à l'accord partiel élargi sur le sport (APES) (nouveau)	24	
Totaux activité 36										
									Cnd	254
Totaux programme 3									Cnd	19.345

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 4										
SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS										
41 - Dépenses de toute nature pour les installations										
03	5	26	12.40	41	84	1211	Cnd	Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	160	
Totaux activité 41										
									<i>Cnd</i>	160
42 - Achat de matériel non durable										
03	5	26	12.41	42	88	1211	Cnd	Achat de matériel sportif, non durable	175	
Totaux activité 42										
									<i>Cnd</i>	175
43 - Équipement durable										
03	5	26	74.01	43	42	7422 741	Cnd	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	675	
Totaux activité 43										
									<i>Cnd</i>	675
Totaux programme 4										
									<i>Cnd</i>	1.010
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26										
									<i>Cnd</i>	25.281
									<i>Cv</i>	10.835
TOTAUX CHAPITRE II										
									<i>Cnd</i>	965.683
									<i>Cde</i>	29.197
									<i>Cdo</i>	22.419
									<i>Cv</i>	32.595

CHAPITRE III

ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 40 SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES, RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT (INTERRÉSEAUX) ET ORIENTATION - RELATIONS INTERNATIONALES PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
01	2	40	12.01	02	15	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	57	
01	2	40	12.02	02	18	1211	Cnd	Dépenses relatives aux publications en matière d'enseignement	57	
01	2	40	74.01	02	88	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	
Totaux activité 02										
									Cnd	139
Totaux programme 0										
									Cnd	139
PROGRAMME 1 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
01	3	40	01.01	12	23	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le plan d'action contre la pénurie d'enseignants	-	
01	3	40	01.02	12	26	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	5.604	
01	3	40	12.01	12	25	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	152	
01	3	40	74.01	12	01	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	62	
Totaux activité 12										
									Cnd	5.818
13 - Enseignants - Action sociale										
01	3	40	11.05	13	29	114	Cnd	Dépenses diverses de service social, autres que les achats de biens patrimoniaux	305	
01	3	40	11.06	13	32	114	Cnd	Dépenses diverses de service social, autres que les achats de biens patrimoniaux y compris créances années antérieures	-	
01	3	40	43.20	13	71	4316 4326	Cnd	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventionné (y compris les centres PMS)	15	
01	3	40	44.20	13	80	443	Cnd	Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - En ce compris des arriérés - Enseignement libre subventionné (y compris les centres PMS)	97	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	3	40	45.20	13	89	1211 3431	Cnd	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communauté française (y compris les centres PMS)	20	
01	3	40	82.01	13	74	83	Cv	Crédit variable destiné à pouvoir octroyer des prêts au personnel (C)	-	
								Totaux activité 13		
								Cnd		437
								Cv		0
								14 - Chargés de mission - Transports scolaires		
01	3	40	11.04	14	27	1111 1112 112 1131	Cnd	Dépenses de personnel	-	
01	3	40	12.01	14	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	15	
								Totaux activité 14		
								Cnd		15
								Totaux programme 1		
								Cnd		6.270
								Cv		0
								PROGRAMME 2		
								PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES		
								20 - Provisions en vue de couvrir certaines charges sociales		
03	3	40	01.02	20	34	01	Cnd	Provision d'index	-	
								Totaux activité 20		
								Cnd		0
								21 - Provisions diverses		
03	3	40	01.01	21	32	1133	Cnd	Provision en vue de la cotisation de responsabilisation en matière de pension	8.200	
01	3	40	01.02	21	35	01	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de couvrir les mesures prises dans le cadre du protocole d'accord 2007-2008	3.883	
03	3	40	01.03	21	38	01	Cnd	Provision relative au litige en matière de congés maladie et de pensions	335	
01	3	40	01.04	21	41	01	Cnd	Provision pour politiques nouvelles (nouveau)	7.971	
01	3	40	01.05	21	44	01	Cnd	Quote-part de la Communauté française dans le régime Aide à la Promotion de l'Emploi (APE)	-	
03	3	40	01.06	21	47	01	Cnd	Provision générale pour litiges et négociations en cours	5.725	
								Totaux activité 21		
								Cnd		26.114
								22 - Arriérés de charges sociales - Personnel enseignant temporaire		
03	3	40	11.31	22	19	1131	Cnd	Dépenses relatives aux arriérés ONSS et honoraires d'avocats	30.000	
								Totaux activité 22		
								Cnd		30.000
								23 - Arriérés SNCB		

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
00	2	40	12.01	23	36	1211	Cnd	Dépenses relatives aux arriérés de la SNCB	-	
								Totaux activité 23		
								Cnd		0
								24 - Contrôle absences maladies		
01	3	40	12.01	24	37	1211	Cnd	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	600	
								Totaux activité 24		
								Cnd		600
								Totaux programme 2		
								Cnd		56.714
								PROGRAMME 3		
								AFFAIRES PÉDAGOGIQUES -		
								INSPECTION - DÉPENSES DE		
								PERSONNEL ET DE		
								FONCTIONNEMENT		
								30 - Dépenses de personnel -		
								Rémunérations et allocations		
								généralement quelconques		
01	3	40	11.03	30	40	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	-	
								Totaux activité 30		
								Cnd		0
								Totaux programme 3		
								Cnd		0
								PROGRAMME 4		
								RECHERCHES EN ÉDUCATION,		
								PILOTAGE INTERRÉSEAUX -		
								ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES		
								INTERRÉSEAUX - ORIENTATION -		
								DIVERS		
								40 - Inspection - Pilotage -		
								Interréseaux		
01	2	40	01.01	40	51	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans le cadre du Programme budgétaire spécial pour l'acquisition de manuels scolaires agréés	1.815	
01	2	40	01.02	40	54	01	Cnd	Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement	650	
01	2	40	01.03	40	57	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à l'inspection en interréseaux	-	
01	2	40	01.04	40	60	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'orientation	300	
01	2	40	01.07	40	69	01	Cnd	Dépenses de toute nature favorisant l'intégration et l'utilisation des TIC dans l'enseignement	431	
01	2	40	01.11	40	81	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans le cadre du Programme budgétaire spécial pour l'acquisition de logiciels scolaires agréés	520	
01	2	40	01.12	40	84	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants et du monde de l'école (nouveau)	550	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	2	40	12.01	40	53	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.150	
01	2	40	12.41	40	76	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives à divers conseils consultatifs en matière d'enseignement	7	
01	2	40	41.01	40	23	414	Cnd	Institut de la formation en cours de carrière	4.107	
01	2	40	74.01	40	29	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	
Totaux activité 40										
Cnd										9.550
41 - Recherches en Éducation										
01	2	40	01.01	41	52	01 1211 33 354	Cnd	Dépenses généralement quelconques en matière de politique de l'enseignement	-	
01	2	40	01.10	41	79	01	Cnd	Dépenses de toute nature relative aux recherches en éducation	1.206	
01	2	40	12.30	41	44	1211	Cnd	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	37	
02	2	40	33.09	41	73	1211	Cnd	Subvention au Service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège	-	
Totaux activité 41										
Cnd										1.243
42 - Prix - Donations - Fondations - Legs										
01	1	40	01.01	42	53	01 344 345	Cv	Crédit variable destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix (B)	70	
Totaux activité 42										
Cv										70
43 - Prestations de services - Manifestations diverses - Études										
02	2	40	01.01	43	54	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	-	
01	2	40	33.08	43	72	33	Cnd	Subventions pour des publications à caractère pédagogique	60	
Totaux activité 43										
Cnd										60
44 - Agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur										
02	2	40	12.01	44	57	1211	Cnd	Dépenses en relation avec l'agence d'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur	875	
Totaux activité 44										
Cnd										875
Totaux programme 4										
Cnd										11.728
Cv										70

PROGRAMME 5

COLLABORATION À DIVERSES
INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN
MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS

**50 - Subventions - Cotisations et
interventions diverses - Recherches
et enquêtes**

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	2	40	01.02	50	64	1211	Cnd	Subvention au consortium European Schoolnet	14	
01	2	40	33.01	50	58	33	Cnd	Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	5	
01	2	40	33.11	50	88	33	Cnd	Subventions aux associations de parents	98	
Totaux activité 50										
Cnd										117
55 - Organisation des études - Enseignement supérieur										
02	2	40	12.30	55	58	1211	Cnd	Recherches - Enquêtes - Publications et frais d'études	-	
Totaux activité 55										
Cnd										0
Totaux programme 5										
Cnd										117
PROGRAMME 6 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - ADMINISTRATION										
60 - Frais de fonctionnement										
02	2	40	12.01	60	73	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	25	
Totaux activité 60										
Cnd										25
Totaux programme 6										
Cnd										25
PROGRAMME 7 ACTIONS VISANT À RENFORCER L'ATTRACTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À PROMOUVOIR LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE										
70 - Subventions - Cotisations et interventions diverses - Recherches et enquêtes - Participations aux programmes européens										
02	1	40	12.01	70	83	1211	Cnd	Dépenses relatives au Conseil supérieur de la mobilité (nouveau)	84	
02	1	40	12.02	70	86	1211	Cnd	Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur	25	
02	1	40	41.30	70	43	413	Cnd	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus (nouveau)	196	
02	1	40	41.31	70	46	413	Cnd	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du sous-programme Erasmus Belgica (nouveau)	100	
02	1	40	41.32	70	49	413	Cnd	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilité étudiante (nouveau)	1.070	
02	1	40	44.17	70	31	351	Cnd	Subvention au Conseil supérieur de la mobilité dans le cadre du sous-programme Erasmus	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	1	40	44.18	70	34	351	Cnd	Subvention au Conseil supérieur de la mobilité dans le cadre du sous-programme Erasmus Belgica	-	
02	1	40	44.19	70	37	351	Cnd	Subvention au Conseil supérieur de la mobilité dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilité étudiante	-	
Totaux activité 70										
									Cnd	1.475
71 - Conseil consultatif										
01	1	40	11.12	71	11	1112	Cnd	Indemnités pour chargés de missions	7	
01	1	40	12.41	71	10	1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil de l'Éducation et de la Formation	35	
Totaux activité 71										
									Cnd	42
Totaux programme 7										
									Cnd	1.517
PROGRAMME 8										
ACTIONS FONDS EUROPÉENS - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI										
80 - Actions en matière de formation et de réinsertion professionnelles										
01	1	40	01.01	80	91	01	Cv	Crédit variable pour des dépenses relatives à des programmes d'actions en relation avec l'enseignement secondaire en alternance (A)	-	
05	1	40	30.01	80	61	1111 1112 112 1131 1211	Cv	Crédit variable pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale (B)	6.000	
01	1	40	30.02	80	64	1111 1112 112 1131 1211	Cv	Crédit variable pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et l'enseignement en alternance (B)	3.347	
Totaux activité 80										
									Cv	9.347
Totaux programme 8										
									Cv	9.347
PROGRAMME 9										
DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE										
90 - Commission des discriminations positives - Programme de transition professionnelle au sein des établissements, écoles et implantations à discrimination positive de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire										
01	3	40	01.05	90	16	01	Cnd	Dépenses relatives aux commissions des discriminations positives	107	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	3	40	01.06	90	19	01	Cv	Crédit variable pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle (B)	-	
01	3	40	01.07	90	22	01	Cnd	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	9.000	
Totaux activité 90										
									Cnd	9.107
									Cv	0
91 - Expérience pédagogique en milieu pluriculturel										
01	2	40	01.08	91	26	01	Cnd	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	66	
Totaux activité 91										
									Cnd	66
Totaux programme 9										
									Cnd	9.173
									Cv	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40										
									Cnd	85.683
									Cv	9.417

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	2	41	12.01	24	64	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	89	
01	2	41	74.01	24	40	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 24										
Cnd										89
25 - Frais de fonctionnement de l'Inspecteur général Coordinateur et des Inspecteurs de Religion										
01	2	41	12.01	25	65	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	233	
01	2	41	74.01	25	41	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	
Totaux activité 25										
Cnd										253
26 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement de promotion sociale										
01	2	41	12.01	26	66	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	69	
01	2	41	74.01	26	42	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 26										
Cnd										69
27 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement artistique										
01	2	41	12.01	27	67	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	41	
01	2	41	74.01	27	43	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	
Totaux activité 27										
Cnd										41
28 - Frais de fonctionnement de l'Inspection de l'Enseignement à distance										
01	2	41	12.01	28	68	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	41	
Totaux activité 28										
Cnd										41
Totaux programme 2										
Cnd										1.932
PROGRAMME 3										
SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE										
30 - Service de Conseil et de Soutien pédagogique										
01	2	41	11.03	30	67	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements du personnel du Service de Conseil et de Soutien pédagogique (nouveau)	5.128	
01	2	41	12.01	30	70	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de Conseil et de Soutien pédagogique (nouveau)	600	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	2	41	74.01	30	46	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables du Service de Conseil et de Soutien pédagogique (nouveau)	20	
Totaux activité 30										
									<i>Cnd</i>	5.748
Totaux programme 3										
									<i>Cnd</i>	5.748
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41										
									<i>Cnd</i>	20.235

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 44 BÂTIMENTS SCOLAIRES PROGRAMME 0 FONCTIONNEMENT DES FONDS DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCÉDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE										
01 - Fonctionnement des Bâtiments scolaires										
01	6	44	01.01	01	23	413 6131	Cnd	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	31.728	
01	6	44	01.02	01	26	413 6131	Cnd	Dotation au service à gestion séparée - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	13.990	
01	6	44	01.03	01	29	1211 721	Cde	Fonds d'urgence des bâtiments scolaires P.U. 1996-2001	-	
01	6	44	01.03	01	29	1211 721	Cdo	Fonds d'urgence des bâtiments scolaires P.U. 1996-2001	100	
01	6	44	01.04	01	32	01	Cde	Programme de travaux de première nécessité PTPN	-	
01	6	44	01.04	01	32	01	Cdo	Programme de travaux de première nécessité PTPN	7.500	
01	6	44	01.05	01	35	01	Cde	Programme d'urgence 2003-2010	-	
01	6	44	01.05	01	35	01	Cdo	Programme d'urgence 2003-2010	9.500	
01	6	44	01.06	01	38	01	Cde	Programme prioritaire de travaux PPT	25.261	
01	6	44	01.06	01	38	01	Cdo	Programme prioritaire de travaux PPT	8.000	
01	6	44	12.01	01	25	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives au programme de travaux de première nécessité	-	
01	6	44	12.02	01	28	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives au programme d'urgence 2003	-	
01	6	44	12.03	01	31	1211	Cnd	Dépenses courantes relatives au programme prioritaire de travaux	15	
01	6	44	12.04	01	34	1211	Cde	Dépenses courantes relatives au financement des bâtiments scolaires	150	
01	6	44	12.04	01	34	1211	Cdo	Dépenses courantes relatives au financement des bâtiments scolaires	1.000	
01	6	44	41.20	01	52	413	Cnd	Subventions au service à gestion séparée Fonds de garantie des bâtiments scolaires	14.051	
Totaux activité 01										
									Cnd	59.784
									Cde	25.411
									Cdo	26.100
02 - Subventions - Loyers - Divers										
03	6	44	12.06	02	41	1212	Cnd	Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	17.202	
01	6	44	33.01	02	21	3122	Cnd	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	154	
Totaux activité 02										
									Cnd	17.356

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								03 - Gestion énergétique des bâtiments scolaires de la Communauté française		
01	6	44	12.01	03	27	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	3.232	
								Totaux activité 03		
								<i>Cnd</i>		3.232
								Totaux programme 0		
								<i>Cnd</i>		80.372
								<i>Cde</i>		25.411
								<i>Cdo</i>		26.100
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44		
								<i>Cnd</i>		80.372
								<i>Cde</i>		25.411
								<i>Cdo</i>		26.100

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 45										
RECHERCHE SCIENTIFIQUE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION										
02 - Frais de fonctionnement										
02	2	45	12.02	02	56	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	44	
02	2	45	12.20	02	13	1211	Cnd	Dépenses quelconques au soutien de la recherche	40	
02	2	45	12.82	02	05	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à l'université des aînés	25	
Totaux activité 02										
									Cnd	109
Totaux programme 0									Cnd	109
PROGRAMME 1										
SUBVENTIONS ASBL OU ASSIMILÉS										
10 - Congrès et colloques										
02	2	45	33.01	10	56	33	Cnd	Subventions en vue d'assurer le financement de congrès et de colloques en Belgique organisés par des institutions de langue française	-	
Totaux activité 10										
									Cnd	0
11 - Financement des prix, bourses, frais connexes et participation à des activités et manifestations scientifiques										
02	2	45	33.03	11	63	354	Cnd	Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'Ecole française d'Athènes	52	
Totaux activité 11										
									Cnd	52
12 - Associations scientifiques et universitaires										
02	2	45	33.05	12	70	33	Cnd	Subventions	49	
02	2	45	33.06	12	73	33	Cnd	Subvention au Centre de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (CREM)	75	
02	2	45	33.07	12	76	33	Cnd	Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	74	
Totaux activité 12										
									Cnd	198
13 - Souscription et financement										
02	2	45	33.06	13	74	33	Cnd	Subventions en vue d'assurer la souscription à certains ouvrages et de financer des publications scientifiques périodiques	-	
Totaux activité 13										
									Cnd	0
14 - Dépenses coopération scientifique										
02	2	45	34.02	14	72	1211	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de favoriser la coopération scientifique entre laboratoires, services et départements d'institutions belges de langue française et d'institutions étrangères	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux activité 14		
								Cnd		0
								Totaux programme 1		
								Cnd		250
								PROGRAMME 2		
								SUBVENTIONS DIVERSES		
								20 - Recherche scientifique fondamentale collective		
02	2	45	31.01	20	48	414	Cnd	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	166	
02	2	45	31.02	20	51	414	Cnd	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle récurrente	-	
02	2	45	33.01	20	66	33	Cnd	Subvention au Centre de recherche et d'information socio-potitique (CRISP)	197	
02	2	45	33.02	20	69	33	Cnd	Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques	74	
02	2	45	33.03	20	72	33	Cnd	Subvention aux Instituts Internationaux de Physique et de Chimie fondés par Ernest Solvay	51	
02	2	45	33.04	20	75	33	Cnd	Subvention au Centre de recherche sur l'économie wallonne (CREW)	61	
								Totaux activité 20		
								Cnd		549
								Totaux programme 2		
								Cnd		549
								PROGRAMME 3		
								RECHERCHE SCIENTIFIQUE		
								30 - Dépenses diverses		
02	2	45	01.01	30	79	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature résultant de la participation de la Belgique à des activités internationales de politique scientifique	37	
								Totaux activité 30		
								Cnd		37
								31 - Subventions ASBL ou assimilés		
02	2	45	01.01	31	80	01 1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	267	
02	2	45	33.08	31	01	1211	Cnd	Subvention à l'aquarium Dubuisson	64	
02	2	45	33.09	31	04	3441 345	Cnd	Subventions en vue d'assurer le financement des prix et des bourses et la participation à des activités et manifestations scientifiques	100	
02	2	45	33.10	31	07	33	Cnd	Subventions pour des études et des actions de diffusion des connaissances scientifiques	50	
02	2	45	33.11	31	10	33	Cnd	Subventions aux associations d'étudiants	109	
02	2	45	41.50	31	05	11 415	Cnd	Subventions à la Ferme expérimentale du Sart Tilman	150	
								Totaux activité 31		
								Cnd		740
								32 - Missions scientifiques à l'étranger		

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 3										
									<i>Cnd</i>	117.582
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45										
									<i>Cnd</i>	118.490

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 46 ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE PROGRAMME 0 SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02	2	46	12.01	02	80	1211	Cnd	02 - Frais de fonctionnement		
								Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	209	
02	2	46	12.07	02	01	1211	Cnd	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2	
02	2	46	74.01	02	56	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	23	
Totaux activité 02										
									<i>Cnd</i>	234
Totaux programme 0										
									<i>Cnd</i>	234
PROGRAMME 1 SUBSTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
02	1	46	11.03	12	87	1111 1112 112 1131	Cnd	12 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques		
								Personnel statutaire	288	
02	1	46	11.04	12	90	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel autre que statutaire	294	
Totaux activité 12										
									<i>Cnd</i>	582
Totaux programme 1										
									<i>Cnd</i>	582
PROGRAMME 2 SUBVENTIONS DIVERSES										
02	2	46	33.01	20	93	33	Cnd	20 - Financement des prix décernés et autres activités		
								Subventions aux Classes des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	42	
02	2	46	33.02	20	96	33	Cnd	Subventions à l'Académie des Sciences	-	
Totaux activité 20										
									<i>Cnd</i>	42
21 - Patrimoine de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique										
02	2	46	41.01	21	69	7422	Cnd	Subventions aux Classes des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	267	
02	2	46	41.02	21	72	7422	Cnd	Subventions à l'Académie des Sciences	-	
02	2	46	61.01	21	55	7422	Cnd	Subventions	5	
Totaux activité 21										
									<i>Cnd</i>	272

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 2										
									<i>Cnd</i>	314
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46										
									<i>Cnd</i>	1.130

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 47										
ALLOCATIONS ET PRÊTS D'ÉTUDES										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE										
02 - Frais de fonctionnement										
02	3	47	12.01	02	10	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	200	
02	3	47	12.66	02	11	1211	Cnd	Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études	15	
02	3	47	74.01	02	83	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	50	
Totaux activité 02										
									Cnd	265
Totaux programme 0										
									Cnd	265
PROGRAMME 1										
ALLOCATIONS ET PRÊTS										
10 - Allocations et prêts										
02	3	47	33.01	10	13	3431	Cnd	Octroi d'allocations et prêts d'études aux élèves de condition peu aisée	41.793	
02	3	47	33.02	10	16	3431	Cv	Crédit variable destiné au paiement d'allocations d'études (B)	1.371	
02	3	47	82.03	10	72	83	Cv	Crédit variable destiné au paiement des prêts d'études (C)	491	
Totaux activité 10										
									Cnd	41.793
									Cv	1.862
Totaux programme 1										
									Cnd	41.793
									Cv	1.862
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47										
									Cnd	42.058
									Cv	1.862

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 48										
CENTRES PMS										
PROGRAMME 0										
SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
01	2	48	12.01	02	37	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	14	
01	2	48	74.01	02	13	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	
Totaux activité 02										
									Cnd	19
Totaux programme 0										
									Cnd	19
PROGRAMME 1										
SUBSTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
01	3	48	12.01	12	47	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	10	
01	3	48	74.01	12	23	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7	
Totaux activité 12										
									Cnd	17
Totaux programme 1										
									Cnd	17
PROGRAMME 4										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES CENTRES PMS										
40 - Centres PMS de la Communauté - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	48	11.03	40	72	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	18.611	
Totaux activité 40										
									Cnd	18.611
42 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions-traitements										
01	3	48	43.01	42	65	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	17.768	
Totaux activité 42										
									Cnd	17.768
43 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions-traitements										
01	3	48	44.01	43	75	441	Cnd	Subventions-traitements	28.944	
Totaux activité 43										
									Cnd	28.944
Totaux programme 4										
									Cnd	65.323

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 5										
FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS										
50 - Centres PMS de la Communauté - Frais de fonctionnement										
01	2	48	01.01	50	83	1211 33	Cnd	CPMS de la Communauté française - Promotion de la santé à l'école	6	
01	2	48	12.01	50	85	1211	Cnd	Frais de fonctionnement - Achats de biens non durables et de services	54	
01	2	48	41.23	50	24	413	Cnd	Dotation globale	2.982	
Totaux activité 50										
									Cnd	3.042
52 - Centres PMS officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement										
01	2	48	43.23	52	44	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires	1.636	
Totaux activité 52										
									Cnd	1.636
53 - Centres PMS officiels subventionnés - Aide connexe										
01	2	48	43.09	53	03	4314 4324	Cnd	Formation réseau CPMS	28	
01	2	48	43.10	53	06	4314 4324	Cnd	Formation établissements CPMS	6	
Totaux activité 53										
									Cnd	34
54 - Centres PMS libres subventionnés - Subventions de fonctionnement										
01	2	48	44.23	54	55	443	Cnd	Subventions forfaitaires	2.540	
Totaux activité 54										
									Cnd	2.540
55 - Centres PMS libres subventionnés - Aide connexe										
01	2	48	44.09	55	14	441	Cnd	Formation réseau CPMS	44	
01	2	48	44.10	55	17	441	Cnd	Formation établissements CPMS	9	
Totaux activité 55										
									Cnd	53
Totaux programme 5										
									Cnd	7.305
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48										
									Cnd	72.664

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 50 AFFAIRES PÉDAGOGIQUES ET PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
PROGRAMME 0 SUBSTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
01	2	50	12.01	02	91	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	248	
01	2	50	74.01	02	67	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	25	
Totaux activité 02										
									Cnd	273
Totaux programme 0									Cnd	273
PROGRAMME 2 PILOTAGE - STRUCTURES - PROGRAMMES - ACTIVITÉS DE FORMATION - RECHERCHES ET INFORMATION - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE										
21 - Structures - Programmes - Formation et information										
01	2	50	12.01	21	13	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	808	
01	2	50	12.03	21	19	1211	Cnd	Logiciels d'orientation	20	
01	2	50	41.01	21	80	415	Cnd	Subventions en faveur de recherches et d'études	500	
Totaux activité 21										
									Cnd	1.328
22 - Aide connexe - Formation et recyclage du personnel de la Communauté										
05	2	50	01.07	22	30	1211	Cnd	Formation Enseignement de promotion sociale	48	
01	3	50	01.08	22	33	01	Cnd	Formation fonctions de sélections et de promotion	87	
Totaux activité 22										
									Cnd	135
23 - Subventions - Cotisations et interventions diverses										
01	2	50	33.03	23	16	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Sport, Culture, École et Solidarité (S.C.E.S.) à Bruxelles	223	
01	2	50	33.07	23	28	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Fédération sportive de l'Enseignement de la Communauté française	182	
Totaux activité 23										
									Cnd	405
24 - Formation réseau et établissements de la Communauté française										
01	2	50	01.01	24	14	01	Cnd	Formation réseau CPMS	26	
01	2	50	01.02	24	17	01	Cnd	Formation établissements CPMS	6	
01	2	50	01.03	24	20	01	Cnd	Formation réseau - Enseignement spécial	79	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	2	50	01.04	24	23	01	Cnd	Formation établissements - Enseignement spécial	40	
01	2	50	01.05	24	26	01	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire	531	
01	2	50	01.06	24	29	01	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire	265	
								Totaux activité 24		
									Cnd	947
								Totaux programme 2		
									Cnd	2.815
								PROGRAMME 3 CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE		
								31 - Frais de fonctionnement		
01	2	50	41.23	31	59	415	Cnd	Dotation globale	1.335	
								Totaux activité 31		
									Cnd	1.335
								32 - Frais dans le domaine de l'enseignement		
01	2	50	12.01	32	24	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services y compris expositions pédagogiques, classes de dépaysement et découverte - activités pédagogiques "originales" et autres...	691	
01	2	50	74.01	32	97	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	400	
								Totaux activité 32		
									Cnd	1.091
								Totaux programme 3		
									Cnd	2.426
								PROGRAMME 4 CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE		
								40 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques		
01	3	50	11.03	40	29	1111 1112 112 1131	Cnd	Traitements des chargés de mission	1.399	
								Totaux activité 40		
									Cnd	1.399
								41 - Dépenses de personnel administratif et ouvrier. Rémunérations et allocations généralement quelconques		

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 8										
									<i>Cnd</i>	912
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50										
									<i>Cnd</i>	15.844

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 51										
ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET										
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION -										
ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
01	2	51	12.01	02	21	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	87	
01	2	51	74.01	02	94	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	13	
Totaux activité 02										
									Cnd	100
Totaux programme 0										
									Cnd	100
PROGRAMME 1										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION DU										
PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
01	3	51	12.01	12	31	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	20	
01	3	51	74.01	12	07	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	12	
Totaux activité 12										
									Cnd	32
Totaux programme 1										
									Cnd	32
PROGRAMME 4										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES										
ÉCOLES MATERNELLES										
41 - Écoles de la Communauté -										
Dépenses de personnel enseignant -										
Rémunérations et allocations										
généralement quelconques										
01	3	51	11.03	41	57	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire du maternel	27.859	
Totaux activité 41										
									Cnd	27.859
44 - Écoles maternelles officielles										
subventionnées - Subventions-										
traitements										
01	3	51	43.01	44	51	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements dans le maternel	229.123	
Totaux activité 44										
									Cnd	229.123
45 - Écoles maternelles libres										
subventionnées - Subventions-										
traitements										
01	3	51	44.01	45	61	441	Cnd	Subventions-traitements dans le maternel	160.709	
Totaux activité 45										
									Cnd	160.709
Totaux programme 4										
									Cnd	417.691

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 5										
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES										
53 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement										
01	2	51	43.23	53	29	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires dans le maternel	26.772	
Totaux activité 53										
									Cnd	26.772
54 - Écoles maternelles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné										
01	2	51	43.06	54	76	4314 4324	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	1.600	
Totaux activité 54										
									Cnd	1.600
55 - Écoles maternelles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement										
01	2	51	44.23	55	40	443	Cnd	Subventions forfaitaires dans le maternel	18.855	
Totaux activité 55										
									Cnd	18.855
56 - Écoles maternelles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné										
01	2	51	44.06	56	87	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le maternel	938	
Totaux activité 56										
									Cnd	938
Totaux programme 5										
									Cnd	48.165
PROGRAMME 6										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES										
61 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	51	11.03	61	77	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire du primaire	81.195	
Totaux activité 61										
									Cnd	81.195
62 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	51	11.03	62	78	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire du primaire	2.878	
Totaux activité 62										
									Cnd	2.878

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
63 - Écoles primaires officielles subventionnées - Subventions-traitements										
01	3	51	43.01	63	70	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements dans le primaire	472.895	
Totaux activité 63										
									Cnd	472.895
64 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions-traitements										
01	3	51	44.01	64	80	441	Cnd	Subventions-traitements dans le primaire	379.464	
Totaux activité 64										
									Cnd	379.464
Totaux programme 6										
									Cnd	936.432
PROGRAMME 7 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES										
70 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement										
01	2	51	41.23	70	28	415	Cnd	Dotation globale pour le fondamental	22.445	
Totaux activité 70										
									Cnd	22.445
71 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"										
01	2	51	12.21	71	53	1211	Cnd	Assurance des élèves du primaire	209	
Totaux activité 71										
									Cnd	209
72 - Écoles primaires officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement										
01	2	51	43.05	72	91	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	32	
01	2	51	43.23	72	48	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires dans le primaire	61.453	
Totaux activité 72										
									Cnd	61.485
73 - Écoles primaires officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné										
01	2	51	43.04	73	89	4316 4326	Cnd	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	5	
01	2	51	43.06	73	95	4314 4324	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire	1.434	
Totaux activité 73										
									Cnd	1.439
74 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions de fonctionnement										
01	2	51	44.21	74	53	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	215	
01	2	51	44.23	74	59	443	Cnd	Subventions forfaitaires dans le primaire	51.065	

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 74										
									Cnd	51.280
75 - Écoles primaires libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné										
01	2	51	44.04	75	03	443	Cnd	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	5	
01	2	51	44.06	75	09	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans le primaire	1.283	
Totaux activité 75										
									Cnd	1.288
76 - Écoles primaires libres subventionnées - Subventions diverses										
01	2	51	33.05	76	05	33	Cnd	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	690	
Totaux activité 76										
									Cnd	690
Totaux programme 7										
									Cnd	138.836
PROGRAMME 8 LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES										
80 - Initiatives diverses										
01	2	51	01.05	80	12	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux média et à la lecture de la presse quotidienne	318	
01	3	51	11.04	80	02	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental (B)	-	
01	3	51	11.05	80	05	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental (nouveau)	27.893	
Totaux activité 80										
									Cnd	28.211
									Cv	0
81 - Initiatives diverses en relation avec l'Enseignement fondamental										
01	2	51	01.01	81	01	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	220	
01	2	51	01.06	81	16	01	Cnd	Dépenses diverses pour outils pédagogiques multimédia et circulaires électroniques	-	
01	2	51	01.07	81	19	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 81										
									Cnd	220
Totaux programme 8										
									Cnd	28.431
									Cv	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 9 DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE										
90 - Discriminations positives										
01	2	51	01.01	90	10	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux écoles et implantations à discrimination positive	-	
01	2	51	01.02	90	13	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec les projets complémentaires relatifs aux écoles et implantations à discrimination positive	3.947	
01	3	51	01.03	90	16	01	Cnd	Dépenses en relation avec le paiement du personnel dans les "classes-passerelles"	-	
Totaux activité 90										
									Cnd	3.947
91 - Promotion d'une école de la réussite										
01	3	51	01.03	91	17	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux frais de rémunération des animateurs pédagogiques	-	
01	2	51	01.04	91	20	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux frais de fonctionnement pour la promotion d'une école de la réussite	-	
Totaux activité 91										
									Cnd	0
92 - Formations en relation avec l'enseignement fondamental										
01	2	51	01.03	92	18	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso - Enseignement de la Communauté française	113	
01	2	51	01.04	92	21	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Subventions aux écoles et Instituts supérieurs de pédagogie	208	
01	2	51	01.05	92	24	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso officiel subventionné	707	
01	2	51	01.06	92	27	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau micro	868	
01	3	51	01.07	92	30	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	261	
01	3	51	01.08	92	33	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso/micro - Remplacement des enseignants et encadrement des élèves	391	
01	2	51	01.09	92	36	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre subventionné confessionnel	512	
01	2	51	01.10	92	39	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso libre non confessionnel	11	
01	2	51	01.11	92	42	01	Cnd	Formation en cours de carrière - Niveau meso non affilié	5	
Totaux activité 92										
									Cnd	3.076
93 - Brevet sélection										

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 52										
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
01	2	52	01.01	02	46	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées au comptage des élèves	86	
01	2	52	12.01	02	48	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	681	
01	2	52	12.02	02	51	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris créances années antérieures	-	
01	2	52	74.01	02	24	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	15	
Totaux activité 02										
									Cnd	782
Totaux programme 0										
									Cnd	782
PROGRAMME 4										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE										
41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	52	11.03	41	84	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	469.052	
Totaux activité 41										
									Cnd	469.052
42 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	52	11.03	42	85	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	20.856	
Totaux activité 42										
									Cnd	20.856
44 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements										
01	3	52	43.01	44	78	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	349.172	
Totaux activité 44										
									Cnd	349.172
45 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions-traitements										
01	3	52	44.01	45	88	441	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	1.075.141	
Totaux activité 45										
									Cnd	1.075.141

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux programme 4										
									<i>Cnd</i>	1.914.221
PROGRAMME 5										
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE										
50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement										
01	2	52	12.45	50	34	1211	Cnd	Dépenses diverses des écoles belges en RFA - Enseignement de plein exercice	-	
01	2	52	41.23	50	35	415	Cnd	Dotation globale - Enseignement de plein exercice	93.662	
Totaux activité 50										
									<i>Cnd</i>	93.662
51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"										
01	2	52	12.21	51	60	1211	Cnd	Assurance des élèves	533	
Totaux activité 51										
									<i>Cnd</i>	533
53 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement										
01	2	52	43.05	53	02	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	906	
01	2	52	43.23	53	56	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	44.058	
Totaux activité 53										
									<i>Cnd</i>	44.964
54 - Écoles officielles subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné de plein exercice										
01	2	52	43.10	54	18	4314 4324	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	414	
01	2	52	43.11	54	21	4314 4324	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	207	
Totaux activité 54										
									<i>Cnd</i>	621
55 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Subventions de fonctionnement										
01	2	52	44.21	55	61	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux internats	2.515	
01	2	52	44.23	55	67	443	Cnd	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	146.963	
Totaux activité 55										
									<i>Cnd</i>	149.478
56 - Écoles libres subventionnées de plein exercice - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné de plein exercice										
01	2	52	44.10	56	29	441	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	1.306	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	2	52	44.11	56	32	441	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	653	
								Totaux activité 56		
								Cnd	1.959	
								Totaux programme 5		
								Cnd	291.217	
								PROGRAMME 6		
								DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE		
								61 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques		
01	3	52	11.03	61	07	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance	6.507	
								Totaux activité 61		
								Cnd	6.507	
								63 - Écoles officielles subventionnées à horaire réduit - Subventions- traitements		
01	3	52	43.01	63	97	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	12.265	
								Totaux activité 63		
								Cnd	12.265	
								64 - Écoles libres subventionnées à horaire réduit - Subventions- traitements		
01	3	52	44.01	64	10	441	Cnd	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	22.363	
								Totaux activité 64		
								Cnd	22.363	
								Totaux programme 6		
								Cnd	41.135	
								PROGRAMME 7		
								FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE		
								70 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement		
01	2	52	41.23	70	55	415	Cnd	Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	1.823	
								Totaux activité 70		
								Cnd	1.823	
								71 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"		
01	2	52	12.21	71	80	1211	Cnd	Assurance des élèves	20	
								Totaux activité 71		
								Cnd	20	
								Totaux programme 7		
								Cnd	1.843	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 8										
INITIATIVES DIVERSES DE LA										
RÉGION WALLONNE ET DE LA										
RÉGION BRUXELLES-CAPITALE EN										
MATIÈRE D'EMPLOI										
80 - Dépenses de personnel -										
Initiatives en matière d'emploi										
01	3	52	11.04	80	29	1111	Cv	Crédit variable en vue du paiement des	-	
						1112		rémunérations des agents contractuels		
						112		subventionnés de l'enseignement		
						1131		secondaire (B)		
01	3	52	11.05	80	32	1111	Cnd	Rémunérations des agents contractuels	9.274	
						1112		subventionnés de l'enseignement		
						112		secondaire (nouveau)		
						1131				
Totaux activité 80										
									Cnd	9.274
									Cv	0
Totaux programme 8										
									Cnd	9.274
									Cv	0
PROGRAMME 9										
DISCRIMINATIONS POSITIVES -										
DIVERS										
90 - Discriminations positives -										
Enseignement secondaire										
01	2	52	01.02	90	40	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées aux	1.004	
								services d'accrochage scolaire		
01	2	52	01.05	90	49	01	Cnd	Dépenses en relation avec le paiement	-	
								du personnel supplémentaire dans les		
								écoles et implantations à discrimination		
								positive dans l'enseignement secondaire		
01	2	52	01.06	90	52	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation	1.752	
								avec des projets de prévention de la		
								violence		
01	2	52	01.07	90	55	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation	3.360	
								avec le paiement du personnel et du		
								fonctionnement du Service de médiation		
01	2	52	01.08	90	58	01	Cv	Crédit variable destiné au financement	-	
						1111		de projets éducatifs en faveur des		
						1112		populations issues de l'immigration (A)		
						112				
						1131				
						1211				
01	3	52	01.09	90	61	01	Cnd	Dépenses en relation avec le paiement	-	
								du personnel dans les "classes-		
								passerelles"		
Totaux activité 90										
									Cnd	6.116
									Cv	0
91 - Actions spécifiques dans le										
domaine de l'enseignement										
01	2	52	01.01	91	38	01	Cnd	Dépenses de toute nature visant à la	1.009	
						1111		sensibilisation des élèves à la culture		
						1112				
						112				
						1131				
						1211				

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	2	52	01.02	91	41	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'information, à la solidarité et à la démocratie ainsi qu'à la formation des délégués d'élèves	200	
01	2	52	01.04	91	47	01	Cv	Crédit variable relatif à la réalisation de programmes en relation avec l'enseignement secondaire (A)	-	
01	2	52	01.05	91	50	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques	80	
01	2	52	01.06	91	53	01	Cnd	Dépenses de toutes nature relatives aux cyberécoles	-	
01	2	52	01.09	91	62	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux média et à la lecture de la presse quotidienne	610	
01	2	52	01.10	91	65	01 1211 33	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec le projet CaroLingua	60	
Totaux activité 91										
									Cnd	1.959
									Cv	0
92 - Activités interréseaux										
01	2	52	12.02	92	44	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services, y compris les prix, les interventions pour des manifestations pédagogiques et culturelles interréseaux	40	
01	2	52	33.01	92	36	33	Cnd	Subvention à l'ASBL Carrefour Economie Technologie Enseignement	325	
Totaux activité 92										
									Cnd	365
93 - Actions de lutte et de prévention contre les assuétudes et la violence dans les écoles										
01	2	52	01.01	93	40	01	Cnd	Dépenses de toute nature en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	2.500	
Totaux activité 93										
									Cnd	2.500
94 - Activités liées à l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel										
01	2	52	01.01	94	41	01	Cnd	Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	6.866	
01	2	52	01.02	94	44	01	Cv	Crédit variable pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel - Région wallonne (A)	-	
01	2	52	01.03	94	47	01	Cv	Crédit variable pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel (B)	8.794	
01	2	52	01.04	94	50	01	Cnd	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel	201	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 94										
									<i>Cnd</i>	7.067
									<i>Cv</i>	8.794
Totaux programme 9										
									<i>Cnd</i>	18.007
									<i>Cv</i>	8.794
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52										
									<i>Cnd</i>	2.276.479
									<i>Cv</i>	8.794

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 53										
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
01	2	53	12.01	02	75	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	42	
01	2	53	74.01	02	51	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	
Totaux activité 02										
									Cnd	46
Totaux programme 0									Cnd	46
PROGRAMME 4										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ										
41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant pédagogique - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	53	11.03	41	14	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire pédagogique	85.919	
Totaux activité 41										
									Cnd	85.919
42 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	53	11.03	42	15	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	3.100	
Totaux activité 42										
									Cnd	3.100
44 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant paramédical - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	53	11.03	44	17	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire paramédical	15.213	
Totaux activité 44										
									Cnd	15.213
46 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements										
01	3	53	43.01	46	10	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements du personnel pédagogique	77.315	
Totaux activité 46										
									Cnd	77.315

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
47 - Écoles officielles subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical										
01	3	53	43.01	47	11	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements du personnel paramédical	11.461	
Totaux activité 47										
									Cnd	11.461
48 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements										
01	3	53	44.01	48	21	441	Cnd	Subventions-traitements du personnel pédagogique	144.971	
Totaux activité 48										
									Cnd	144.971
49 - Écoles libres subventionnées - Subventions-traitements - Paramédical										
01	3	53	44.01	49	22	441	Cnd	Subventions-traitements du personnel paramédical	15.909	
Totaux activité 49										
									Cnd	15.909
Totaux programme 4										
									Cnd	353.888
PROGRAMME 5 FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ										
50 - Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement										
01	2	53	12.45	50	61	1211	Cnd	Dépenses diverses des écoles belges en RFA	-	
01	2	53	41.23	50	62	415	Cnd	Dotation globale	16.830	
Totaux activité 50										
									Cnd	16.830
51 - Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"										
01	2	53	12.21	51	87	1211	Cnd	Assurance des élèves	64	
Totaux activité 51										
									Cnd	64
53 - Écoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement										
01	2	53	43.23	53	83	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires	7.472	
01	2	53	43.24	53	86	4316 4326	Cnd	Subventions forfaitaires, y compris créances années antérieures (nouveau)	26	
Totaux activité 53										
									Cnd	7.498
54 - Écoles officielles subventionnées - Aide connexe à l'enseignement officiel subventionné										
01	2	53	43.06	54	33	4314 4324	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	48	
01	2	53	43.09	54	42	4314 4324	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire officiel subventionné	85	
01	2	53	43.10	54	45	4314 4324	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire officiel subventionné	43	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 54										
									Cnd	176
56 - Écoles libres subventionnées - Subventions de fonctionnement										
01	2	53	44.23	56	95	443	Cnd	Subventions forfaitaires	14.311	
01	2	53	44.24	56	01	443	Cnd	Subventions forfaitaires y compris créances années antérieures	44	
Totaux activité 56										
									Cnd	14.355
57 - Écoles libres subventionnées - Aide connexe à l'enseignement libre subventionné										
01	2	53	44.06	57	45	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	59	
01	2	53	44.07	57	48	441	Cnd	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi y compris créances années antérieures	-	
01	2	53	44.09	57	54	441	Cnd	Formation réseau - Enseignement secondaire libre subventionné	151	
01	2	53	44.10	57	57	441	Cnd	Formation établissements - Enseignement secondaire libre subventionné	76	
Totaux activité 57										
									Cnd	286
Totaux programme 5										
									Cnd	39.209
PROGRAMME 6										
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI										
60 - Dépenses de personnel - Initiatives en matière d'emploi										
01	3	53	11.04	60	36	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé (B)	-	
01	3	53	11.05	60	39	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement spécialisé (nouveau)	2.803	
Totaux activité 60										
									Cnd	2.803
									Cv	0
Totaux programme 6										
									Cnd	2.803
									Cv	0
PROGRAMME 7										
ACTIONS DE LUTTE ET DE PRÉVENTION CONTRE LES ASSUÉTUDES ET LA VIOLENCE DANS LES ÉCOLES										
70 - Activités diverses										

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
01	2	53	01.01	70	44	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à des projets menés en vue de rencontrer et de prévenir les problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles, à l'information, à la solidarité et à la démocratie, ainsi qu'à l'accès à la culture	94	
01	2	53	01.02	70	47	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives à l'information, à la solidarité et à la démocratie ainsi qu'à la formation des délégués d'élèves	-	
								Totaux activité 70		
								Cnd		94
								Totaux programme 7		
								Cnd		94
								PROGRAMME 8		
								LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES		
								80 - Initiatives diverses		
01	2	53	01.01	80	54	01	Cnd	Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers	23	
								Totaux activité 80		
								Cnd		23
								Totaux programme 8		
								Cnd		23
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53		
								Cnd		396.063
								Cv		0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 54										
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE										
PROGRAMME 0										
CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS										
01 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques - Frais connexes										
02	3	54	01.01	01	02	01	Cnd	Commissaires et délégués du Gouvernement - Personnel autre que statutaire	1.310	
						1111				
						1112				
						112				
						1131				
						1211				
Totaux activité 01										
									Cnd	1.310
Totaux programme 0									Cnd	1.310
PROGRAMME 1										
UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ										
10 - Frais de fonctionnement										
02	2	54	41.12	10	16	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Université de Liège	122.455	
02	2	54	41.13	10	19	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Université de Mons - Hainaut	20.935	
02	2	54	41.14	10	22	415	Cnd	Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux	12.659	
02	2	54	41.15	10	25	415	Cnd	Allocation de fonctionnement - Académie Wallonie-Europe	8.616	
Totaux activité 10									Cnd	164.665
11 - Subventions										
02	2	54	41.16	11	29	3122	Cnd	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.924	
02	2	54	61.01	11	67	6141	Cnd	Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	1.900	
Totaux activité 11									Cnd	10.824
13 - Subventions sociales										
02	2	54	41.15	13	28	415	Cnd	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	4.784	
Totaux activité 13									Cnd	4.784
Totaux programme 1									Cnd	180.273
PROGRAMME 2										
UNIVERSITÉS LIBRES										
20 - Intervention										
02	2	54	44.02	20	23	441	Cnd	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	6.277	
Totaux activité 20									Cnd	6.277

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
21 - Subventions										
02	2	54	44.04	21	30	440	Cnd	Subvention au Département Environnement de l'Université de Liège	2.632	
02	2	54	44.05	21	33	440	Cnd	Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Büber	166	
Totaux activité 21										
									Cnd	2.798
22 - Subventions sociales - Universités libres subventionnées										
02	2	54	44.03	22	28	440	Cnd	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	11.244	
Totaux activité 22										
									Cnd	11.244
23 - Allocations de fonctionnement										
02	2	54	44.12	23	56	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	144.456	
02	2	54	44.13	23	59	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	123.742	
02	2	54	44.14	23	62	44	Cnd	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur	36.095	
02	2	54	44.15	23	65	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à la Faculté universitaire catholique de Mons	6.843	
02	2	54	44.16	23	68	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à la Faculté polytechnique de Mons	15.357	
02	2	54	44.17	23	71	44	Cnd	Allocation de fonctionnement aux Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles	8.717	
02	2	54	44.18	23	74	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Académie Louvain	14.366	
02	2	54	44.19	23	77	44	Cnd	Allocation de fonctionnement à l'Académie Wallonie-Bruxelles	11.633	
Totaux activité 23										
									Cnd	361.209
Totaux programme 2										
									Cnd	381.528
PROGRAMME 3										
SUBVENTIONS DIVERSES										
30 - Centre interuniversitaire de Formation permanente à Charleroi, Centre universitaire de Charleroi et Institut polytechnique de Charleroi										
02	2	54	33.14	30	67	33	Cnd	Subventions	259	
Totaux activité 30										
									Cnd	259
Totaux programme 3										
									Cnd	259
PROGRAMME 4										
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE										
41 - Frais de fonctionnement										
02	2	54	12.01	41	44	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	12	
02	2	54	12.70	41	57	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	16	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	2	54	33.01	41	39	33	Cnd	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	50	
02	2	54	34.03	41	54	3441	Cnd	Indemnités à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement universitaire	7.019	
Totaux activité 41										
									Cnd	7.097
42 - Conseil interuniversitaire de la Communauté française										
02	2	54	41.04	42	24	33	Cnd	Subventions de fonctionnement	216	
Totaux activité 42										
									Cnd	216
43 - Subventions										
02	2	54	33.15	43	83	1211	Cnd	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques	372	
02	2	54	44.14	43	82	440	Cnd	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	206	
Totaux activité 43										
									Cnd	578
44 - Subventions sociales - Institutions diverses										
02	2	54	44.15	44	86	440	Cnd	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	5	
Totaux activité 44										
									Cnd	5
45 - Coopération interuniversitaire - Banque de données										
02	2	54	40.02	45	12	33	Cnd	Bibliothèque virtuelle	248	
02	2	54	40.03	45	15	33	Cnd	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	301	
02	2	54	40.04	45	18	33	Cnd	Promotion de la santé et médecine préventive	-	
02	2	54	40.05	45	21	33	Cnd	Subventions en faveur d'initiatives en matière de promotion de la réussite	562	
02	2	54	40.06	45	24	33	Cnd	Subventions aux écoles doctorales interuniversitaires	-	
02	2	54	40.07	45	27	33	Cnd	Intervention en faveur des étudiants bénéficiant d'une allocation d'étude	5.380	
Totaux activité 45										
									Cnd	6.491
Totaux programme 4										
									Cnd	14.387
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54										
									Cnd	577.757

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 55 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES										
PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
02	2	55	12.01	02	32	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	25	
02	2	55	74.01	02	08	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7	
Totaux activité 02										
									Cnd	32
03 - Divers										
02	2	55	01.10	03	58	01 1211	Cnd	Dépenses généralement quelconques relatives aux divers conseils consultatifs en matière d'enseignement supérieur	97	
Totaux activité 03										
									Cnd	97
Totaux programme 0										
									Cnd	129
PROGRAMME 1 SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
02	3	55	12.01	12	42	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	25	
02	3	55	74.01	12	18	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7	
Totaux activité 12										
									Cnd	32
Totaux programme 1										
									Cnd	32
PROGRAMME 4 DÉPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ÉCOLES (HORS DOTATIONS)										
40 - Hautes Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
02	3	55	11.03	40	67	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire (cadre d'extinction)	1.243	
Totaux activité 40										
									Cnd	1.243
41 - Hautes Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles										
02	3	55	11.03	41	68	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire (mises en disponibilité)	1.595	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux activité 41		
								Cnd		1.595
								42 - Hautes Écoles de la Communauté - Chargés de mission - Dépenses de personnel		
02	3	55	11.03	42	69	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire (chargés de mission)	324	
								Totaux activité 42		
								Cnd		324
								43 - Hautes Écoles officielles subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles officielles subventionnées (hors subventions)		
02	3	55	43.14	43	03	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	3.919	
02	3	55	43.15	43	06	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements (chargés de mission)	835	
								Totaux activité 43		
								Cnd		4.754
								44 - Hautes Écoles libres subventionnées - Dépenses de personnel liées à la fusion et à la création des Hautes Écoles libres subventionnées (hors subventions)		
02	3	55	44.10	44	01	441	Cnd	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	5.494	
02	3	55	44.11	44	04	441	Cnd	Subventions-traitements (chargés de mission)	704	
								Totaux activité 44		
								Cnd		6.198
								Totaux programme 4		
								Cnd		14.114
								PROGRAMME 5		
								FONCTIONNEMENT DES HAUTES ÉCOLES		
								50 - Hautes Écoles de la Communauté - Divers		
02	2	55	01.04	50	87	1211	Cnd	Écoles d'interprètes internationaux de Mons	504	
								Totaux activité 50		
								Cnd		504
								51 - Hautes Écoles de la Communauté - Allocations de fonctionnement aux Hautes Écoles de la Communauté française		
02	2	55	41.21	51	14	415	Cnd	Dotation aux Hautes Écoles	78.851	
02	2	55	41.22	51	17	415	Cnd	Dotation aux Hautes Écoles, y compris créances années antérieures	-	
								Totaux activité 51		
								Cnd		78.851
								52 - Hautes Écoles de la Communauté - Frais de fonctionnement		

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	2	55	11.03	52	79	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire des internats autonomes (nouveau)	4.869	
02	2	55	12.01	52	82	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	27	
02	2	55	41.23	52	21	415	Cnd	Dotation aux internats autonomes	2.876	
Totaux activité 52										
Cnd										7.772
53 - Hautes Écoles de la Communauté - Activités connexes à l'activité "Enseignement de la Communauté"										
02	2	55	12.21	53	46	1211	Cnd	Assurance des élèves	137	
Totaux activité 53										
Cnd										137
54 - Hautes Écoles de la Communauté - Divers - Jury										
02	2	55	12.01	54	84	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	76	
02	2	55	12.02	54	87	1211	Cnd	Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	21	
Totaux activité 54										
Cnd										97
56 - Hautes Écoles officielles subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Écoles officielles subventionnées										
02	2	55	43.14	56	16	4314 4316 4324 4326	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles	99.601	
02	2	55	43.15	56	19	4314 4316 4324 4326	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 56										
Cnd										99.601
57 - Hautes Écoles libres subventionnées - Allocations de fonctionnement des Hautes Écoles libres subventionnées										
02	2	55	44.13	57	23	441 443	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles	151.371	
02	2	55	44.14	57	26	441 443	Cnd	Subventions aux Hautes Écoles, y compris créances années antérieures	-	
Totaux activité 57										
Cnd										151.371
58 - Refinancement des Hautes Écoles - Enseignement										
02	2	55	01.01	58	86	01	Cnd	Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles	84	
02	2	55	01.02	58	89	01 1111 4314 441	Cnd	Aide supplémentaire en matière d'encadrement dans les Hautes Ecoles	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
02	2	55	01.03	58	92	01 1111 4314 441	Cnd	Allocation d'aide à la démocratisation de l'accès aux Hautes Ecoles (hors part complément subsides sociaux) (nouveau)	1.450	
02	3	55	01.04	58	95	01	Cnd	Provision pour politiques nouvelles (nouveau)	2.400	
Totaux activité 58										
Cnd										3.934
59 - Refinancement des Hautes Écoles - Équipement										
02	2	55	01.01	59	87	01	Cv	Crédit variable relatif aux interventions des régions (A)	-	
Totaux activité 59										
Cv										0
Totaux programme 5										
Cnd										342.267
Cv										0
PROGRAMME 6										
DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS SUPÉRIEURS D'ARCHITECTURE										
60 - Institut supérieur d'architecture de la Communauté - Dépenses de personnel et de fonctionnement										
02	2	55	11.03	60	87	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire de l'Institut d'Architecture - La Cambre (nouveau)	2.217	
02	2	55	41.21	60	23	415	Cnd	Dotation à l'Institut d'architecture - La Cambre	499	
Totaux activité 60										
Cnd										2.716
61 - Institut supérieur d'architecture officiel subventionné - Dépenses de personnel et de fonctionnement										
02	2	55	43.24	61	51	4324	Cnd	Subventions - traitements de l'Intercommunale d'Architecture	4.989	
02	2	55	43.26	61	57	4326	Cnd	Subvention à l'Intercommunale d'architecture (nouveau)	438	
Totaux activité 61										
Cnd										5.427
62 - Instituts supérieurs d'architecture libres subventionnés - Dépenses de personnel et de fonctionnement										
02	2	55	44.13	62	28	441 443	Cnd	Subvention aux Instituts Saint-Luc	547	
02	2	55	44.31	62	82	441	Cnd	Subventions - traitements des Instituts Saint-Luc (nouveau)	5.831	
Totaux activité 62										
Cnd										6.378
63 - Démocratisation de l'accès aux Instituts supérieurs d'architecture										
02	2	55	01.01	63	91	01	Cnd	Allocations d'aide à la démocratisation de l'accès aux Instituts supérieurs d'architecture - hors part complément subsides sociaux (nouveau)	74	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
Totaux activité 63										
									Cnd	74
Totaux programme 6										
									Cnd	14.595
PROGRAMME 7										
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS										
UNIVERSITÉ										
70 - Dépenses de personnel -										
Rémunérations et allocations										
généralement quelconques - Frais										
connexes										
02	3	55	01.01	70	01	01	Cnd	Commissaires et délégués du	563	
						1111		Gouvernement		
						1112				
						112				
						1131				
						1211				
						7422				
Totaux activité 70										
									Cnd	563
71 - Allocations familiales										
02	3	55	45.40	71	30	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel de la	1.352	
								Communauté française dans		
								l'enseignement supérieur hors université		
02	3	55	45.41	71	33	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel de	1.775	
								l'officiel subventionné de l'enseignement		
								supérieur hors université		
02	3	55	45.42	71	36	1131	Cnd	Allocations familiales du personnel du	4.110	
								libre subventionné de l'enseignement		
								supérieur hors université		
Totaux activité 71										
									Cnd	7.237
72 - Congés de maternité										
02	3	55	01.01	72	03	01	Cnd	Traitements, subventions-traitements et	245	
						1111		charges de personnel diverses, liés aux		
						1112		congés de maternité		
						112				
						1131				
Totaux activité 72										
									Cnd	245
Totaux programme 7										
									Cnd	8.045
PROGRAMME 8										
HAUTES ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT										
SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ										
81 - Divers										
02	2	55	12.02	81	17	1211	Cnd	Dépenses relatives au fonctionnement	12	
								des réseaux NARIC (CE) & ENIC		
								(Unesco/Conseil de l'Europe) et Projets		
								européens		
02	2	55	12.24	81	83	1211	Cnd	Dépenses diverses relatives à la	-	
								promotion de l'enseignement supérieur		
								hors université		
02	2	55	33.01	81	09	33	Cnd	Subventions de nature à favoriser le	100	
								développement de l'enseignement		
								supérieur		
02	2	55	33.02	81	12	33	Cnd	Subventions aux centres de ressources	30	
								de l'Éducation aux médias		

En milliers d'euros

[illegible]

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 56										
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
05	2	56	12.01	02	59	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	70	
05	2	56	12.24	02	31	1211	Cnd	Dépenses quelconques relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale	-	
05	2	56	33.01	02	54	33	Cnd	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement de promotion sociale, y compris créances années antérieures	34	
05	2	56	74.01	02	35	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	
Totaux activité 02										
									Cnd	114
Totaux programme 0										
									Cnd	114
PROGRAMME 1										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
05	3	56	12.01	12	69	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	2	
05	3	56	74.01	12	45	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2	
Totaux activité 12										
									Cnd	4
Totaux programme 1										
									Cnd	4
PROGRAMME 4										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE										
40 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
05	3	56	11.03	40	94	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	36.335	
Totaux activité 40										
									Cnd	36.335
41 - Écoles de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
05	3	56	11.03	41	95	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	571	
Totaux activité 41										
									Cnd	571

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
55 - Écoles libres subventionnées - Aide connexe - Subventions de fonctionnement										
05	2	56	44.08	55	33	441	Cnd	Frais pour la formation continuée	48	
05	2	56	44.23	55	78	443	Cnd	Subventions forfaitaires	1.640	
05	2	56	44.24	55	81	441 443	Cv	Crédit variable relatif au subventionnement des dépenses de fonctionnement et de personnel - Enseignement de promotion sociale libre subventionné (B)	1.535	
05	2	56	44.25	55	84	443	Cnd	Subventions forfaitaires y compris dépenses arriérées	-	
Totaux activité 55										
									Cnd	1.688
									Cv	1.535
56 - Formation-subvention à l'acquisition d'équipements										
05	2	56	60.01	56	60	6151 6311 6321 641	Cv	Crédit variable pour l'octroi de subventions d'équipements pour les écoles de Promotion sociale (A)	-	
Totaux activité 56										
									Cv	0
Totaux programme 5										
									Cnd	9.050
									Cv	5.138
PROGRAMME 6 INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI										
60 - Dépenses de personnel - Initiatives diverses en matière d'emploi										
05	3	56	11.04	60	20	1111 1112 112 1131	Cv	Crédit variable en vue du paiement des rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'Enseignement de promotion sociale (B)	-	
05	3	56	11.05	60	23	1111 1112 112 1131	Cnd	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale (nouveau)	1.283	
Totaux activité 60										
									Cnd	1.283
									Cv	0
Totaux programme 6										
									Cnd	1.283
									Cv	0
PROGRAMME 7 LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - DIVERS										
70 - Initiatives diverses										
05	2	56	01.01	70	28	01 1111 1112 112 1131 1211	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	1.166	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 57										
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
01	2	57	12.01	02	86	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	54	
01	2	57	74.01	02	62	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	
Totaux activité 02										
									Cnd	59
Totaux programme 0										
									Cnd	59
PROGRAMME 1										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT										
12 - Frais de fonctionnement										
01	3	57	12.01	12	96	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	35	
01	3	57	74.01	12	72	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	
Totaux activité 12										
									Cnd	40
Totaux programme 1										
									Cnd	40
PROGRAMME 2										
INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES										
20 - Académie d'été de Wallonie										
01	2	57	33.02	20	05	33	Cnd	Subventions à l'établissement d'utilité publique	176	
Totaux activité 20										
									Cnd	176
21 - Subventions à des associations diverses										
01	2	57	33.04	21	12	33	Cnd	Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	277	
Totaux activité 21										
									Cnd	277
Totaux programme 2										
									Cnd	453
PROGRAMME 3										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR										
30 - Établissements de la Communauté - Dépenses de personnel enseignant - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
02	3	57	11.03	30	14	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	21.838	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux activité 30		
								<i>Cnd</i>		21.838
								31 - Établissements de la Communauté - Dépenses de personnel administratif et ouvrier - Rémunérations et allocations généralement quelconques		
02	3	57	11.03	31	15	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	2.851	
								Totaux activité 31		
								<i>Cnd</i>		2.851
								32 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions-traitements		
02	3	57	43.01	32	07	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	9.921	
								Totaux activité 32		
								<i>Cnd</i>		9.921
								33 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions-traitements		
02	3	57	44.01	33	17	441	Cnd	Subventions-traitements	19.273	
								Totaux activité 33		
								<i>Cnd</i>		19.273
								Totaux programme 3		
								<i>Cnd</i>		53.883
								PROGRAMME 4		
								FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		
								40 - Établissements de la Communauté - Frais de fonctionnement		
02	2	57	41.01	40	94	415	Cnd	Dotation globale aux 6 établissements d'enseignement artistique de la Communauté française à gestion séparée y compris les frais résultant de la formation continuée	2.898	
								Totaux activité 40		
								<i>Cnd</i>		2.898
								42 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement		
02	2	57	43.03	42	23	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés	459	
								Totaux activité 42		
								<i>Cnd</i>		459
								43 - Établissements d'enseignement supérieur officiels subventionnés - Divers		
02	2	57	01.01	43	28	01	Cnd	Dépenses de toute nature en relation avec l'enseignement artistique	25	
								Totaux activité 43		
								<i>Cnd</i>		25

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								44 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Subventions de fonctionnement		
02	2	57	44.30	44	18	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés	1.400	
								Totaux activité 44		
								<i>Cnd</i>		1.400
								45 - Établissements d'enseignement supérieur libres subventionnés - Divers		
02	2	57	33.01	45	27	33	Cnd	Subventions à des associations diverses	84	
								Totaux activité 45		
								<i>Cnd</i>		84
								46 - Subsidés sociaux - Ecoles supérieures des arts		
02	2	57	33.02	46	31	33	Cnd	Subsidés sociaux aux écoles supérieures des arts	506	
								Totaux activité 46		
								<i>Cnd</i>		506
								47 - Centre d'Appui		
02	2	57	41.02	47	07	415	Cnd	Dotation au Centre d'appui aux écoles supérieures des arts	-	
								Totaux activité 47		
								<i>Cnd</i>		0
								48 - Délégués du gouvernement		
02	2	57	01.01	48	33	01	Cnd	Dépenses de personnel et de fonctionnement	138	
								Totaux activité 48		
								<i>Cnd</i>		138
								49 - Démocratisation de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts		
02	2	57	01.01	49	34	01	Cnd	Allocations d'aide à la démocratisation de l'accès aux Ecoles supérieures des Arts - hors part complément subsides sociaux (nouveau)	187	
								Totaux activité 49		
								<i>Cnd</i>		187
								Totaux programme 4		
								<i>Cnd</i>		5.697
								PROGRAMME 5		
								DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNÉS		
								50 - Subventions-traitements		
01	3	57	43.01	50	25	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	1.924	
								Totaux activité 50		
								<i>Cnd</i>		1.924
								Totaux programme 5		
								<i>Cnd</i>		1.924

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
PROGRAMME 6										
FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE OFFICIELS SUBVENTIONNÉS										
60 - Subventions de fonctionnement										
01	2	57	43.02	60	38	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement secondaire de plein exercice officiels subventionnés	-	
Totaux activité 60										
									Cnd	0
Totaux programme 6										
									Cnd	0
PROGRAMME 7										
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT										
70 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés										
01	3	57	43.01	70	45	4314 4324	Cnd	Subventions-traitements	67.888	
Totaux activité 70										
									Cnd	67.888
71 - Établissements d'enseignement libres subventionnés										
01	3	57	44.01	71	55	441	Cnd	Subventions-traitements	7.829	
Totaux activité 71										
									Cnd	7.829
72 - Humanités artistiques										
01	3	57	01.01	72	57	441 4314 4324	Cnd	Subventions traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné	1.140	
Totaux activité 72										
									Cnd	1.140
Totaux programme 7										
									Cnd	76.857
PROGRAMME 8										
FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT										
80 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés - Subventions de fonctionnement										
01	2	57	43.02	80	58	4316 4326	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	2.476	
Totaux activité 80										
									Cnd	2.476
81 - Établissements d'enseignement officiels subventionnés - Initiatives et subventions diverses										
01	2	57	43.06	81	71	4316 4326	Cnd	Subventions pour les expérimentations pédagogiques	-	
Totaux activité 81										
									Cnd	0

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
82 - Établissements d'enseignement libres subventionnés - Subventions de fonctionnement										
01	2	57	44.30	82	56	443	Cnd	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	202	
Totaux activité 82										
									<i>Cnd</i>	202
Totaux programme 8									<i>Cnd</i>	2.678
PROGRAMME 9 EQUIPEMENTS										
90 - Dépenses en matière d'équipement										
02	2	57	60.01	90	24	6151	Cnd	Equipement des écoles supérieures des arts	43	
02	2	57	63.01	90	51	6311 6321	Cnd	Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées	21	
02	2	57	64.01	90	60	641	Cnd	Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	60	
Totaux activité 90										
									<i>Cnd</i>	124
Totaux programme 9									<i>Cnd</i>	124
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57									<i>Cnd</i>	141.715

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 58										
ENSEIGNEMENT À DISTANCE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE										
02 - Frais de fonctionnement										
01	2	58	01.01	02	14	01	Cnd	Dépenses de toute nature relatives aux projets et aux initiatives nouvelles en matière de politique d'enseignement à distance	155	
01	2	58	12.01	02	16	1211	Cnd	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	812	
01	2	58	12.02	02	19	1211	Cnd	Païement des professeurs correcteurs	1.560	
01	2	58	12.09	02	40	1211	Cnd	Dépenses relatives à des nouvelles initiatives en matière d'enseignement à distance	-	
01	2	58	33.01	02	11	33	Cnd	Subventions dans le cadre d'initiatives nouvelles	-	
01	2	58	74.01	02	89	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	38	
Totaux activité 02										
									Cnd	2.565
Totaux programme 0									Cnd	2.565
PROGRAMME 1										
SUBSISTANCE INSPECTION										
10 - Dépenses de personnel - Rémunérations et allocations généralement quelconques										
01	3	58	11.03	10	21	1111 1112 112 1131	Cnd	Personnel statutaire	9	
Totaux activité 10										
									Cnd	9
Totaux programme 1									Cnd	9
PROGRAMME 3										
RÉALISATION D'ACTIONS OU DE FORMATIONS DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE À L'INTERVENTION DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE										
30 - Actions diverses										
01	2	58	01.01	30	42	01	Cv	Crédit variable destiné au financement de programmes d'actions et de formations de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance (A)	124	
Totaux activité 30										
									Cv	124
Totaux programme 3									Cv	124
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58									Cnd	2.574
									Cv	124

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
TOTAUX CHAPITRE III										
									<i>Cnd</i>	5.950.586
									<i>Cde</i>	25.411
									<i>Cdo</i>	26.100
									<i>Cv</i>	25.435

CHAPITRE IV

DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 85										
DETTE DIRECTE										
PROGRAMME 0										
SUBSISTANCE ADMINISTRATION										
01 - Frais de fonctionnement										
03	1	85	12.08	01	86	1211	Cnd	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion des finances publiques, en ce compris des dépenses - de formations, d'information et d'études	750	
03	1	85	74.01	01	41	7422	Cnd	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	15	
Totaux activité 01										
									Cnd	765
Totaux programme 0										
									Cnd	765
PROGRAMME 1										
SERVICE DE LA DETTE DIRECTE										
10 - Amortissements et charges d'intérêts - Papier commercial										
03	1	85	21.01	10	58	213	Cnd	Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	6.585	
03	1	85	21.03	10	64	211	Cnd	Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures	12.313	
03	1	85	21.04	10	67	211	Cnd	Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	120.965	
03	1	85	91.01	10	09	911	Cnd	Amortissements dus pour la dette consolidée	-	
Totaux activité 10										
									Cnd	139.863
Totaux programme 1										
									Cnd	139.863
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85										
									Cnd	140.628

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 86 DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES PROGRAMME 1 SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE 10 - Subventions et charges financières des universités de la Communauté										
03	1	86	21.03	10	91	211	Cnd	Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 pour les investissements académiques des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	-	
03	1	86	44.08	10	22	415 211	Cnd	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	87	
03	1	86	91.01	10	36	911	Cnd	Amortissement de l'emprunt contracté en 1991 pour les investissements académiques des universités de la Communauté	-	
Totaux activité 10										
									Cnd	87
11 - Subventions et charges financières des universités libres										
03	1	86	21.04	11	95	211	Cnd	Intérêts de l'emprunt contracté en 1991 par la Communauté pour le financement des investissements immobiliers des universités libres (y compris primes éventuelles)	-	
03	1	86	21.05	11	01	211	Cnd	Intérêts relatifs à l'acquisition des terrains de la plaine des manoeuvres à Etterbeek	20	
03	1	86	44.08	11	23	444	Cnd	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)	9.125	
03	1	86	44.40	11	22	444	Cnd	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers	50	
03	1	86	91.01	11	37	911	Cnd	Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement de la Fondation universitaire luxembourgeoise	-	
03	1	86	91.02	11	40	911	Cnd	Subventions en capital destinées à l'amortissement des emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques des universités libres	-	
03	1	86	91.03	11	43	911	Cnd	Amortissement de l'emprunt contracté en 1991 par la Communauté pour le financement des investissements immobiliers des universités libres	-	
03	1	86	91.04	11	46	911	Cnd	Subvention en capital destinée à l'amortissement de l'acquisition des terrains de la plaine des manoeuvres à Etterbeek	-	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
								Totaux activité 11		
								<i>Cnd</i>	9.195	
								Totaux programme 1		
								<i>Cnd</i>	9.282	
								TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86		
								<i>Cnd</i>	9.282	

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 87 DETTE LIÉE AUX EMPRUNTS DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE PROGRAMME 1 SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE 10 - Intérêts et charges d'amortissements										
03	1	87	21.11	10	45	211	Cnd	Charges d'intérêts des emprunts visés à l'art. 1er du décret programme du 26 juin 1992 et à l'art. 7 du décret portant diverses mesures en matière de Culture, d'Affaires sociales, d'Enseignement et de Budget du 21 décembre 1992 (pour mémoire)	-	
03	1	87	91.11	10	93	911	Cnd	Charges d'amortissement des emprunts visés à l'art. 1er du décret programme du 26 juin 1992 et à l'art. 7 du décret portant diverses mesures en matière de Culture, d'Affaires sociales, d'Enseignement et de Budget du 21 décembre 1992 (pour mémoire)	-	
Totaux activité 10										
									<i>Cnd</i>	0
Totaux programme 1										
									<i>Cnd</i>	0
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 87										
									<i>Cnd</i>	0
TOTAUX CHAPITRE IV										
									<i>Cnd</i>	149.910

CHAPITRE V
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

En milliers d'euros

Mi	Ad	DO	AB	PA	CD	Cé	Cr	Libellé	Crédits initiaux	Totaux
DIVISION ORGANIQUE 90 DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE PROGRAMME 1 DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE 11 - Région Wallonne - Cocof										
03	1	90	01.32	11	10	4531	Cnd	Dotation à la Région wallonne	302.769	
03	1	90	01.33	11	13	451	Cnd	Dotation à la Commission communautaire française	88.941	
03	1	90	01.34	11	16	451 4531	Cnd	Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)	-	
Totaux activité 11										
									Cnd	391.710
Totaux programme 1									Cnd	391.710
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90									Cnd	391.710
TOTAUX CHAPITRE V									Cnd	391.710
TOTAL GÉNÉRAL									Cnd	8.037.207
									Cde	55.216
									Cdo	49.127
									Cv	87.601

SECTION PARTICULIERE

(en milliers d'euros)

Art.	Litt	Mode de disposition	LIBELLES	Solde au 1 ^{er} janvier	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décembre
			DEPENSES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE SUR RESSOURCES AFFECTEES				
			FONDS ALIMENTES PAR DES RESSOURCES PARTICULIERES				
66	48	B	Fonds pour la qualification agricole et l'éducation sociale et économique (arrêté royal du 23 août 1974)	-1 822			-1 822
66	49	A	Exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand. (Des avances de trésorerie peuvent être octroyées dans la limite du total des montants des conventions relatives au secteur et visées à l'article 9 de l'arrêté royal n°25 précité)	-1 103			-1 103
66	60	B	Fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par le FSE (Des avances de trésorerie peuvent être octroyées dans la limite du total des montants accordés par la Communauté Européenne)	—	—	—	—
			TOTAUX DE LA SECTION PARTICULIERE	-2 925	—	—	-2 925

TABLE DE TRANSCODIFICATION

ANNEXE 1**Article 55 du dispositif du budget général**

Table de transcodification des activités 05 et 07 de la division organique 06.

Structure 2007Structure 2008

11.01.05	11.01.04
11.02.05	11.02.04
11.03.05	11.03.04
11.04.05	11.04.04
12.06.05	12.06.04
12.07.05	12.07.04
12.19.05	12.19.04
12.20.05	12.20.04
74.01.05	74.01.04
11.01.07	11.01.05
11.02.07	11.02.05
11.04.07	11.04.05
12.06.07	12.06.05
12.07.07	12.07.05
12.19.07	12.19.05
74.01.07	74.01.05

ORGANISMES ADMINISTRATIFS

A COMPTABILITE AUTONOME

Table des matières

Services à gestion séparée

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	210
Enseignement obligatoire	211
Hautes Ecoles	212
Centres P.M.S.	213
Fonds des bâtiments scolaires de la Communauté française	214
Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	216
Fonds de garantie des bâtiments scolaires	217
Observatoire des politiques culturelles	218
Agends Fonds social européen	219
Ecole d'administration publique	220
Musée royal de Mariemont	221
Centre de l'aide à la presse écrite	222
Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	223
Ferme expérimentale de la Faculté des sciences agronomiques de Gembloux	224
Centre Technique et Pédagogique de Frameries	225
Centre d'autoformation et de formation continuée Tihange	227
Ecoles supérieures des Arts	229
Enseignement de promotion sociale	230
Internats autonomes de l'enseignement supérieur	232
La Cambre - Institut d'architecture	233
Centre de dépaysement et de plein air CF Ethe-Buzenol	236
Centre de dépaysement et de plein air CF Domaine des Masures à Hans-sur-Lesse	238
Centre de dépaysement et de plein air Classes d'Ardenne Esneux	240
Centre de dépaysement et de plein air CF Marbehan	242
Centre de dépaysement et de plein air La Louvière Saint-Vaast	244
Centre de dépaysement et de plein air Classes de plein Air et de Forêt Saint-Hubert	246
Centre de dépaysement et de plein air CF La Roseraie Péruwelz	248
Centre de dépaysement et de plein air Centre scientifique Fleurus Sivry-Rance	250
Centre de dépaysement et de plein air CF Wellin	252
Centre de dépaysement et de plein air Gouvy	254
Centre des Technologies Agronomiques de la CF Strée	256
Centre Technique Horticole de Gembloux	258

Organismes d'Intérêt Public

CGRI	261
------	-----

SERVICES A GESTION

SEPAREE 2007

ARTICLE 70.01.C

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel
Budget des dépenses et recettes-Exercice budgétaire 2008
RECETTES

1.2	Dotation de la Communauté française	13.751
1.3	Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs	2.400
1.4	Recettes diverses dont le Médiadesk	260
1.5	Ajustement	671
1.6	Dotation accord non-marchand	91
1.7	Contribution à la production audiovisuelle des éditeurs de services	23

Total des recettes	17.196
---------------------------	---------------

DEPENSES

2.2	Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma dont WBI, à l'initiative de l'administration	812
2.3	Primes à l'industrie cinématographique	1.143
2.4	Ateliers d'accueil et ateliers de production	1.300
	Subventions à octroyer, notamment, aux associations suivantes: Atelier de l'INSAS, Atelier IAD, Atelier La Cambre, Collectif Dérives, Atelier Graphoui, Wallonie Image Production, CPC, Atelier Alfred, Atelier Jeunes Cinéastes, Caméra Enfants Admis, CBA, Centre de Création Multimédia de la C.F., GSARA, Centre de Ressources Vidéo.	
2.5	Subventions aux associations assurant la promotion et la diffusion cinématographiques	500
	Subventions à octroyer, notamment, aux associations suivantes: Festival du CM de Bruxelles, Midis du Cinéma, Festival du Court Métrage de Huy, Filmer à tout prix, Média 10/10, Festival du dessin animé, Festival Indépendant, Festival du Film d'Amour, Festival du Film Fantastique Caméra aux Jeunes, Festival de Bruxelles, Vidéo Wall, Festival International du film Francophone, Festival du Film européen de Virton, Festival du Cinéma belge de Moustier-sur-Sambre et divers à déterminer	
2.6	Aide à la création (relance de la production indépendante avec la RTBF)	1.215
2.7	Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers	1.200
	Subventions à octroyer, notamment, aux bénéficiaires suivants: Cinélibre, l'Observatoire européen, C.P.C., DISC, Centre Création Multimédia de la C.F., Article 27, Edimédia, IMA'J (Mémoire juive), CLARA, CIVA, Centre du film sur l'Art, Centre audiovisuel Liège, Association européenne du dessin animé, A.I.D.A., Cinémathèque royale, Aide RACC, Fonds Storck, C.I.A.V., Cinéculture (Samedis du Cinéma), Service national des Ciné-Clubs, Midis du Cinéma, Centre Laïque audiovisuel, Cinélibre, Studio Parallax, Bureau de liaison du cinéma de l'espace francophone, Action Culture Enseignement, Convention Comédia, Le p'tit ciné, Folioscope, Inform'Action, Grand Angle et divers à déterminer.	
2.8	Aide à la création audiovisuelle, y compris la contribution des télédiffuseurs	8.685
2.9	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service (conseils, commissions) et autres à déterminer	150
2.10	Dépenses afférentes à Eurimages, au Médiadesk et à certains accords internationaux	400
2.11	Actions visant à permettre la promotion et la distribution des films de la CF, soit en Belgique, soit dans des festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs	760
2.12	Aide aux Salles d'Art et Essai	710
2.13	Ateliers d'accueil et ateliers de production-Accords non-marchand	91
2.14	Cinéma expérimental	100
2.15	Multimédia (Imal)	30
2.16	Films Micro Budget	100

Total des dépenses	17.196
---------------------------	---------------

Résultat	0
-----------------	----------

Art. 70.02.C**Budgets agrégés des services à gestion séparée
de l'Enseignement de la Communauté
enseignement obligatoire**

niveaux d'enseignement

sur base de l'exercice réalisé

1. Solde au 1er janvier 2008

2. Recettes

Total recettes

3. Dépenses

*Total dépenses**4. Solde au 31 décembre 2008 (1) + (2) - (3)*

	en euros primaire 2004	en euros secondaire 2004	en euros spécialisé 2002	total en euros
<i>1. Solde au 1er janvier 2008</i>	4.130.648,12	37.438.915,82	4.086.093,15	45.655.657,09
2. Recettes	9.923.749,68	91.287.353,16	15.289.961,30	116.501.064,14
3. Dépenses	9.255.589,08	87.637.803,82	3.012.897,43	99.906.290,33
<i>4. Solde au 31 décembre 2008 (1) + (2) - (3)</i>	4.798.808,72	41.088.465,16	16.363.157,02	62.250.430,90

Article 70.03

SERVICES A GESTION SEPARÉE
HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ANNEE BUDGETAIRE 2008

COMMUNAUTE FRANCAISE DE Belgique

N°	ETABLISSEMENT	REPORT au 01.01.2008	RECETTES			solde au 31.12.2008
			TOTAL ANNEE	TOTAL GENERAL	TOTAL DEPENSES	
1	H.E. de Bruxe	1.410.171,62	2.909.702,78	4.319.874,40	2.788.812,12	1.531.062,28
2	H.E. Paul Her	3.171.275,49	2.112.378,49	5.283.653,98	2.576.896,02	2.706.757,96
3	H.E. du Haina	3.374.840,72	5.005.593,23	8.380.433,95	3.996.596,87	4.383.837,08
4	H.E. Charlem	405.712,45	4.364.826,48	4.770.538,93	3.330.108,92	1.440.430,01
5	H.E. Albert Ja	1.327.928,04	1.454.701,02	2.782.629,06	2.227.645,87	554.983,19
6	H.E. Robert S	4.860.025,15	3.002.321,00	7.862.346,15	2.211.847,16	5.650.498,99
	Total Hautes	14.549.953,47	18.849.523,00	33.399.476,47	17.131.906,96	16.267.569,51

sur base de l'exercice réalisé 2002

ARTICLES 70.04 cpms

Art. 70.04.C**Budgets agrégés des services de la Communauté à gestion séparée pour les centres P.M.S. de l'Enseignement de la Communauté**

(sur base de l'exercice 2002 réalisé)

en euros

<i>1. Solde au 1er janvier 2008</i>	1.012.010,68
<i>2. Recettes</i>	1.909.522,55
<i>Total recettes</i>	2.921.533,23
 <i>3. Total dépenses</i>	 1.852.221,31
 <i>4. Solde au 31 décembre 2008 (1) + (2) - (3)</i>	 1.069.311,92

ARTICLE 70.05 FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES ENGAGEMENTS

SERVICE A GESTION SEPAREE
SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
Propositions budgétaires du flux des engagements de dépenses (Art. 70.05 C)

ARTICLE	LIBELLE	Réalisations 2006	Crédit initial 2007	Proposition 2007
70.05	SOLDE REPORTE AU 1ER JANVIER	9.276.907,41 €	12.314.151,54 €	10.944.151,54 €
	RECETTES:			
	PROPRES	1.855.103,46 €	1.200.000,00 €	1.200.000,00 €
	BUDGETAIRES	30.133.000,00 €	30.430.000,00 €	31.728.000,00 €
	TOTAL DISPONIBLE	41.265.010,87 €	43.944.151,54 €	44.872.151,54 €
	DEPENSES	28.950.859,33 €	33.000.000,00 €	35.000.000,00 €
	SOLDE DISPONIBLE AU 31 DECEMBRE (*)	12.314.151,54 €	10.944.151,54 €	9.872.151,54 €

Remarque (*) Il y a lieu de soustraire de ces montants les moyens réservés aux commandes "hors visa" notifiées qui n'ont pas été mises en paiement, à savoir 3.244.453,99€ au 31.12.2006 et estimés à +/- 3.000.000€ pour 2007 et 2008.

SERVICE A GESTION SEPAREE
SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ARTICLE 70.05 Propositions budgétaires du flux des paiements des dépenses

ARTICLE	LIBELLE	Réalisations 2006	Crédit initial 2007	Propositions 2008
70.05	SOLDE REPORTE AU 1ER JANVIER	22.226.853,34 €	20.798.004,01 €	23.428.004,01 €
	RECETTES:			
	PROPRES	1.855.103,46 €	1.200.000,00 €	1.200.000,00 €
	BUDGETAIRES	30.133.000,00 €	31.430.000,00 €	31.728.000,00 €
	Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez DEXIA en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)			
	TOTAL DISPONIBLE	54.214.956,80 €	53.428.004,01 €	56.356.004,01 €
	DEPENSES	28.971.952,79 €	30.000.000,00 €	34.000.000,00 €
	SOLDE DISPONIBLE AU 31 DECEMBRE	20.798.004,01 € (*)	23.428.004,01 €	22.356.004,01 €

Remarque (*) Il y a de noter que ce montant intègre le transfert budgétaire interne vers la trésorerie du MCF de 4.445.000€.

ARTICLE 70.06 FONDS DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES SUBVENTIONNEES

Propositions budgétaires d'ordonnancement des dépenses

Article	Libellé	(1) 2004	(1) 2005	(1) 2006	(2) 2007	(2) 2008
70.06	Opérations du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné moyennant alimentation par le compte ouvert chez Dexia en application de l'article 7 du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) et de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22.12.1997	31.022.018,50	32.559.715,18	31.711.783,70	28.239.429,19	31.107.429,19
	SOLDE REPORTE AU 1^{ER} JANVIER					
	RECETTES - PROPRES	38.100,42	547,27	124.073,34	10.000,00	10.000,00
	- BUDGETAIRES	12.308.000,00	13.045.000,00	13.285.000,00	13.858.000,00	13.990.000,00
	TOTAL DISPONIBLE DEPENSES	43.368.118,92 10.808.403,74	45.605.262,65 13.893.478,95	45.120.857,04 16.881.427,85	42.107.429,19 11.000.000,00	45.107.429,19 13.000.000,00
	SOLDE DISPONIBLE AU 31 DECEMBRE	32.559.715,18	31.711.783,70	28.239.429,19	31.107.429,19	32.107.429,19

{1} Situation définitive
{2} Estimation des recettes propres à l'exclusion de toute recette d'intérêts

ARTICLE 70.07 FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES

SERVICE A GESTION SEPAREE
SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES PRIVEES SUBVENTIONNEES

Propositions budgétaires du flux des engagements de dépenses (Art. 70.07 C)

ARTICLE	LIBELLES	REALISATIONS 2006	CREDIT INITIAL 2007 ACTUALISE	PROPOSITION 2008
70.07	SOLDE REPORTE AU 01 JANVIER	6.866.620,78	7.258.634,40	6.758.634,40
	Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez DEXIA en application du décret du 4 février 1997 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	RECETTES PROPRES REMBOURSEMENT s/ PRELEVEMENTS 2,35 10.869,75	0,00 0,00	0,00 0,00
	RECETTES BUDGETAIRES	12.501.000,00	13.051.000,00	14.051.000,00
	TOTAL DISPONIBLE	19.378.492,88	20.309.634,40	20.809.634,40
	DEPENSES RECOURS A LA GARANTIE	12.079.733,77 40.124,71	13.451.000,00 100.000,00	13.901.000,00 150.000,00
	SOLDE DISPONIBLE AU 31 DECEMBRE (*)	7.258.634,40	6.758.634,40	6.758.634,40

(*) Réserve pour éventuel recours à la garantie

ARTICLE 70.08.C

OPC - BUDGET 2008				
PARTIE PAIEMENTS			PARTIE ENGAGEMENTS	
1. Recettes estimées				
1.1. Report estimé du solde de trésorerie 2007 1.2. Dotation 2008 de la CF (DO 11, AB 41.01.18)	Total	187.946,97	1.1. Report estimé du disponible au 31/12/07	72.943,84
		99.000,00	1.2. Dotation 2008 de la CF (DO 11, AB 41.01.18)	99.000,00
		286.946,97	Total	171.943,84
2. Dépenses estimées				
2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études 2.1.1. Paiement de l'encours des engagements antérieurs à 2008 2.1.2. Estimation des paiements des engagements 2008	Total	86.000,00	2.1. Dépenses de toutes natures relatives à la réalisation des recherches et études	120.000,00
		90.000,00	2.1.1. Estimation des engagements 2008	120.000,00
		176.000,00		
2.2. Dépenses relatives à la publication et à la diffusion d'études et recherches 2.2.1. Paiement de l'encours des engagements antérieurs à 2008 2.2.2. Estimation des paiements des engagements 2008	Total	0,00	2.2. Dépenses relatives à la publication et à la diffusion d'études et recherches	20.000,00
		20.000,00	2.2.1. Estimation des engagements 2008	20.000,00
		20.000,00		20.000,00
2.3. Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement du Service et au Comité d'accompagnement 2.3.1. Paiement de l'encours des engagements antérieurs à 2008 2.3.2. Estimation des paiements des engagements 2008	Total	5.000,00	2.3. Dépenses de toutes natures relatives au fonctionnement du Service et au Comité d'accompagnement	20.000,00
		20.000,00	2.3.1. Estimation des engagements 2008	20.000,00
		25.000,00		20.000,00
Total		221.000,00	Total	160.000,00
1. Recettes 2. Dépenses	Total	286.946,97	1. Recettes	171.943,84
		221.000,00	2. Dépenses	160.000,00
		65.946,97	Disponible estimé au 31 décembre 2008	

ARTICLE 70.09.C AGENCE FONDS SOCIAL EUROPEEN BUDGET 2008

[illegible]

Produits financiers	3.562	
Intérêts prométrés CF remboursables en 2008	1.712	
Intérêts dernier trimestre 2006 - 3 trimestres 2007	845	
Réalimentation comptes charges du passé	1.005	
Produits financiers		3.562
Ordonnements à charge du passé		57
Provisionnement surengagement Objectif 3		1.712
Provision pour financement Agence et autres opérations		1.793

Opérations pour ordre					
Recettes		150.574		Dépenses	180.574
Programmation 2000-2006		150.574		Programmation 2000-2006	180.574
Certifications 2000-2006 – Paiements Commission européenne certification 2007		54.881		Certifications 2000-2006 – Certification 2007-08 - soldes dus aux opérateurs	140.215
Certifications 2000-2006 – Paiements Commission européenne certification 2008		85.334		Certifications 2000-2006 – Certification 2007 - soldes dus aux opérateurs	10.359
Certifications 2007-2013 – Paiements Commission européenne certification 2008		10.359		Préfinancement 2008	30.000

ARTICLE 70.10.C ECOLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

PROJET DE BUDGET 2008

ECOLE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (EAP)
SERVICE A GESTION SEPARÉE

RECETTES ESTIMEES	MONTANT (EUR)	
1.1. Solde à reporter	0	
1.2. Dotation de la Communauté française	1.600.000	
1.3. Recettes diverses	0	
DEPENSES ESTIMEES	MONTANT (EUR)	
2.1. Frais de personnel	0	
2.2. Dépenses liées au fonctionnement de l'EAP	103.000	
2.3. Dépenses liées aux formations organisées par l'EAP pour les agent(e)s du MCF, du CSA, et des OIP relevant du Comité de Secteur XVII	1.497.000	
TOTAL	1.600.000	

ARTICLE 70.11.C SERVICE A GESTION SEPARÉE

BUDGET DU MUSEE ROYAL DE MARIEMONT

	2006	2007 Demandé	2008 Obtenu
RECETTES			
1 Solde à reporter			987000
2 Dotation sollicitée	941000	992000	967000
3 Droits d'entrée	20000	25000	25000
4 Ventes comptoir	40000	40000	40000
5 Visites guidées	30000	35000	35000
6 Manifestations	15000	15000	15000
7 Divers	14000	16000	16000
8 Mécénat exceptionnel		15000	0
Total	1060000	1138000	1098000
			1168000
DEPENSES			
1 Dépenses inéluçtables	411700	418500	418500
2 Activités du musée	512300	562500	532500
3 Achat de biens durables	74000	95000	85000
4 Achat de collections	62000	62000	62000
Total	1060000	1138000	1098000
			1168000
TOTAL GAL/SOLDE A REPORTER	0	0	0

ARTICLE 70.12.C

CENTRE DE L'AIDE A LA PRESSE ECRITE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**PROJET DE BUDGET POUR L'ANNEE 2008**

<u>1 : RECETTES</u>	<u>7.143.887</u>
1.1. Dotation de la Communauté française (DO 25)	6.691.660
1.2. Contributions des télévisions	0
1.3. Dotation de la Communauté française - Presse à l'école (AB 01.05.80 DO 51)	452.227
1.5. Dotation de la Communauté française - Aide à la presse périodique	0
1.6.	
<u>2 : DEPENSES</u>	<u>7.143.887</u>
2.1. Soutien à la création et au développement de titres ou de groupes de titres	334.648
2.2. Soutien au développement de programmes d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté, et d'éducation aux médias	334.648
2.3. Soutien à l'engagement de journalistes professionnels	3.212.621
2.4. Soutien à l'adaptation aux NTIC	133.859
2.5. Soutien à la diversité	2.675.797
2.6. Soutien à l'achat de journaux pour les classes de l'enseignement fondamental et secondaire	382.146
2.7. Soutien à des initiatives d'éducation aux médias en milieu scolaire	70.168
2.8. Aide à la presse périodique	0
2.9. Soutien à l'opération des journalistes en classe	0
<u>Résultat</u>	0

ARTICLE 70.13.C

AGENCE FRANCOPHONE POUR L'EDUCATION ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

RECETTES	2007	2008
-----------------	-------------	-------------

Communauté française	86.000	66.600
CF Fonction publique	181.000	190.000
AGPE	60.000	60.000
DGENORS	105.000	
COCOF	16.000	16.000
Région wallonne	200.000	200.000
Union européenne	378.300	380.000

TOTAL	1.026.300	912.600
--------------	------------------	----------------

DEPENSES	2.007	2.008
-----------------	--------------	--------------

Personnel	783.500	640.000
Loyer	100.000	95.600
Fonctionnement	142.800	177.000

TOTAL	1.026.300	912.600
--------------	------------------	----------------

ARTICLE 70.20 ferme de gembloux

Art. 70.20.C**Budget du fonds d'exploitation de la ferme de GEMBLoux**

Recettes	en euros
1. Ventes et prestations	173.525,47
2. Produits financiers	12.394,68
3 .produits exceptionnels	0,00
total des recettes	185.920,15
dépenses	
1,marchandises, matières premières consommables et fournitures	39.662,96
2, biens et services divers	37.184,03
3 . Personnel	84.283,80
4 . Amortissements, réduction de valeurs et provisions pour risques et charges	24.789,35
5, autres charges	0,00
total des dépenses	185.920,14

<i>centre</i>	Art. 70.21 C CAF Frameries	<i>année</i>	2008
<u>Recettes</u>			1903958,46
<i>1. Intendance</i>			0,00
<i>1.0. Reports</i>			0,00
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			0,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			0,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			0,00
<i>2. Fonctionnement</i>			1863212,01
<i>2.0. Reports</i>			32062,01
<i>2.2. Dotation</i>			716000,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			500,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			1106550,00
<i>2.5. Prê gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			8100,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			39996,45
<i>3.0. Reports</i>			24496,45
<i>3.11. Dotation</i>			0,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			15500,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			750,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			750,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	1896075,00
1. Intendance	0,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	0,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	0,00
2. Fonctionnement	1857325,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	1098700,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	7500,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	7550,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	11150,00
2.05. Locations	22500,00
2.06. Réparations	16000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	9500,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	45200,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	15000,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	624225,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	38000,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	38000,00
4. Pour ordre	750,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	750,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.22 C CAF Tihange	<i>année</i>	2008
<u>Recettes</u>			886364,02
<i>1. Intendance</i>			45295,28
<i>1.0. Reports</i>			295,28
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			0,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			45000,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			0,00
<i>2. Fonctionnement</i>			820708,70
<i>2.0. Reports</i>			80708,70
<i>2.2. Dotation</i>			600000,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			45000,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			30000,00
<i>2.5. Prê gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			65000,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			20360,04
<i>3.0. Reports</i>			20360,04
<i>3.11. Dotation</i>			0,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			0,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			0,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	826000,00
1. Intendance	40000,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	40000,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	0,00
2. Fonctionnement	766000,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	402000,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	12000,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	16000,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	78000,00
2.05. Locations	28000,00
2.06. Réparations	30000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	11000,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	90000,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	2500,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	96500,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	20000,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	20000,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

Article 70.23 C Ecoles supérieures des Arts

(Sur base de l'exercice 2002 réalisé)

	solde au 01,01,2008	RECETTES		DEPENSES		solde au 31,12,2008,
ETABLISSEMENTS		ANNEE	GENERAL			
Arts Visuels BRUXELLES	307.685,57	976.105,31	1.283.790,88	943.916,36		339.874,52
INSAS BRUXELLES	339.808,73	803.788,98	1.143.597,71	735.151,85		408.445,86
Conserv.BRUXELLES	742.385,88	730.848,83	1.473.234,71	753.716,84		719.517,87
Conservatoire de LIEGE	497.083,98	574.136,06	1.071.220,04	563.776,79		507.443,25
Arts Plas.et Vis. MONS	300.257,14	381.537,97	681.795,11	405.079,96		276.715,15
Conservatoire de MONS	363.190,76	334.085,29	697.276,05	301.648,41		395.627,64
TOTAL	2.550.412,05	3.800.502,44	6.350.914,49	3.703.290,21		2.647.624,28

ARTICLE 70.24
SERVICES A GESTION SEPARÉE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

[illegible]

ARTICLE 70.24
SERVICES A GESTION SEPARÉE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

[illegible]

article 70.25 internats autonomes

SERVICES A GESTION SEPARÉE
BUDGET 2008
INTERNATS AUTONOMES DE LA
COMMUNAUTE FRANCAISE

ARTICLE 70,25 C

(sur base de l'exercice 2002 réalisé)

Etablissements	SOLDE AU 01,01,2008	Recettes	Dépenses	SOLDE AU 31,12,2008
IACF ANDENNE	67.547,22	358.277,36	352.741,67	73.082,91
IACF HUY	121.893,66	541.590,51	408.474,98	255.009,19
IACF IXELLES	87.541,04	207.566,59	199.075,06	96.032,57
IACF JAMBES	155.354,55	874.749,96	874.608,59	155.495,92
IACF LIBRAMONT	774.116,52	608.462,76	522.634,11	859.945,17
IACF LIEGE-COINTE	196.131,84	486.543,02	502.697,45	179.977,41
IACF MONS	22.206,38	200.064,67	177.315,24	44.955,81
IACF TAMINES	49.369,29	529.358,84	509.644,43	69.083,70
IACF TOURNAI	210.805,56	415.368,65	443.202,60	182.971,61
IACF UCCLE	418.794,57	444.441,19	449.594,96	413.640,80
IACF UCCLE "Maison des Etudiants"	279.757,39	232.716,25	232.753,98	279.719,66
IACF VIRTON	422.641,69	603.301,55	499.774,28	526.168,96
TOTAL :	2.806.159,71	5.502.441,35	5.172.517,35	3.136.083,71

ARTICLE 70.26 LA CAMBRE

I.S.A. La Cambre à 1050 Bxl

BUDGET 2008**PREVISIONS DE RECETTE****1. INTENDANCE****1.1. Reports****3.208,03****1.2: Pensions des internats:****0,00**

1.2.1. Pensions

0,00

1.2.2. Intervention de la Cté pour les pensions des
enfants dont les parents n'ont pas de résid. fixe

0,00

1.3: Restaurant-Cafétaria :**34.397,27**

1.3.1 Vente de tickets de repas et de boissons

34.397,27

1.3.2. Recettes diverses

0,00

1.4: Divers :**272,50**

1.4.1. Recettes provenant de l'occupation de locaux

0,00

1.4.2. Autres recettes

272,50

2. AUTRES**2.1. Reports****-11.867,06****2.2. Dotation****476.654,00****2.3. Photocopies****4.977,67****2.4. Vente de produits****0,00**

2.4.1. Fabrications et services

0,00

2.4.2. Matières

0,00

2.5. Prégardiennat**0,00****2.6. Divers****249.827,32****3. DONS ET LEGS****0,00****4. FONDS DE RESERVE****0,00****TOTAL DES RECETTES****757.469,73****DEPENSES REALISEES EN OPERATIONS COURANTES****1. INTENDANCE****1.1: Repas et boissons :****30.296,02****1.2: Divers :****338,61**

ARTICLE 70.26 LA CAMBRE

2. AUTRES

2.1: Traitements et indemnités	247.375,56
2.2: Informatique	15.387,16
2.3: Téléphone	8.748,20
2.4: Secrétariat	19.111,02
2.5: Location de biens meubles, extincteurs	7.587,29
2.6: Réparations	12.812,31
2.7: Entretien de l'infrastructure	45.960,84
2.8. Energie	61.134,84
2.9. Fournitures Scolaires (Gratuites dans l'enseignement fondamental)	0,00
2.10. Transports	1.657,48
2.11. Autres dépenses de fonctionnement	80.999,64
2.12. Crédit provisionnel	0,00
TOTAL DES DEPENSES	531.408,97
SOLDE	226.060,76

SECTION II : OPERATIONS DE CAPITAL**La Cambre****A. RECETTES**

1. REPORTS	74.042,94
2. DOTATION	2.983,82
Total des recettes	77.026,76

B. DEPENSES

Total des dépenses	67.053,96
---------------------------	------------------

C. SOLDE

Solde	9.972,80
--------------	-----------------

Gestion séparée

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA CF Ethe-Buzenol	<i>année</i>	2008
<u>Recettes</u>			390844,93
<i>1. Intendance</i>			154070,13
<i>1.0. Reports</i>			32320,13
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			110000,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			11150,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			600,00
<i>2. Fonctionnement</i>			216385,30
<i>2.0. Reports</i>			70640,30
<i>2.2. Dotation</i>			136705,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			140,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			4200,00
<i>2.5. Pré gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			4700,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			20389,50
<i>3.0. Reports</i>			20389,50
<i>3.11. Dotation</i>			0,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			0,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			0,00

4.21. Droits et inscription spécifiques	0,00
4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	352780,00
1. Intendance	78950,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	72650,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	6300,00
2. Fonctionnement	257330,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	139050,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	500,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	4500,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	4650,00
2.05. Locations	6450,00
2.06. Réparations	16500,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	9450,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	42430,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	20000,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	13800,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	16500,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	16500,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA CF Domaine des Masures Han-sur-Lesse	<i>année</i>	2008
<u>Recettes</u>			677730,46
<i>1. Intendance</i>			336459,83
<i>1.0. Reports</i>			0,00
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			272038,48
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			46000,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			18421,35
<i>2. Fonctionnement</i>			334170,63
<i>2.0. Reports</i>			86000,00
<i>2.2. Dotation</i>			232000,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			5166,19
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			2243,35
<i>2.5. Prê gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			8761,09
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			7000,00
<i>3.0. Reports</i>			7000,00
<i>3.11. Dotation</i>			0,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			100,00
<i>4.0. Reports</i>			100,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			0,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	679127,88
1. Intendance	146849,37
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	144162,30
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	2687,07
2. Fonctionnement	526678,51
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	372982,25
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	2640,55
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	8320,29
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	4434,02
2.05. Locations	4183,00
2.06. Réparations	5372,73
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	30634,42
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	79418,42
2.09. Fournitures scolaires	550,00
2.10. Transport	1188,44
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	16954,39
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	5500,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	5500,00
4. Pour ordre	100,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	100,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA Classes d'Ardenne Esneux	<i>année</i>	2008
<u>Recettes</u>			788190,78
<i>1. Intendance</i>			244741,62
<i>1.0. Reports</i>			16141,62
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			0,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			19800,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			208800,00
<i>2. Fonctionnement</i>			501288,35
<i>2.0. Reports</i>			86962,35
<i>2.2. Dotation</i>			410676,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			0,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			0,00
<i>2.5. Prê gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			3650,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			42160,81
<i>3.0. Reports</i>			42160,81
<i>3.11. Dotation</i>			0,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			0,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			0,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	632042,06
1. Intendance	100100,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	82100,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	18000,00
2. Fonctionnement	531942,06
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	366645,48
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	904,01
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	3000,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	1225,00
2.05. Locations	0,00
2.06. Réparations	3356,31
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	47095,26
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	100000,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	9716,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	0,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	0,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA CF Marbehan	<i>année</i>	2008
<u>Recettes</u>			530667,34
1. Intendance			181942,75
1.0. Reports			55519,14
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			122626,88
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			3796,73
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			0,00
2. Fonctionnement			322999,40
2.0. Reports			58879,40
2.2. Dotation			259885,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			150,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			385,00
2.5. Prê gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			3700,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			25725,19
3.0. Reports			25725,19
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	410525,03
1. Intendance	67834,11
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	65369,68
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	2464,43
2. Fonctionnement	316965,73
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	241609,83
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	300,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	3807,51
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	800,00
2.05. Locations	759,35
2.06. Réparations	3000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	17403,95
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	40537,42
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	8747,67
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	25725,19
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	25725,19
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA La Louvière Saint-Vaast	<i>année</i>	2008
<u>Recettes</u>			704572,87
<i>1. Intendance</i>			229821,75
<i>1.0. Reports</i>			27821,75
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			0,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			200000,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			2000,00
<i>2. Fonctionnement</i>			439751,12
<i>2.0. Reports</i>			172552,12
<i>2.2. Dotation</i>			255699,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			3500,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			0,00
<i>2.5. Prê gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			8000,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			35000,00
<i>3.0. Reports</i>			35000,00
<i>3.11. Dotation</i>			0,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			0,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			0,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	618000,00
1. Intendance	130000,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	115000,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	15000,00
2. Fonctionnement	453000,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	300000,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	1500,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	6500,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	5000,00
2.05. Locations	20000,00
2.06. Réparations	10000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	20000,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	71000,00
2.09. Fournitures scolaires	4000,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	15000,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	35000,00
3.01. Dépenses sur subside	35000,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	0,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA Classes de Plein Air et de Forêt Saint-Hubert	<i>année</i>	2008
<u>Recettes</u>			532840,00
<i>1. Intendance</i>			142500,00
<i>1.0. Reports</i>			3000,00
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			0,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			2000,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			137500,00
<i>2. Fonctionnement</i>			390340,00
<i>2.0. Reports</i>			101890,00
<i>2.2. Dotation</i>			285000,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			450,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			0,00
<i>2.5. Prê gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			3000,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			0,00
<i>3.0. Reports</i>			0,00
<i>3.11. Dotation</i>			0,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			0,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			0,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	397195,00
1. Intendance	61350,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	57450,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	3900,00
2. Fonctionnement	335845,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	232635,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	100,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	3570,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	1420,00
2.05. Locations	1400,00
2.06. Réparations	11000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	14800,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	66070,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	4850,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	0,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	0,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA CF La Roseraie Péruwelz	<i>année</i>	2008
<u>Recettes</u>			436267,00
<i>1. Intendance</i>			140300,00
<i>1.0. Reports</i>			24000,00
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			0,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			113300,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			3000,00
<i>2. Fonctionnement</i>			273967,00
<i>2.0. Reports</i>			10000,00
<i>2.2. Dotation</i>			260132,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			575,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			1010,00
<i>2.5. Prê gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			2250,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			22000,00
<i>3.0. Reports</i>			22000,00
<i>3.11. Dotation</i>			0,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			0,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			0,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	400491,00
1. Intendance	67600,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	65100,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	2500,00
2. Fonctionnement	314891,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	230650,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	200,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	2700,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	1801,00
2.05. Locations	5300,00
2.06. Réparations	4550,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	17600,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	42490,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	9600,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	18000,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	18000,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CPDA Centre scientifique Fleurus Sivry-Rance	<i>année</i>	2008
<u>Recettes</u>			379234,84
1. Intendance			51700,00
1.0. Reports			600,00
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			0,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			1100,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			50000,00
2. Fonctionnement			307838,49
2.0. Reports			40000,00
2.2. Dotation			258875,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			0,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			6156,05
2.5. Prê gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			2807,44
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			19696,35
3.0. Reports			19696,35
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	379234,84
1. Intendance	26200,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	14700,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	11500,00
2. Fonctionnement	338034,84
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	234300,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	1000,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	5500,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	9010,00
2.05. Locations	20000,00
2.06. Réparations	3000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	20524,84
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	29500,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	1000,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	14200,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	15000,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	15000,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CPDA CF Wellin	<i>année</i>	2008
<u>Recettes</u>			683996,13
<i>1. Intendance</i>			295820,00
<i>1.0. Reports</i>			0,00
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			280000,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			14620,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			1200,00
<i>2. Fonctionnement</i>			358176,13
<i>2.0. Reports</i>			91854,13
<i>2.2. Dotation</i>			190412,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			2910,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			9500,00
<i>2.5. Prê gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			63500,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			10000,00
<i>3.0. Reports</i>			10000,00
<i>3.11. Dotation</i>			0,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			20000,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			20000,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	683710,00
1. Intendance	117430,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	116030,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	1400,00
2. Fonctionnement	534480,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	373500,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	900,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	4600,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	2180,00
2.05. Locations	0,00
2.06. Réparations	7000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	11000,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	72250,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	33000,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	30050,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	9800,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	9800,00
4. Pour ordre	22000,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	22000,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.27 C CDPA Gouvry	<i>année</i>	2008
<u>Recettes</u>			301413,17
1. Intendance			114000,00
1.0. Reports			10000,00
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			0,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			4000,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			100000,00
2. Fonctionnement			187303,22
2.0. Reports			59453,22
2.2. Dotation			125000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			350,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			0,00
2.5. Prê gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			2500,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			109,95
3.0. Reports			109,95
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	340167,00
1. Intendance	64600,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	63800,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	800,00
2. Fonctionnement	275567,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	205450,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	250,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	2670,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	1870,00
2.05. Locations	40,00
2.06. Réparations	4700,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	7300,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	39865,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	200,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	13222,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	0,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	0,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.28 C Centre des Technologies Agronomiques de la CF Strée	<i>année</i>	2008
<u>Recettes</u>			639233,84
<i>1. Intendance</i>			26755,02
<i>1.0. Reports</i>			15730,02
<i>1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)</i>			1050,00
<i>1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)</i>			6825,00
<i>1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)</i>			3150,00
<i>2. Fonctionnement</i>			611848,75
<i>2.0. Reports</i>			21678,75
<i>2.2. Dotation</i>			406000,00
<i>2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)</i>			0,00
<i>2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)</i>			148575,00
<i>2.5. Prê gardiennat</i>			0,00
<i>2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)</i>			35595,00
<i>2.7. Dons et legs</i>			0,00
<i>2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>2.9. Fonds de réserve</i>			0,00
<i>3. Capital</i>			630,07
<i>3.0. Reports</i>			630,07
<i>3.11. Dotation</i>			0,00
<i>3.12. Remboursement</i>			0,00
<i>3.13. Déclassement, transfert</i>			0,00
<i>3.14. Remboursement assurance</i>			0,00
<i>3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)</i>			0,00
<i>4. Pour ordre</i>			0,00
<i>4.0. Reports</i>			0,00
<i>4.11. Provision compte tiers</i>			0,00
<i>4.12. Recettes transport scolaires</i>			0,00
<i>4.13. Recettes divers tiers</i>			0,00
<i>4.21. Droits et inscription spécifiques</i>			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	639003,75
1. Intendance	9555,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	7455,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	2100,00
2. Fonctionnement	629448,75
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	290850,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	0,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	8500,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	3963,75
2.05. Locations	7000,00
2.06. Réparations	30000,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	28400,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	119630,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	0,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	141105,00
2.12. Crédit provisionnel	0,00
3. Capital	0,00
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	0,00
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

<i>centre</i>	Art. 70.29 C Centre Technique Horticole de la CF Gembloux	<i>année</i>	2008
<u>Recettes</u>			1403401,03
1. Intendance			0,00
1.0. Reports			0,00
1.2. Pensions (livres, factures, frais de séjour, interventions C.F., divers)			0,00
1.3. Repas (vente de tickets, liste hebdomadaire, vente de déchets, distributeurs, journée d'études, repas facturés, ...)			0,00
1.4. Autres recettes (occupation des locaux, divers)			0,00
2. Fonctionnement			1293600,00
2.0. Reports			196600,00
2.2. Dotation			892000,00
2.3. Secrétariat (téléphone, télécopie, photocopie, frais de bureau, divers)			0,00
2.4. Produits (objets fabriqués, loués, recyclés, vendus, autres, ...)			180000,00
2.5. Prê gardiennat			0,00
2.6. Autres recettes (intérêts bancaires, vente d'objets mobiliers, recouvrement d'indus, conventions, droit d'inscription, autres, ...)			25000,00
2.7. Dons et legs			0,00
2.8. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
2.9. Fonds de réserve			0,00
3. Capital			109801,03
3.0. Reports			109801,03
3.11. Dotation			0,00
3.12. Remboursement			0,00
3.13. Déclassement, transfert			0,00
3.14. Remboursement assurance			0,00
3.2. Subsidés (discrimination positive, autres)			0,00
4. Pour ordre			0,00
4.0. Reports			0,00
4.11. Provision compte tiers			0,00
4.12. Recettes transport scolaires			0,00
4.13. Recettes divers tiers			0,00
4.21. Droits et inscription spécifiques			0,00

4.22. Droits dus au trésor	0,00
<u>Dépenses</u>	1403401,03
1. Intendance	0,00
1.01. Repas (nourriture, boissons, contrat de traiteur, divers)	0,00
1.02. Autres dépenses (loisirs, culture, petit matériel non durable, autres)	0,00
2. Fonctionnement	1293600,00
2.01. Frais de personnel (salaires et charges sociales, abonnements sociaux, allocations familiales, surveillance de midi, honoraires médicaux, frais de déplacement et de séjour, divers)	564900,00
2.02. Logiciels (maintenance, fourniture, divers)	250,00
2.03. Télécom (téléphone, télégraphe, télécopie, divers)	4050,00
2.04. Secrétariat (fournitures de bureau, frais bancaires, autres)	12200,00
2.05. Locations	6200,00
2.06. Réparations	22250,00
2.07. Entretien (matière première, produits, contrats, autres)	7500,00
2.08. Energie (mazout, gaz, essence, électricité, charbon, vapeur)	488000,00
2.09. Fournitures scolaires	0,00
2.10. Transport	5200,00
2.11. Autres dépenses (eau, impôt, assurance, acquisition d'ouvrage, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	151700,00
2.12. Crédit provisionnel	31350,00
3. Capital	109801,03
3.01. Dépenses sur subside	0,00
3.02. Mobilier et matériel (biens meubles, achat de véhicule, atelier, habillement, pharmacie, textile, distribution des prix, autres)	109801,03
4. Pour ordre	0,00
4.11. Dépenses fonds de tiers (internes)	0,00
4.12. Abonnement transport scolaire	0,00
4.13. Autres dépenses	0,00
4.21. Minerval	0,00
4.22. Homologation	0,00
4.23. Autres dépenses (divers, trésor)	0,00

ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

BUDGET 2008

ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

COMMISSARIAT GENERAL AUX RELATIONS INTERNATIONALES

(En euros)

R E C E T T E S

CHAPITRE 41

PRODUITS RESULTANT DE L'EXERCICE DE LA MISSION
STATUTAIRE DU COMMISSARIAT GENERAL

411.02	Recettes fonctionnelles	352.873,00
411.09	Récupérations	5.575.731,00
413.01	Intérêts sur placements	127.000,00
414.01	Recettes exceptionnelles	0,00

CHAPITRE 43

PRODUITS DE LA VENTE D'OBJETS PATRIMONIAUX

432.01	Produits de la vente de biens mobiliers	p.m.
--------	---	------

CHAPITRE 44

RECETTES FINANCIERES PATRIMONIALES

442.02	Produits d'emprunt	p.m.
--------	--------------------	------

CHAPITRE 45

INTERVENTION DU SECTEUR PUBLIC

452.01	Contribution de la Communauté française	33.785.000,00
452.02	Divers	25.000,00
452.03	Contribution de la Communauté française - Provision index	175.000,00
452.04	Contribution de la COCOF	232.000,00

CHAPITRE 49 RECETTES POUR ORDRE

491.01	Divers	1.265.930,00
	Total des recettes :	41.538.534,00
	Majorées de crédits disponibles au 31 décembre 2006 :	690.000,00
	Majorées de crédits estimées au 31 décembre 2007 :	2.311.500,00
		44.540.034,00
		0,00

D E P E N S E S

CHAPITRE 51 MONTANTS A PAYER AUX PERSONNES ATTACHEES A L'ORGANISME

511.01	Rémunération du personnel,y compris les charges sociales	11.744.000,00
	- Personnel siège en fonction :	5.633.816,00 EUR
	- Personnel siège détaché :	534.089,00 EUR
	- Personnel délégations à l'étranger :	4.311.881,00 EUR
	- Personnel APEFE :	617.390,00 EUR
	- Personnel agences BIJ :	372.009,00 EUR
	- Personnel WBI-WBM :	99.815,00 EUR
	- Provision index :	175.000,00 EUR
511.05	Service social	36.406,00
511.06	Assurance complémentaire.Intervention patronale	180.000,00
511.07	Formation professionnelle	43.020,00
511.08	Indemnités couvrant des charges réelles	594.000,00
511.09	Indemnités ne couvrant pas de charges réelles.Heures supplémentaires,y compris le précompte professionnel	65.000,00
511.10	Provision pension (part patronale)	445.000,00

511.11	Provision - Fusion CGRI / DRI	603.670,00
--------	-------------------------------	------------

Total chapitre 51 :		13.711.096,00
----------------------------	--	----------------------

CHAPITRE 52
MONTANTS A PAYER A DES TIERS POUR PRESTATIONS,
FOURNITURES ET TRAVAUX QUI ONT POUR OBJET DES SERVICES
OU DES BIENS NON SUSCEPTIBLES D'ETRE INVENTORIES

521.01	Loyer des locaux et charges - Loyer + charges (dépenses énergétiques comprises)	436.602,00
521.02	a) Location de matériel et mobilier	65.000,00
	b) Location et leasing de véhicules	70.000,00
521.03	Aménagement,entretien et réparation des locaux - Entretien et remise en état des locaux	156.060,00
521.04	a) Entretien et réparation du matériel et mobilier	122.000,00
	b) Entretien et réparation des véhicules	16.920,00
521.05	Assurances	200.000,00
521.07	Produits de consommation (carburant)	17.000,00
521.09	Divers - Frais divers (locaux, matériel, véhicules)	pm
522.01	Frais de bureau - Frais de bureau, économat, téléphone et télex, affranchissement, documentation, frais de banque, timbres fiscaux	397.270,00
524.01	Honoraires avocats, experts	315.125,00
525.01	Remboursement d'emprunts	1.140.896,00
525.02	Intérêts et charges	1.000,00

Total chapitre 52 :		2.937.873,00
----------------------------	--	---------------------

CHAPITRE 53
EXERCICE PAR L'ORGANISME DE SA MISSION STATUTAIRE

532	Dépenses de toute nature relatives à la promotion des actions extérieures de la Communauté française :	
532.01	Revue "Wallonie-Bruxelles"	345.263,00
532.02	Achat, location de stands, location d'espaces dans les journaux, etc.	220.000,00
532.04	Réalisation de vidéogrammes, impression de brochures et de dépliants	125.106,00
532.05	Achats d'insignes, drapeaux et cadeaux	11.000,00
532.06	Campagnes de visibilité Wallonie-Bruxelles	50.000,00
532.07	Expositions et Foires internationales	125.000,00
Total article 532 :		876.369,00
533	Représentation de la Communauté française à l'étranger :	
533.01	Dépenses de toute nature concernant le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris	1.031.409,00
533.02	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Québec	246.718,00
533.03.01	Dépenses de toute nature concernant la Délégation générale Wallonie-Bruxelles chargée des affaires multilatérales et francophones	431.755,00
533.03.02	Dépenses de toute nature concernant la Délégation générale Wallonie-Bruxelles chargée des affaires multilatérales et francophones - Théâtre de l'Escalier des Doms en Avignon	498.348,00
533.04	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Kinshasa	992.379,00

533.05	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Genève	353.805,00
533.07	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Tunis	201.685,00
533.08	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Dakar	274.126,00
533.11	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne	222.407,00
533.12	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Alger	213.619,00
533.14	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Prague	221.860,00
533.15	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Hanoï	222.318,00
533.16	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Berlin	255.738,00
533.17	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Rabat	313.521,00
533.18	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Bucarest	309.089,00
533.19	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Varsovie	254.201,00
533.20	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles aux questions audiovisuelles internationales et à l'AGCS	pm
533.21	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Santiago de Chili	226.155,00
533.22	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles aux Droits de l'Homme	pm

533.23	Dépenses de toute nature concernant la Délégation Wallonie-Bruxelles à Pékin	pm
533.50	Dépenses de toute nature concernant le Bureau Wallonie-Bruxelles à Cotonou	20.600,00
533.51	Dépenses de toute nature concernant le Bureau Wallonie-Bruxelles à Ouagadougou	27.300,00
533.52	Dépenses de toute nature concernant le Bureau Wallonie-Bruxelles à Port-au-Prince	13.100,00
533.90	Dépenses de toute nature concernant les Délégué(e)s adjoint(e)s à l'Administration centrale	29.500,00
533.99	Autres dépenses concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger	692.100,00
Total article 533 :		7.051.733,00
534	Secteur multilatéral :	
534.01	COTISATIONS	
534.01.01	AUF - Subvention à l'Agence universitaire de la Francophonie	114.000,00
534.01.02	CILF - Subvention au Conseil international de la langue française (siège à Paris)	30.000,00
534.01.04	Fédération des professeurs de français - Subvention à la Fédération internationale des professeurs de français (siège à Paris)	5.000,00
534.01.05	CONFEJES - Subvention à la Conférence des Ministres de l'éducation, de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (siège à Dakar)	21.064,00
534.01.06	Subvention à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (siège à Paris)	3.272.580,00
534.01.07	CAMES - Subvention au Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (siège à Ouagadougou)	25.000,00
534.01.08	FEJ - Subvention au Fonds européen de la jeunesse (siège à Strasbourg)	28.500,00
534.01.09	UNESCO - Cotisation à la convention pour la sauvegarde	11.475,00

du patrimoine culturel immatériel

534.01.10	UNESCO - Fonds international pour la diversité culturelle	50.000,00
534.01.11	Task Force Holocaust - Contribution annuelle	3.500,00
Total cotisations :		<u>3.561.119,00</u>
534.02	ACTIONS	
534.02.01	Colloques, rencontres, etc. internationaux :	
	a) en Communauté française	6.648,00
	b) à l'étranger	19.253,00
534.02.02	Activités diverses dans le cadre multilatéral	
	a) Union européenne	259.367,00
	b) Conseil de l'Europe	43.000,00
	c) UNESCO	27.000,00
	d) OCDE	27.000,00
	e) Francophonie	64.948,00
	f) autres organisations internationales	92.500,00
534.02.04	Dépenses de toute nature relatives aux actions menées dans le cadre du suivi des Sommets des chefs d'état et de gouvernement ayant en commun l'usage de la langue française	911.337,00
534.02.05	Organisation de la Biennale de la poésie	pm

534.02.07	Francophonie - Mise à disposition d'un expert senior	49.462,00
	Total actions :	<u>1.500.515,00</u>
	Total article 534 :	<u>5.061.634,00</u>
535	Relations internationales bilatérales de la Communauté française de Belgique :	
535.01	Frais de missions et d'accueils d'experts et de groupes.Bourses.	6.425.097,00
	-Actions dans le secteur bilatéral	4.024.614 EUR
	-Programme recherche - enseign.supérieur	2.259.763 EUR
	-Actions diverses	140.720 EUR
535.02	Dépenses de toute nature et transferts relatifs à la promotion des échanges de jeunes	568.799,00
535.03	Programme éducation et formation à l'étranger	1.941.775,00
	Total article 535 :	<u>8.935.671,00</u>
536	Dépenses courantes pour l'enseignement et la recherche, la diffusion artistique et littéraire, les échanges culturels et socio-culturels et la coopération en matières sociales et de santé :	
536.01	Secteur culturel	pm
536.02	Secteur enseignement et formation	pm
536.03	Secteur personnalisable	6.000,00
536.04	Secteur éducation au développement	pm
536.05	Secteur des matières transférées à la Commission communautaire française	232.000,00
536.06	Secteur coordination des relations extérieures	33.606,00
536.07	Secteur livre scientifique	pm
536.08	Programme culture-audiovisuel	2.417.320,00

	-Soutien aux opérateurs / entreprises culturels	1.357.972 EUR	
	-Livre scientifique de langue française	104.368 EUR	
	-Actions dans le domaine culturel et audiovisuel	895.387 EUR	
	-Organisation de la Biennale de la Poésie	12.400 EUR	
	-Colloques à l'étranger	29.747 EUR	
	-Festivals de films européens et francophones	17.446 EUR	
536.09	Programme d'appui aux acteurs de la solidarité	1.150.364,00	
	Total article 536 :	<u>3.839.290,00</u>	
537	Dépenses particulières :		
537.01	Ristournes et non-valeurs		p.m.
537.02	Provision - Ristournes et non-valeurs		p.m.
	Total article 537 :	<u>0,00</u>	
	Total chapitre 53 :	<u>25.764.697,00</u>	

CHAPITRE 55
ACHATS DE BIENS PATRIMONIAUX

550.01	Immeubles	126.000,00	
550.02	Acquisitions nouvelles (matériel ,mobilier, véhicules automobiles)	39.200,00	
550.03	Achats et locations concernant l'informatique	14.000,00	
550.04	Achats d'équipements destinés à l'étranger	97.500,00	
	Total chapitre 55 :	<u>276.700,00</u>	

CHAPITRE 56
SOMMES A PAYER A DES TIERS PAR SUITE D'OPERATIONS
FINANCIERES EN PRINCIPAL

560.01	Amortissement d'emprunts	583.738,00	
	Total chapitre 56 :	<u>583.738,00</u>	

CHAPITRE 57
AFFECTATION DU BONI

570.01	Versement au profit du Ministère de la Communauté française d'une partie du bénéfice reporté au 31 décembre de l'année précédente		p.m.
--------	---	--	------

Total chapitre 57 : p.m.

**CHAPITRE 59
DEPENSES POUR ORDRE**

591.01	Divers	1.265.930,00
--------	--------	--------------

Total chapitre 59 :	1.265.930,00
----------------------------	---------------------

Total des dépenses :	44.540.034,00
-----------------------------	----------------------

BUREAU INTERNATIONAL JEUNESSE (BIJ) - BUDGET 2008				
RECETTES (en EURO)				
1°	Moyens financiers inscrits au budget CFB			89.037
1.1	Moyens financiers du MCF - fonctionnement		45.000	
1.2	Moyens financiers du CGRI - fonctionnement		44.037	
2°	Recettes relatives aux programmes européennes et internationaux			1.871.762
2.1	Activités du Programme Jeunesse en Action		1.000.000	
2.2	Fonctionnement Programme Jeunesse en Action		160.000	
2.3	Centre de Ressource Salto		150.000	
2.4	Programmes internationaux CGRI:		531.762	
		270.000		
		- OQWBJ		
		- Multilatéral Europe	86.762	
		- Axes Sud	55.000	
		- Peco	20.000	
		- Tremplin Jeunes	50.000	
		- Appel à projets citoyenneté européenne	50.000	
2.5	Contribution du MCF dans les activités		30.000	
3°	Programmes internationaux Région wallonne			107.000
4°	Dons et legs			50.000
5°	Divers - Activités exceptionnelles			150.000
TOTAL RECETTES				2.267.799

DEPENSES (en EURO)				
1°	Frais de fonctionnement			1.998.681
1.1	Frais de fonctionnement:		<u>168.771</u>	
	- MCF	45.000		
	- CGRI	37.037		
	- Commission européenne	86.734		
1.2	Frais d'activités:		<u>1.829.910</u>	
	- Activités du Programme jeunesse en Action	1.000.000		
	- Activités Centre de Ressource Salto	111.148		
	- Programmes internationaux du CGRI	531.762		
	- Programmes découlant des dons et legs	50.000		
	- programmes internationaux Région wallonne	107.000		
	- contribution du MCF dans les activités	30.000		
2°	Frais d'acquisition			7.000
3°	Frais d'évaluation			pm
4°	Frais de personnel			112.118
5°	Divers			150.000
TOTAL DEPENSES				2.267.799

Vu pour être annexé au projet de décret du 16 novembre 2007.

La Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française, chargée de
l'Enseignement obligatoire,

M. ARENA

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et
des Relations internationales,

M.D. SIMONET

Le Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Fonction
publique et des Sports

M. DAERDEN

La Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel,

F. LAANAN

Le Ministre de la Jeunesse et de la Promotion sociale,

M. TARABELLA

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,

C. FONCK